This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Loisne - Cartulaire des Chapellenies d'Arras manuscript de 1282, 1907.

7014
524.9

Fr 7014.52.4.9

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

LE CARTULAIRE

DES

CHAPELLENIES D'ARRAS

MANUSCRIT DE 1282,

AVEC ADDITIONS DES XIVe ET XVe SIÈCLES,

ANALYSÉ PAR

Le Comte de LOISNE

membre résidant de la Société des Antiquaires de France,
membre correspondant de l'Académie d'Arras.

ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin. F. Guyot succ^r^.

M. DCCC VII.

LE CARTULAIRE

DES

CHAPELLENIES D'ARRAS

MANUSCRIT DE 1282,

AVEC ADDITIONS DES XIVe ET XVe SIÈCLES,

ANALYSÉ PAR

Le Comte de LOISNE

membre résidant de la Société des Antiquaires de France,
membre correspondant de l'Académie d'Arras.

ARRAS
Imprimerie F. GUYOT, successeur de ROHARD-COURTIN.

—

1907

Fr 7014.52.4.9

HARVARD COLLEGE
MAR 4 1921
LIBRARY

F. C. Lowell Fund

LE CARTULAIRE

DES

CHAPELLENIES D'ARRAS

MANUSCRIT DE 1282,

AVEC ADDITIONS DES XIVe ET XVe SIÈCLES.

On sait que la plupart des cartulaires du chapitre de Notre-Dame d'Arras ont disparu (1). Il n'en existe plus un seul aux archives du Pas-de-Calais ; mais trois ont été recueillis par la bibliothèque nationale. Ce sont : 1° le *Livre Blanc* (ms. lat. 9930), que nous avons publié sous les auspices de l'Académie d'Arras (2). 2° Un petit cartulaire du xve siècle, acquis en 1889 à la vente Bordier. 3° Un grand cartulaire provenant du marquis Le Ver et acheté en 1866, pour la somme de 1,100 francs ; auxquels on peut joindre un *Censier* ou cueilloir de rentes entré à la bibliothèque en 1832 (ms. lat. 109,72), qui, en dehors de son intérêt tout spécial, contient de nombreuses formes anciennes de noms

(1) Guesnon, *le Cartulaire de l'Évêché d'Arras*, p. VI ; extrait des mém. de l'Académie d'Arras, 2e série, t. XXXIII.

(2) Arras, 1897, in-4°.

de lieux. C'est le troisième de ces cartulaires que nous nous proposons de faire connaître par des analyses sommaires et par la publication de quelques pièces particulièrement intéressantes, dont les originaux ont disparu.

Le recueil est intitulé « *Registrum kartarum et munimentorum capellaniarum in ecclesia Attrebatensi attitulatarum et alibi, ad collationem capituli dicte ecclesie spectantium, actum et completum anno Domini M°.CC°.octogesimo secundo, mense septembri.* C'est un in-f° relié en cuir brun de 149 feuillets de parchemin à longues lignes écrit à différentes époques et portant le n° 17,737 du fonds latin.

La première transcription faite en septembre 1282, de beaucoup la plus importante, va du feuillet 3 au feuillet 125. Elle est précédée de deux feuillets liminaires contenant les n°s 156, 183 et 188 écrits au XIVe siècle. Cette partie est la plus soignée. Les initiales ornées de fins déliés sont teintées de vermillon et de bleu. Au feuillet 119 v° commence la transcription du XIVe siècle qui comprend douze feuillets. La dernière partie (ff. 131 v° à 145) est de la fin du XVe siècle. Deux cent neuf pièces en tout ont été transcrites. Ce sont les titres de fondation des diverses chapellenies, indiquant les noms des fondateurs, les revenus et les charges des bénéficiaires, plus diverses mentions (n°s 209-213 et 215). L'acte le plus ancien est de 1180 ; le plus récent de 1479.

Le chapitre à cette époque avait cinquante-six chapellenies:

1° Celle fondée par Hugues de Paradis, à la collation de l'évêque. Le bénéficiaire devait dire quotidiennement la messe et assister aux offices de la cathédrale.

2° Celle fondée par Adon du Sous-Crinchon, *de Subcrientione*, à la collation des chanoines prêtres.

3° Fondation d'Élisabeth, comtesse de Flandre.

4° De Jean Crespin, sur l'autel de Raches, à la collation successive, deux fois de l'évêque et une fois de l'archidiacre d'Ostrevent.

5° D'Étienne d'Espagne. Cette chapellenie, qui était à la

collation du chapitre, fut dédoublée après la mort d'Adam du Gardin.

6° De Jean d'Auchy, à la collation du doyen du chapitre et des chanoines prêtres.

7° De Jacques Durand, bourgeois d'Arras.

8° De Jean Crespin, chanoine d'Arras.

9° De Lambert d'Izel, chanoine d'Aire (deux chapellenies).

10° D'Ours Huquedieu.

11° Du prévôt Roger.

12° De Jean de la Halle, bourgeois d'Arras, à la collation des chanoines prêtres.

13° De Gilbert, chanoine d'Arras, au profit d'un chanoine.

14° Du père de sire Guillaume Amion, chanoine d'Arras.

15° D'Eustache de Neuville.

16° De Wautier le Comte.

17° De Sire Évrard Piédargent, chanoine d'Arras.

18° Du Comte de St-Pol.

19° De m^re^ Gilles le Vinier, chanoine de St-Pierre de Lille, à charge pour le titulaire de dire chaque jour la messe dans la cathédrale.

20° De Pierre d'Anzin, Marie, sa femme, et Jean de Brouilly, leur fils.

21° D'un personnage dont le nom s'est perdu. Cette chapellenie fut réunie à celle qu'avait fondée le chanoine Ogier.

22° Du chanoine Ogier. Le chapelain devait dire chaque année, pendant treize semaines, la messe du jour.

23° De m^re^ Gilles le Vinier.

24° De Lambert Maurois, dit le Roux, bourgeois d'Arras.

25° De Sagalon Cosset, clerc.

26° De Pierre Parmentier, beau-père de Bernard Mouffle.

27° De Thiessendis Cosset.

28° De Rœsseule de Béthune.

29° De m^re^ Gilles le Vinier, Robert d'Humbercourt et Havydis, veuve de m^re^ Guillaume le Vinier.

30° De Lambert le Jeune (ou le Josne), chanoine d'Arras.

31° De Lambert Huquedieu.

32° De m^re^ Enguerrand de Paris, chanoine d'Arras.

33° Chapellenie de Bellacourt, à la collation du chapitre d'Arras.

34° Fondation de Jean d'Olhain.

35° Chapellenie de l'hôpital de St-Jean-en-l'Estrée, à la collation du chapitre.

36° Chapellenie de Boiry-Becquerelle annexée à la cure de ce lieu et desservie dans la chapelle de Beauregard.

37° Chapellenie du couvent des Béguines.

38° Chapellenie fondée par André de Courcelles et Emma, sa femme, dans l'Église St-Étienne.

39° Fondation d'Hugues d'Ablain, à l'hôtel-Dieu.

40° De Roger de Méaulens.

41° De Robert, chevalier, seigneur d'Hébuterne.

42° Chapellenie fondée par le seigneur d'Achicourt et de Vimy.

43° Fondation de Jacques Louchart.

44° Chapellenie de la léproserie de Beaurains.

45° Chapellenie fondée par Jean de Beauquesne, à Avesnes-le-Comte.

46° Fondation d'Étienne Bosquet, dans la cathédrale.

47° Chapellenie de Croisilles.

48° Chapellenie de Verdrel.

49° Chapellenie fondée dans la cathédrale par Jacques Noble.

50° Chapellenie de la cathédrale assurée par les revenus de la dîme d'Aix-Noulette.

51° Chapellenie fondée par Guillaume Piédargent.

52° Autre fondée par Oger de Méaulens.

53° Une dernière, enfin, fondée par Guillaume, ancien chapelain et coûtre de la cathédrale.

En 1789, les chapellenies de Nôtre-Dame ou bénéfices en titre et inamovibles n'étaient plus qu'au nombre de quarante-

huit. Vingt-sept d'entre elles étaient affectées aux vicaires et une au secrétaire de l'évêché. Le chapitre (1) les conférait, à l'exception de celles de Raches et de Senghin qui étaient réservées à l'évêque. Parmi les chapelains, trente et un étaient prêtres ; un, diacre ; un, sous-diacre ; sept, simples clercs; quatre, hauts-vicaires et un enfin, maître de musique.

(1) Nous rappelons que le chapitre, au XIIIe siècle, se composait d'un prévôt, d'un doyen, de deux archidiacres, d'un écolâtre, d'un chantre, de quarante chanoines, de cinquante-deux chapelains, de dix à douze musiciens et de douze enfants de chœur. Le chapitre avait toute justice dans le cloître et possédait un hôpital où personne n'était reçu que par son ordre.

1

De capellania quam instituit Ado de Subcrientione, quam obtenet ad presens Johannes li Candillers.

1180. — Le Prévôt R[oger], le doyen P[ierre] et le chapitre d'Arras notifient qu'Adon, échevin d'Arras, fils de Sagalon du Sous-Crinchon, *de Subcrientione*, a assigné une rente de 10 livres par. au profit d'un prêtre assidu à l'office divin et célébrant chaque jour une messe dans la cathédrale, sauf les dimanches et grandes fêtes.

Actum anno Domini M°. C°. LXXX°. *et recognitum in pleno synodo, presente domno Frumoldo, venerabili episcopo et ipsius episcopi et totius synodi auctoritate sub anathemathe firmiter roboratum, salvo jure episcopali.*

(f° 11 v°).

2

De capellania quam instituit Johannes Crespins de altari de Raische, quam tenet Egidius Carpentarius.

1181. — Frumauld, évêque d'Arras, et Raoul, archidiacre d'Ostrevent, notifient que le chanoine Jean Crespin a fondé une chapellenie dans la cathédrale, en l'assignant sur les revenus de l'autel de Raches, *de Raissa*, et sur une rente de 60 sous, monnaie d'Artois, et six chapons, qu'il a constituée par-devant les échevins de l'Estrée : Aube Bernaud, Hugues le Meunier et Philippe le Cambier. L'évêque d'Arras nommera deux fois le chapelain et l'archidiacre une fois.

Signum R[adulphi] Ostrevandensis archidiaconi. S. Rogeri prepositi. S. Mathei decani. S. Magistri Sigeri. S. Elemberti. S. Henrici Noiradim. S. Martini. S. Nicholai de Canisvilla. S. Roberti de Duaco. S. Johannis Huberti. S. Radulphi de Aria. S. quoque Johannis capellani. S. Nicholai Dei. S. Hugonis de Porta. S. Magistri Petri.

Actum anno domini M°. C°. LXXXI°. *Datum per manum Sigeri, magistri scolarum.*

(f° 14 v°).

3

1182. — Élisabeth (1), comtesse de Flandre, notifie que du consentement du comte de Flandre, son mari (2), elle a institué une chapellenie dans la cathédrale, pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres et successeurs, en assignant une rente de XX livres, monnaie de St-Quentin, sur le travers de Péronne, de X sous en plus pour le luminaire, et de cent sous pour les chanoines et les clercs qui assisteront à son service anniversaire.

S. Gerardi de Mecinis. S. Balduini capellani. S. Savalonis Hukadiu. S. Willelmi de Mecinis. S. Joseph, Robini, Godini, clericorum. Actum hoc anno Domini M°. C°. LXXX°. II°.

(f° 13 v°).

4

1182. — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, notifie la fondation qui précède en approuvant la donation.

(f° 13 v°).

5

1182. — W[illaume], archevêque de Reims, cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, approuve la fondation qui précède.

Actum anno ab Incarnatione M°. C°. LXXX°. II°. *Datum per manum Lambini, cancellarii nostri.*

(f° 14 r°).

6

S. D. [1183]. — *9 février, Vérone.* — Le pape Luce III confirme ladite fondation.

Data Verone, V idus februarii.

(f° 14 v°).

(1) Élisabeth ou Isabelle, sœur et héritière de Raoul le Lépreux, comte de Vermandois, mariée en 1155 à Philippe d'Alsace.

(2) Philippe d'Alsace (1168-1191).

7

De Concessione habendi capellanum proprium et cymeterium facta a nobis leprosis de Belloramo, institutione capellani nobis retenta.

1186, juillet. — Le prévot R., le doyen J. et le chapitre d'Arras notifient qu'ils ont accordé aux lépreux de Beaurain le droit d'avoir dans leur enclos un cimetière et une chapelle desservie par un chapelain nommé par le chapitre.

(f° 119 v°. — Imp.: DE LOISNE, *le Cartulaire du chapitre d'Arras*, n° 72).

8

De capellania quam instituit Johannes, presbiter d'Auchi, quam tenet ad presens Johannes de Ays.

1186. — Le prévôt R[oger], le doyen P[ierre] et le chapitre notifient que T., curé d'Auchy *(de Auci)*, a, pour le salut de son âme, acquis en faveur de l'église d'Arras, le sixième de la dîme de Duisans et la dix-huitième partie de celle d'Aix.

Actum anno domini M°. C°. LXXX°. VI°.

(f° 18 v°).

9

De capellania quam fundavit Johannes Crispinus, canonicus, super Raische.

1187. — R[aoul], archidiacre d'Ostrevent, notifie la sentence rendue après enquête, au sujet des droits du curé de Raches. Les offrandes de pain lui appartiendront exclusivement ; celles d'argent se partageront entre lui et le personnat, ainsi que les dîmes et les cierges. Il en sera de même de la dîme des jardins d'Agnères. Celle des manoirs de cette paroisse appartiendra exclusivement au curé.

Actum anno Domini Incarnati M°. C°. *octogesimo septimo.*

(f° 111 v°).

10

De capellania quam instituit Hugo de Paradyso de altari de Senghin, quam tenet ad presens Balduinus de Ays.

1191, 26 avril. — P[ierre], évêque d'Arras, notifie qu'Hugues de Paradis, clerc, ayant résigné au profit de l'évêque Frumauld l'autel de Senghin-en-Weppes, *de Senguin*, ce prélat a constitué sur ses revenus une chapellenie perpétuelle dans la cathédrale, pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs et de ses parents, Aubry, Agathe, Philippe et Agnès de Wates ; de Jean Lemaire et de sa femme Emma. L'archidiacre Jean renonce à ses droits sur le tiers des revenus dudit autel. Pierre, évêque d'Arras, confirme la fondation.

Nomina canonicorum nostrorum qui facto huic coram nobis suum prebuere consensum sunt hec : Johannes decanus, Johannes prepositus, B. cantor, R. archidiaconus, S. magister scolarum, Elembertus, Symon Elemberti, Henricus Noradin, Hugo Vituli, Ogerius, Johannes Crispin, Walterus Maraduid, Martinus, Walterus Comes, magister Petrus de Corbeia, canonici attrebatensis ecclesie...

Actum anno ab Incarnatione Domini M°. C°. *nonagesimo primo, VI° Kalendas maii.*

(f° 11 r°).

11

De capellania quam instituit et fundavit Ursio dictus Hukediu et ejus uxor, cives Attrebatenses, quam tenet Henricus de Strumis.

1191, 31 mai. — Le prévôt J., le doyen J. et le chapitre d'Arras, notifient qu'Ours Huquedieu a affecté une rente de 120 marcs sur la dîme de Gossuin de la Couture (*de Cultura*), pour instituer une chapellenie dans la cathédrale. Ladite rente ne pourra être rachetée pendant trois ans. Passé ce

délai, si elle est rachetée, l'argent en provenant sera employé à l'entretien d'un chapelain.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. C°. *nonagesimo primo, pridie Kalendas junii.*

(f° 31 v°).

12

1191, 21 juin. — Pierre, évêque d'Arras, notifie qu'Ours Huquedieu et Anastasie, sa femme, ont affecté une rente de 120 marcs à l'institution d'une chapellenie dans la cathédrale. L'évêque confère ce bénéfice à Jean, son chapelain, en présence de m^re^ Pierre de Corbie, m^re^ Asson, m^re^ Guy, Dodon, curé de Tincques *(Tenkes)* et de frère Henri.

Signum G. Valcellensis. Signum S. Hinniacensis. S. J. de Falemphin. S. B. Brugensis. S. E. de S^to^ Nicholao de Pratis. S. D. de Clerfais, abbatum. S. Guillelmi de Mellens. S. Galteri de Goy, presbiterorum. Hec autem recognitio facta est in domo Ursionis, anno Dominice Incarnationis M°. centesimo nonagesimo primo, XI° *kalendas Julii.*

(f° 31 r°).

13

1191. — Le prévôt J., le doyen J. et le chapitre d'Arras notifient que J., curé d'Auchy-lez-La-Bassée *(de Auci)*, a acquis pour l'église d'Arras *sextam partem decime de Duizans, quam E. de Longues tenebat et hospites ejusdem E. in Attrebato, qui reddunt singulis annis XLVIII solidos, et terciam partem sexte partis decime de Ais, quam scilicet sextam partem Bartholomeus Bouchiaus possidebat, et XXII mencaldos annone quos eidem pro terra Symonis de Holehaim, quam ipse de proprio suo émit apud Fresincourt, persolvere tenemur.*

La donation a été faite à la condition que B., pupille dudit curé, en percevra les revenus, sa vie durant. A sa mort le

doyen de la cathédrale instituera un chapelain qui jouira desdits revenus, pour l'entretien de sa chapellenie.

Actum anno ab Incarnatione Domini M°. C°. LXXXI°.

(f° 19 r°).

14

De capellania quam instituit Elysabeth, comitissa Flandrie, quam obtenet ad presens Symon de Beloone.

1192, Lens. — Philippe, roi de France, notifie qu'Élisabeth, comtesse de Flandre, a, du consentement de son mari, intitué une chapellenie dans la cathédrale d'Arras, au revenu de 20 l., monnaie de St-Quentin, sur le travers de Péronne. De plus elle a légué annuellement cent sous pour son anniversaire et 40 pour célébrer la messe de Pâques Fleuries (1). Le roi confirme ces dispositions ainsi que la donation d'une rente de quarante sous que Philippe, comte de Flandre, avait faite à la même église sur les produits du travers de Bapaume.

(f° 12 v°).

[Analysé par Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* n° 384, *d'après une copie du XV*e *siècle*].

15

1195. — P[ierre], évêque d'Arras, notifie que J., curé d'Auchy, a fondé une chapellenie dans la cathédrale, en y affectant le sixième de la dîme de Duisans, tenue par G. de Louez, ses hôtes, et le tiers du sixième de la dîme d'Aix, tenue par Barthélemy Bouchau.

Actum anno ab Incarnatione Domini M°. C°. XC°. *quinto.*

(f° 20 r°. — Cf. n° 8).

16

De capellania quam instituit Rogerus, prepositus Attrebatensis, quam tenet ad presens Johannes li Candilliers.

1200 — R[aoul], évêque d'Arras, notifie que Baudouin, s^r^ de Bailleul *(de Bailluel)*, du consentement de Gille, sa

(1) Le dimanche des Rameaux.

mère, et d'Adèle, sa femme, a, par nécessité, engagé au profit de l'église d'Arras, à Pierre, curé d'Humbercamp *(de Heudebercamp)*, la dîme qu'il tenait en fief de Colette, dame de Sailly *(de Sailliaco)*, au territoire de Pommier *(de Pumiers)*.

(f° 32 v°).

17

De capellania quam instituit Stephanus de Hyspania, quam tenent Bartholomeus de Dyevat et Willelmus de Herbusterne.

1200, décembre. — Hubert, s^r^ de Carency, *Eubertus, dominus de Carenchi*, notifie que Gérard du Carieul *(de Kariolo)*, a vendu à l'église d'Arras le tiers de sa dîme d'Ablain-St-Nazaire *(de Abelain)*, avec l'approbation de ses frères, Hugues et Soyer.

Presentes quorum nomina sunt hec : Johannes, decanus Attrebatensis, Balduinus de Carenci, Symon de Ablen, Nicholaus de Ais, presbyteri ; Eubertus de Bevreria, P. de Gohi, Bartholomeus Bouchiaus, Balduinus Caperons, Symon Hantains, Hugo de Ballio[lo], Landricus de Carenchi, Rogerus Reteaus, Letardus Brakes, David de Ablen, Robertus Cavages et Gerardus de Cariol.

Datum anno Domini M°. CC°., *mense decembri.*

(f° 15 v°).

18

1201, février. — P[ierre], évêque d'Arras, donne *vidimus* des lettres d'Hubert de Carency qui précèdent et notifie que l'acquisition de la dîme susdite a été faite pour fonder une chapellenie dans la cathédrale. Le chapelain qui la desservira recevra annuellement sept sous pour célébrer l'obit d'Étienne d'Espagne.

Actum anno ab Incarnatione Domini M°. CC°., mense februario.

(f° 16 r°).

19

De capellania quam instituit Johannes de Hala, quam tenet Johannes Buticularius.

1201. — Le prévôt A., le doyen J. et le chapitre d'Arras, notifient qu'ils ont accordé à Julienne, veuve de Jean de la Halle, bourgeois d'Arras, le droit de choisir le prêtre à qui celle ci conférera la chapellenie fondée par son mari.

Actum anno Verbi Incarnati M°. CC°. *primo.*

(f° 36 v°).

20

De capellania quam instituit Jacobus Durans, quam tenet ad presens Helninus de Bethunia.

1207, mars. — Marguerite, dame de Noyelles-Vion *(de Nigella Guydonis)*, notifie que Philippe et Robert de Noyelles-Vion, ses hommes liges, ont, de son consentement, vendu un droit de terrage sur 36 mencaudées de terre à Jacques Durand.

Pares sunt hii : Alelmus, dominus de Biaufort, Johannes de Aisseville, Laioulfus de Avesnes, Lambertus li Senescaus et Douches filius Albrici. De istis autem XXXVI *menqualdatis terre... sedent* X *in Balduini valle, sex al Malleich.*

Testes : Arnulphus, presbiter de Nigella, Gamelo de Longo Vado, miles, et multi alii. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VI°., *mense martio.*

(f° 21 r°).

21

1207, mars. — Aléaume, s^r^ de Beaufort, *de Biaufort*, notifie la vente qui précède et l'approuve, comme seigneur dominant, avec le concours de ses pairs, Marguerite, dame de Noyelles-Vion et Guy de Sombrin.

Testes : Arnulphus, presbiter de Nigella, Gamelo de Longo Vado, Warinus Bouchiaus, milites ; Balduinus de Brai et

Petrus li Wambisieres, servientes domini regis ; Jacobus Louchars, burgensis Attrebatensis. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VI°., *mense marcio.*

(f° 21 v°).

22

1207, avril, R[aoul], évêque d'Arras, notifie, en l'approuvant, la vente qui précède et dont il délivre un *vidimus*.

Actum anno gratie M°. CC°. VII°., *mense aprili.*

(f° 22 r°).

23

De capellania quam instituit dominus Gilebertus, canonicus Atrebatensis, quam tenet ad presens Willermus de Palude.

1207, mai. — Nivelon, maréchal de France et bailli du roi, notifie que par-devant lui Jean de Hamel et Marie, sa femme, ont, du consentement de Pierre de Mory *(de Moiri)*, leur seigneur, vendu à Gilbert, chanoine de la cathédrale, leur dîme d'Ervillers *(de Erviler)*, détenue en gage par Gautier et Aubry de Croisilles. Pierre de Mory et Arnould de Sapigny *(de Sapignies)*, pairs de Jean, ont jugé que la vente était légale et justifiée.

Subscriptis hominum regis et aliorum nominibus qui premisse venditioni interfuerunt : Egidius, castellanus de Bapalmis ac dominus de Bellomanso, Gamelo de Longovado, milites ; Balduinus de Braio, Petrus li Wambisiers, servientes domini regis, Robertus Crassus, civis Attrebatensis, et multi alii. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *septimo, mense maio.*

(f° 40 v°),

24

1207, mai. — R[aoul], évêque d'Arras, notifie la vente faite par Jean d'Hamelincourt, du consentement de la femme

de Pierre de Mory, au chanoine Gilbert, de la dîme d'Ervillers, que Gautier et Aubry de Croisilles tenaient en gage.

Subscriptis illorum nominibus qui presentes fuerunt : P., archidiaconus noster ; E., cantor ; magister Egidius, canonicus Attrebatensis ; H. de Viteriaco, officialis noster ; R., decanus de Croisilles ; Th. de Escout, R. de Servin, presbiteri ; Egidius de Berlete, Ysaac de Escout, milites, et multi alii.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°., *septimo, mense maio.*

(f° 43 v°).

25

De Capellania quam instituerunt Petrus de Anzain et ejus uxor et Johannes de Broli, dicti Petri heres, quam tenet ad presens Hugo de Barastre.

1207, juin, Arras. — Baudouin, châtelain d'Arras, notifie que Robert d'Écoivres *(de Esquaves)*, chevalier, assisté de son fils, a vendu à Pierre d'Anzin *(de Anzaing)*, son homme, trente-deux mencaudées de sa terre d'Anzin, à savoir, huit mencaudées du champ des Pierres, cinq du champ *del Pucot*, neuf de celui de Martincamp et dix de la Couturelle.

Coram hominibus meis : J. de Esquaves, J. de Merlecastel, J. de Haiserue, P., filio majoris, A. d'Imercourt.

Actum anno Incarnati Verbi M°. CC°. VII°, *mense julii.*

(f° 62 r°).

26

De Capellania quam instituit Johannes Crespins, canonicus Attrebatensis, quam tenet Johannes de Lyessies.

1207, juin. — Gérard, sieur de Frucourt, notifie que Roger d'Arras, de son consentement et de celui de Robert de Boves, son fils, a vendu au chanoine Jean Crespin, sa dîme de Foncquevillers *(de Fouconviler)*.

Huic contractui interfuerunt Gerardus de Ostricurt,

Gillebertus, Robertus de Duaco, Frumaldus et Robertus de Novavilla, canonici, Radulfus de Asnapia, capellanus Attrebatensis, Willelmus, presbiter de Meaulens, Symon, Radulphus et Wibertus, clerici, Gamelo de Longovado, Robertus de Maisnilio, miles, Petrus de Bailloel, Johannes de Monchi, laici, et multi alii.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VII°, *mense junio.*

(f° 22 v°).

27

1207, juin. — Ponce, évêque d'Arras et Hugues de Vitry, official, notifient en le confirmant l'acte qui précède.

Ajouter aux témoins : *Symeon, physicus.*

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VII°, *mense junio.*

(f° 23 r°).

28

1207, juin. — Agnès, abbesse d'Avesnes-lez-Bapaume, notifie que par-devant elle et Mahaut, prieure du couvent, Baudouin Crespin le jeune et Aubert de Sapigny (*de Sapignies*), son seigneur, assisté de Béatrix, sa femme, de Jean, son fils, de Marie et Marguerite, ses deux filles, et d'Eudes Boufart de Pis, son seigneur, ont vendu à Baudouin Crespin, sa dîme de Pis. Les pairs du vendeur, Jean Estelei, Mathieu, son frère, et Gautier de Douchy, frère d'Aubert de Sapigny, ont reconnu que la vente était causée par la nécessité.

Huic recognitioni interfuerunt Robertus de Grieviler, Gerardus de Isles, Petrus de Sapignies, presbiteri ; Asso de Sapignies, Hellinus de Bailues, Arnulphus de Moiri, Asso, sororius supranominati Oberti militis ; Thomas de Rotundavilla, Johannes Parfons, Dodo li Gardiniers, servientes domini regis ; Nicholaus de Bierviler et multi alii. Actum anno gratie M°. CC°. VII°, *mense junio.*

(f° 24 r°).

29

1208, 5 octobre. — R[aoul], évêque d'Arras, notifie que Baudouin Crespin le jeune et Élisabeth, sa femme, ont donné en aumône à Jean Crespin, chanoine d'Arras, leur dîme de Pis.

Huic donationi interfuerunt magister Robertus de Duaco, canonicus Attrebatensis, Fromundus, capellanus noster, Willelmus, tunc custos, Johannes de Housdain et Johannes de Basseia, Attrebatensis ecclesie capellani, Johannes de Aria et Matheus, dyaconi, Hugo Gaius, Simon Ghilnis..... Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. octavo, tercio nonas octobris.

(f° 24 v°).

30

1208, décembre. — R[aoul], évêque d'Arras, notifie que Jean de Logeast *(de Logest)*, a vendu au chapitre d'Arras la dîme d'Ayette *(de Aeste)* qu'il tenait de Guillaume de Bucquoy *(de Buschoi)* et qui avait été momentanément détenue par Guillaume le Comte et Adam, son fils.

Presentibus hominibus suis, paribus dicti J., scilicet Roberto de Herbusterne, Martino de Aeste, Johanne de Douci, Petro de Bairi et Rogone de Andifer.

Actum anno Domini M°. CC°. VIII°, mense decembri.

(f° 49 v°).

31

De capellania quam instituit pater domini Willelmi Amion, quam tenet Wibertus de Porta.

1209, décembre, Arras. — Warnier, s^r^ d'Hamelincourt *(de Hamelaincurte)*, notifie que Jean de Boisleux *(de Bailius)*, son homme, a vendu au chapitre de la cathédrale, la dîme qu'il possédait à Ervillers et qu'il tenait en fief d'Hugues d'Hamelincourt.

Presentes : dominus Radulphus episcopus, Ebrardus

cantor, Gillebertus, Bartholomeus et Robertus de Duaco, canonici Attrebatenses, et dominus Frumaudus, capellanus episcopi, Radulfus et Willelmus, clerici, Gerardus Sekerete, Johannes li Caveliers, Garinus de Eroiler, Willelmus de Luceto et multi alii clerici ac laici. Actum Attrebati in camera domini episcopi, anno gratie M°. CC°. *nono, mense decembri.*

(f° 45 v°).

32

1209, décembre. — Hugues d'Hamelincourt *(de Hamelincort)* notifie la vente qui précède, en l'approuvant. Mêmes témoins et même *datum.*

(f° 46 v°).

33

1209, décembre. — R[aoul], évêque d'Arras, confirme, en le notifiant, l'acte qui précède.

Huic venditioni interfuerunt Johannes decanus, Ebrardus cantor, Gillebertus, Petrus, Bartholomeus et Robertus de Duaco, canonici Attrebatenses, Fromundus, capellanus noster, Radulphus et Willelmus, clerici, Gerardus Sekerete, Johannes li Caweliers, Warinus de Eroiler, Willelmus de Luceto et multi alii... Actum anno gratie M°. CC°. nono, mense decembri.

(f° 47 r°).

34

De capellaniis quas instituit Lambertus de Ysier, canonicus Atrebatensis, quas tenent Johannes de Lyleriis et Egidius de Savignies.

1210, mai. — Soyer, châtelain de Gand, s^r^ d'Houdain (*Husdinii*), notifie que Robert, s^r^ de Maisnil (*de Maisnilio*), a, par-devant ses pairs Wautier de Ransart, Jean d'Auchy, Eustache de Vermelles (*de Vermella*), Baudouin le Peir d'Hermin (*de Aremin*), ainsi que par-devant Eustache de Baraffle (*de Barafle*), Robert le Baille et Hugues d'Angle-

terre, vendu à sire Lambert d'Izel-lez-Esquerchin (*de Iser*), chanoine d'Aire, sa dîme de Houchin, avec sa grange et ses dépendances.

Huic venditioni interfuerunt Ebrardus cantor et magister Robertus de Duaco, canonici Attrebatenses, Balduinus de Biauvoir, Eustachius de Huluch et castellanus Attrebatensis, milites, Petrus li Wambisiers et Balduivus Cosses, servientes domini regis et multi alii. Actum anno Domini M°. CC°. *Decimo, mense maio.*

(f° 29 r°).

35

1210, mai. — R[aoul], évêque d'Arras, approuve la vente qui précède et donne *vidimus* de la confirmation de l'acte par Soyer, châtelain de Gand et seigneur d'Houdain, dont relevait la dîme.

Actum anno Verbi Incarnati M°.CC°.decimo, mense maio.

(f° 29 v°).

36

1210-1211.— Le doyen Jean et le chapitre d'Arras notifient qu'ils ont concédé au clerc Willaume, fils de Willaume Aimon, la dîme vendue à la cathédrale par Jean de Boisleux.

Actum anno Dominice Incarnationis M°.CC°. *decimo, mense aprili.*

(f° 48 r°).

37

1212, 12 novembre. — Warnier, s^r^ d'Hamelincourt *(de Hamelaincort)*, notifie que Jean de Wanquetin, a, de son consentement, engagé pour 23 marcs, entre les mains de Gilbert, chanoine d'Arras, la dîme qu'il tenait de lui à Ervillers.

Huic contractui interfuerunt dominus Balduinus, presbiter de Boella, dominus Radulphus, capellanus Attrebatensis,

Jacobus de Savie, Warinus, serviens domini regis, et Crespellus de Erviler... Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. XII°, *pridie idus novembris.*

(f° 41 r°).

38

1212, novembre. — Guillaume, s^r^ de Bucquoy (*de Buscoio*), notifie que Jean Héraut de Douchy et Jean d'Adinfer (*de Andifer*), dit Sans-Terre, ses hommes, ont, par nécessité, vendu à m^re^ Enguerrand, chanoine d'Arras, la dîme qu'ils tenaient en fief de lui au territoire de Boisleux (*de Bailoes*). Godelinde, femme de Jean de Douchy et Jean, leur fils aîné, ont assisté à cette vente qui a été jugée régulière par Jean de Flandre, Guillaume d'Ablainzevelle (*de Aubainseviele*), André de Baillescourt (*de Bailescourt*) et Dreux de Meaute.

Huic contractui interfuerunt Willelmus prepositus, Robertus cantor, Hugo de Vimiaco, canonicus Atrebatensis, Evrardus et Amelius, ejusdem ecclesie capellani, Ludovicus de Andifer, miles, et multi alii... Actum anno Domini M°. CC°. XII°, *mense novembri.*

(f° 91 v°).

39

1213, 20 février, Arras. — Warnier, s^r^ d'Hamelincourt, notifie que Jean de Wanquetin, son homme, a vendu à sire Gilbert, chanoine d'Arras, la dîme qu'il tenait de lui en fief à Ervillers. Il l'en a investi par-devant Ponce, archidiacre d'Arras, et Robert de Douai, official.

Hec itaque venditio facta fuit per me, tanquam dominum, et per homines meos Nicholaum Blonduin, Radulphum de Boella, Balduinum de Balli et Libertum de Hamelaincourt, qui tamquam pares ipsius Johannis, per meam adjurationem judicaverunt... Actum, presentibus apud Atrebatum cum supranominatis archidiacono et officiali, magistro Ingerranno, canonico Attrebatensi, Gerardo Sekerete, preposito domini

episcopi, Willermo clerico et multis aliis, anno Dominicæ Incarnationis M°. CC°. *duodecimo (1), mense februarii,* X° *kalendas mar*[*ti*]*i.*

(f° 42 r°).

40

1213, février. — R[aoul], évêque d'Arras, notifie, en la confirmant, le vente qui précède.

Datum anno gratie M°. CC°. *duodecimo, mense februario.*

(f° 42 v°).

41

1213, juin. — Le même évêque donne *vidimus* de l'acte de vente consenti précédemment par Guillaume, seigneur de Bucquoy et le confirme.

Datum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VIII°, *mense iunio.*

(f° 92 r°).

42

1215, 1er mars. — Le même évêque confirme les actes par lesquels le chanoine Jean Crespin, croisé contre les Albigeois, a acquis les dîmes de Caucourt *(Causcort)*, Foncquevillers *(Fouchonviler)*, Pis, Hannescamps *(Hononcamp)* et Chérisy *(Cerizi)* et les a léguées au chapitre d'Arras. En cas de retour ledit Jean Crespin pourra révoquer ses dispositions.

... Coram nobis et concanonicis nostris : decano, cantore, magistro Petro, magistro Roberto de Duaco et magistro de Novavilla... Actum anno Domini M°. CC°. *decimo quarto, kalendis martii.*

(f° 112 r°).

(1) Le Cartulaire porte *vigesimo,* erreur matérielle prouvée par la confirmation qui suit et rectifiée d'ailleurs par l'addition postérieure du mot : *duodecimo,* au dessus de *vigesimo.*

43

1215, juin. — Hugues, châtelain d'Arras, fils de Pierre, notifie que Pierre d'Anzin *(de Ansaing)* ayant acquis deux mesures de terre pour instituer une chapellenie dans la cathédrale d'Arras, Jean de Brouilly *(de Brolli)*, son héritier, a transmis lesdites deux mesures à l'église d'Arras. De ces terres sept mencaudées sont sises au champ de Grosbois *(de Grosbus)*, trois et demi à la Croix-Robert, cinq au Petit-Puits *(Puteolum)*, onze et demi au champ de Biars et cinq au bois du « *Ruskier* ».

Johannes de Esquaves, Anselmus de Ymercort, milites ; Petrus, filius majoris Attrebatensis, Stephanus Torcols et Jacobus filius ejus et Symon Boskes de Attrebato, homines mei, pares ipsius J. de Brosli... dixerunt per judicium... Actum Attrebati anno Domini M°. CC°. *quinto decimo, mense junio.*

44

1215, août. — R[aoul], évêque d'Arras, donne *vidimus* de la charte qui précède, en l'approuvant.

Datum anno gratie M°. CC°. XV°., *mense augusto.*

(f° 63 r°).

45

1217, 13 juin. — Le prévôt W[illaume], le doyen B[arthélemy] et le chapitre d'Arras notifient que Pierre d'Anzin *(de Anzaing)* a disposé de quatre marchés de terre pour constituer une chapellenie dans l'église d'Arras, à condition que Marie, sa veuve, en percevera les revenus, sa vie durant, et qu'après la mort de celle-ci le clerc Nicolas le Chauve, son neveu, en aura également viagèrement les revenus. Le chapitre approuve ces dispositions.

Datum anno gratie M°. CC°. *septimo decimo, idibus junii.*

(f° 63 r°).

46

De capellania quam instituit dominus Eustachius de Novavilla, pater. Hanc tenet ad presens Theobaldus de Poischi.

1217, juillet. — Eustache, sieur de Neuville, notifie que pour le salut de son âme, de celle d'Aëlis, sa femme, de Wagon, son fils, et de Marie, sa fille, il a assigné à titre d'aumône à l'église d'Arras, sa dîme d'Hénin-sur-Cojeul *(de Hennin super Cogeolum)*, pour fonder une chapellenie dans la cathédrale.

(f° 49 r°).

47

1217, 14 juillet. — R[aoul], évêque d'Arras, *vidime*, en le confirmant, l'acte qui précède.

Datum anno Domini millesimo CC°. *septimo decimo, pridie ydus Julii.*

(f° 49 r°).

48

1218, décembre. — Le prévôt Willaume, le doyen Barthélemy et le chapitre d'Arras notifient que le chanoine Jean Crespin a ajouté aux dîmes de Pis et de Foncquevillers *(Fouchonviler)* qu'il a acquises, une rente de 20 sous et de 6 chapons qui lui est due par Werry *de Pede Atrii*, Hugues le Gay *(Gaius)* et Alard du Hautoye (*de le Hotoie*). Le tout sera assigné à la chapellenie qu'il a fondée.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°., *octavo decimo, mense decembri.*

(f° 25 r°).

49

De capellania quam instituit Walterus Comes, quam tenet ad presens. Egidius de Merlecastel.

1219, 5 novembre. — Le prévôt W., le doyen B., et le chapitre d'Arras notifient que le chanoine Wautier le Comte

a assigné la maison *que sita est in atrio juxta domum Lamberti canonici*, pour fonder une chapellenie dans la cathédrale. Cette chapellenie se verra adjoindre deux engagères à Ayette (*apud Aestam*) et à Douchy, après la mort des *alumni* dudit Wautier : Adam et Chrétien.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *nono decimo, mense decembri, feria secunda proxima post festum Omnium Sanctorum.*

(f° 49 v°).

50

1221, novembre. — Guillaume de Quœux (*de Keu*), s^r^ de Carency, notifie qu'Élisabeth de Bouvigny (*de Bouvignies*) a vendu 24 mencaudées de terre, au Mont de Bouvigny, à l'église d'Arras. Il approuve cette vente, comme seigneur dominant.

Presentibus hominibus meis, paribus ipsius Elizabeth : Eustachius de Maisnilio, Achardo de Ablaing, Johanne Loutrel, militibus, et Jacobo de Ablaing... Actum anno gratie M°. CC°. *vicesimo primo, mense novembri.*

(f° 30 r°).

51

1221. — Ponce, évêque d'Arras, *vidime*, en l'approuvant, l'acte de vente qui précède.

Datum anno Domini millesimo ducentesimo XXI°.

(f° 30 v°),

52

1222, juin. — Le prévôt Thomas, le doyen R[obert] et le chapitre d'Arras, notifient que le chanoine Gilbert ayant payé personnellement 130 marcs pour la moitié de la dîme d'Achard d'Ablain (*de Abelaing*), acquise par le chapitre, ledit Gilbert jouira de la moitié des revenus jusqu'à sa

mort. Après lui ce sera son neveu, le clerc Garin ; puis la dîme reviendra intégralement au chapitre.

Datum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *vicesimo secundo, mense junio.*

(f° 43 v°).

53

1222, décembre. — Ponce, évêque d'Arras, notifie que Nicolas de Beaucamp *(de Bello campo)* a vendu à l'église d'Arras, pour la chapellenie de Jean Mullet, sa dîme de Berles-au-Bois *(Berla versus Monchiacum in Nemore)* tenue en fief du seigneur de Bailleul par son bailliste et tuteur Baudouin, chevalier, seigneur de Souastre. Cécile, femme de Nicolas de Beaucamp, Hugues, son fils aîné, et Mahaut Godine, veuve d'Ours, frère dudit Nicolas, ont prêté leur concours à cette vente.

... *Inde dedit plegios ipsum B. dominum et Werricum militem de Calumcampo. Sciendum autem quod homines ipsius B. ab eo super hoc adjurati, Radulphus de Rauevile, miles, Robertus de Pumiers, Petrus Major, Sagualo de Bailluel et Stephanus Billouars, pares Nicholai, judicaverunt venditionem istam bene ac legitime factam esse.* L'évêque approuve la vente.

Actum, astantibus Roberto cantore, Adam, canonico et presbitero, Johanne, capellano Attrebatensi, Gamelone de Vilers, milite, Thoma de Sailli, Bartholomeo de Bosco, Rogero Parvo et Roberto Hocede, anno Domini M°. CC°. XXII°, *mense decembri.*

(f° 89 v°).

54

De capellania quam instituit dominus Evrardus Pes Argenti, canonicus Attrebatensis, quam tenet Herveus J.

1223, 1er janvier, Arras. — P[once], évêque d'Arras, notifie que par-devant lui Guillaume de Chérizy, Robert, son frère

et Marguerite d'Hendecourt, leur mère, ont, du consentement de Robert de Chérizy, leur seigneur, vendu à l'église d'Arras, pour la fondation d'une chapellenie, leur dîme de Gavrelle *(apud Gaverellam)*.

Presentibus paribus ipsius Willelmi, Nicholao Blondiel, Giloto de Atrio, Parentio de Vi et Firmino, scilicet hominibus Roberti domini. Actum Attrebati, astantibus Bartholomeo, archidiacono nostro Attrebatensi, Stephano, presbitero nostro de Dyvion, Hugone, milite de Dyvion, anno gratie millesimo CC°. *vicesimo secundo, prima die ipsius anni* XXII, *videlicet die Annuntiationis Domini.*

(f° 53 r°).

55

1223-1224. — Mre P. de la Haye *(de Haya)*, Adam d'Houdain *(de Husdinio)* et Baudouin, chanoines d'Arras, notifient que le chanoine Jean Crespin a, à ses derniers moments, disposé par testament que le clerc Pierre Crespin, son neveu, fils d'André Crespin d'Arras, jouirait de la dîme de Raches *(de Raisse)*, engagée envers lui pour la somme de XV livres parisis ; mais à charge de payer 8 mencauds d'avoine aux trois filles de Sarah le Blonde : Frasendis, Élisabeth et Julienne, jusqu'à leur mariage.

Actum anno gratie M°. *ducentesimo vicesimo tercio, mense aprili.*

(f° 112 v°).

56

1224, 20 juillet, Corbie. — L'abbé et le couvent de Corbie notifient qu'Aléaume, s^r^ d'Incourt *(de Aiencurte)* et Julienne de Berles, sa femme, ont, du consentement de Thibaut et d'Hubert, leurs fils, vendu au chapitre de Notre-Dame d'Arras, la dîme qu'ils possédaient à Berles, en faveur de la chapellenie d'Ermenfroid Piédargent, ancien chanoine de la cathédrale.

Presentibus Domino Amelio sepedicte ecclesie capellano, Nicholao presbitero de Monchiaco, Symone sacerdote, magistro Johanne Crokardo et Brictio, clericis, et Galtero Dixite, clerico... Actum in camera domini abbatis apud Corbeiam, anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *vicesimo* IIII°, *mense julio*, XIII° *kalendas augusti.*

(f° 53 v°).

57

1224, 20 juillet, Corbie. — L'abbé et le couvent de Corbie prient l'évêque d'Arras de confirmer la vente qui précède.

(f° 54 r°).

58

De capellania quam instituit magister Egidius Vinarius, canonicus Attrebatensis, quam tenet ad presens Symon dictus Blevecins.

1225, 21 décembre, Arras. — Wautier, s^r^ de Fosseux, *(de Fosseus)*, notifie que Gilles de Wancourt *(de Waencourt)* a, du consentement de Marie, sa femme, vendu 40 mencaudées de terre, la sixième gerbe sur 30 mencaudées et le tiers d'un terrage, le tout à Wanquetin, à m^re^ Gilles le Vinier, *Egidio dicto Vinario* (1), chanoine de Lille et official d'Arras. Il l'en a investi, en présence d'Adam de Milly, bailli d'Arras.

... *Hominum nomina sunt hec : Matheus et Walterus, vavassores ; Henricus li Bracouniers et Balduinus de Sailli... Actum Attrebati in die Sancti Thome apostoli, astantibus Gerardo le Vaslet, Andrea Pisset, Stephano Augis, Mairet, servientibus Domini regis ; Willermo Vinario, Johanne Durpain, civibus Attrebatensibus ; Balduino de Bernevilla et Thoma de Wanketin, anno gratie* M°. CC°. *vicesimo* V°, *mense decembri.*

(f° 57 r°).

(1) Ce Gilles le Vinier est un de nos anciens trouvères artésiens (V. Guesnon, *recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, dans le Bulletin du Ministère de l'Instruction publique, 1894, p. 431).

59

1225, décembre, Arras. — Ponce, évêque d'Arras, donne *vidimus* des lettres qui précèdent, en les confirmant.

Actum Attrebati anno Verbi Incarnati M°. CC°. vicesimo quinto, mense decembri.

(f° 58 r°).

60

De capellania quam instituit comes S^ti^ Pauli, sive de qua gaudere permisit, quam tenet ad presens Wasso.

1226, février, St-Pol. — Guy de Châtillon, fils aîné de Gaucher de Châtillon, comte de St-Pol, notifie que Baudouin d'Hézecques *(de Heseke)*, son homme, a, du consentement de Marie, sa femme, et d'Arnould, son fils aîné, vendu à l'église d'Arras et remis à Robert Frétel, sénéchal de Ternois, la dîme qu'il possédait à Herlin-le-Vert, *apud Herlin, in parrochia de Celest.* Ce dernier, à son tour, en a investi Eustache, doyen d'Aubigny.

Presentes... pares videlicet ipsius B. : Balduinus de Creki, Rogerus de Dours, Balduinus de Anvin, Johannes de Bailliolo et Robertus de silva Sancti Leodegarii... Nomina testium qui interfuerunt : Johannes de Sancto Paulo, Rogerus de Haimerivilla, Bernardus de Berla, presbiteri ; frater Balduinus, frater Petrus et frater Hermarus, conversi Strumenses, Gamelo de Lonwes, Robertus de Ainaucourt et Galo li Grois, milites, supradicti etiam pares et milites. Item interfuerunt et hii : Johannes de Attrebato, baillivus Sancti Pauli, Petrus de Nemore et Vincentius de Sebivilla, servientes mei, multique alii... Actum apud Sanctum Paulum in castello meo, anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo vicesimo quinto, mense februarii.

(f° 55 r°).

61

De capellania quam instituit Rogerus de Meaullens, quam tenet ad presens Robertus de Byenviler.

1226, 1er mars, Éclimeu. — Jean de Bailleulet *(de Baillelet)*, notifie qu'il a engagé au profit d'Étienne du Pont-St-Vaast, chapelain de la cathédrale, la moitié de la dîme de Roëllecourt *(Roillicort)*, qu'il tenait du chef de Sybille, sa femme, de Roger de Dourges *de (Dours)*, chevalier. Ladite engagère a été faite pour cent marcs d'argent et sera rachetable après dix ans.

Presentibus paribus meis, scilicet Balduino del Maisnil, Arnulpho de Aisnicort, Hugone Beket, Balduino de Hergnicort, Bernardo de Roillicort et Nicholao Quarriel, militibus, Hugone Raduin, Johanne de Fraisnoi, Eustachio de Mons, Vedasto, Symone de Mares et Petro Ruinet... Actum apud Esclimeu, presentibus Balderico, presbitero ejusdem ville, Jacobo, clerico Attrebatensi, Balduino de Avredoing et multis aliis, anno Domini M°. CC°. XX°. V°., VII° *nonas martii, dominica qua cantatur Invocavit me.*

(f° 108 r°).

62

1226, 21 mars, Serques. — Adam, évêque de Thérouanne, donne *vidimus* de l'acte qui précède, en l'approuvant.

Datum apud Serkes, astantibus domino Adam, capellano nostro, domino Walone de Rollicort, milite, Othone de Rosiere, Hugone, serviente nostro, et multis aliis, anno gratie M°. CC°. *vicesimo V° mense martio, sabbato ante dominicam qua cantatur Oculi mei.*

(f° 110 r°).

63

1226, 24 mars. — R., abbé du Mont-St-Éloi, notifie qu'en tant que patron de l'église de Roëllecourt il réserve ses

droits sur la dîme qui fait l'objet des actes qui précèdent. Après dix ans il pourra en recouvrer la possession, en la rachetant.

Actum anno Verbi Incarnati M°. CC°. XXV°, *vigilia annunciationis Domini.*

(f° 110 r°).

64

1227, juin. — Jean, s^r^ d'Écoivres *(de Esquaves)*, notifie que Michel le Brun, bourgeois d'Arras, a vendu à sire Lambert, chapelain de la cathédrale, les huit mencaudées de terre sises à Ecoivres qu'il avait acquises du chevalier Guy de Coupigny (*Coupeigni*) et d'*Adeluya*, sa femme. Quatre mencaudées et demie sises à la voie de *Leirries* ont été assignées comme douaire.

Ad hec tres homines mei, pares scilicet ipsius G., Matheus de Ambrine, miles, Johannes de Walli et Gruveta de Monte Sancti Eligii...; presentibus et ad hoc vocatis aliis hominibus meis : Hugone de Estruem, Symone Torel et Johanne Roce, vavassoribus; Waltero Truies, Symone Caboce, Roberto Walois, Ingerranno de Calone, judicaverunt.... Testes: dominus Hubertus, presbiter de Esquaves, Johannes Casteles, Willelmus de le Mote et Lambertus li Dormere, cives Attrebatenses... Actum, astantibus et hoc approbantibus tribus hominibus meis : Alelmo de Hees, Johanne le Saineur et Adeluya de Cerisi, coram testibus Gerardo de Buissi, Hugone de Nuevirele presbytero, Roberto clerico, Johanne Caslelet, Lamberto le Dormeur, advocato jamdicte mabilie, et Hugone de Baillolio, anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *vicesimo* VII°, *mense junio.*

(f° 63 v°).

65

De capellania quam instituit magister Ingerrannus Parisius oriundus, quondam Attrebatensis canonicus, quam tenet ad presens Egidius de Nigella.

1227, novembre. — Le prévôt Jean, le doyen R. et le

chapitre d'Arras notifient que m^re^ Enguerrand a affecté le tiers de la dîme de Boisleux (*de Bailoes*) à l'entretien d'une vicarie perpétuelle qui, à sa mort, sera dévolue à Étienne, son neveu. A la mort de ce dernier ce bénéfice sera attribué exclusivement à un prêtre qui, comme les autres vicaires, assistera aux matines et aux heures canoniales.

Actum anno Domini M°. CC°. XX° VII°, *mense novembri.*

(f° 91 r°).

66

1228, 1er juillet. — Le prévôt J., le doyen R. et le chapitre d'Arras notifient que le chanoine Gilbert a institué une chapellenie dans la cathédrale qui sera desservie à perpétuité par un prêtre. Le diacre Garin, neveu du fondateur, a été désigné comme chapelain.

Datum anno Verbi Incarnati M°. CC°. *vicesimo* VIII°, *kalendis julii.*

(f° 44 v°).

67

1228, 6 septembre, Écoust-St-Mein. — Eustache, sire de Neuville, chevalier, notifie la vente de XXII mencaudées de terre à Écoust (*Escout*), tenues du chevalier Jacques, son frère et héritier, faite par Warnot d'Écoust à Gilbert, chanoine d'Arras. Les pairs du vendeur qui ont jugé la vente légitime, sont Warnier d'Hénin et ses fils. Sire Warnier, prêtre, Pierre et Martin ont renoncé à s'opposer à cette aliénation, par-devant Théobald, curé d'Écoust. De même Warnot, Jacques, son neveu, Helvide, sa sœur, et Alard de Sauchy (*de Sauci*), mari de cette dernière.

Judicantium nomina sunt hec : Johannes Artisiens, Johannes Catus, Godefridus, Wichardus, Walterus Boute, Guido Catus, Walterus, Ysaac, Petrus Haves, Mausnerius de Builecort et Robertus li Gaians... Actum apud Escout in nova grangia sepe nominominati Jacobi, astantibus domino

Wiberto Bodard, canonico Attrebatensi, Warino dyacono, Huetino, Johanne Pauoillon, militibus, Radulfo de Hendecourt, Radulpho Toriel, Alardo, Willelmo del Flos, Fourmento de Builecourt, Alardo, filio ejus, Symone Ausac de Attrebato et Helvide, ava superius ac sepius nominati Warnoti. Anno Domini M°. CC°. *vicesimo octavo,* VIII° *idus septembris.*

(f° 42 v°).

68

1228, 21 décembre. — Wautier, s^r^ de Fosseux (*de Fosseus*), notifie que Gilles de Wancourt a, par nécessité jurée, vendu 40 mencaudées de terre, la sixième gerbe de 30 mencaudées, le tiers d'un droit de terrage sur 11 mencaudées et la terre de Pierre de Mauny (*de Mausni*), le tout sis à Wanquetin et tenu du seigneur prénommé. La vente a été faite au profit de Gilles le Vinier, chanoine de Lille et official d'Arras qui a été investi par-devant Adam de Milly, bailli d'Arras. (Mêmes témoins qu'à l'acte 58).

Actum anno Verbi Incarnati M°. CC°. *vicesimo* VIII°.

(f° 58 v°).

69

1229-1230, avril.— J. Névelon, prévôt de l'église d'Arras, notifie que pour six mencaudées de terre sises à Boyelles, que Robert Coterelle et M., sa femme, ont vendues à m^re^ Enguerrand, Robert ou l'héritier de celui-ci devront donner cinq mencauds de froment pour chaque mencaudée, toutes les fois que par cas fortuit ledit chanoine aura été privé du revenu. Lorsque la terre sera emblavée d'avoine, on livrera deux mencauds d'avoine par mencaudée de terre. *Petrus de Douchi et Garnerus de Albanisilvula mansos suos quos apud Douci de ecclesia Attrebatensi tenere noscuntur, fide interposita, in plegium obligarunt... Hujus conventionis testes sunt qui interfuerunt : dominus Bartholomeus, conca-*

nonicus noster, Petrus clericus noster, Johannes de Warluis et majores nostri Renerus de Fampous, Balduinus Castelains de Escuiri, Thomas de Frisincort, de Brai et..... de Moncelet. Actum Attrebati, anno Domini M°. CC°. *vicesimo nono, mense aprili.*

(f° 92 r°).

70

S. d. (v. 1230). — Enguerrand, chanoine d'Arras, notifie qu'il a donné à l'église d'Arras sa dîme de Boiry (*de Bourich*), son droit de terrage, XX mencaudées de terre et ses hôtes, le tout d'un revenu de VI sous, III deniers et X chapons, pour employer ces revenus de la façon suivante : XVI sous pour l'obit du roi Philippe, VI deniers à chaque chanoine, à la St-Éloi, 20 sous au mandé. Le reste sera distribué aux chanoines pour les commendaces. Une chapellenie en outre sera instituée dans la cathédrale et Enguerrand, pour y contribuer, a acquis de Robert Cotrel une rente de 20 marcs.

(f° 93 r°).

71

1231, juillet. — Ponce, évêque d'Arras, notifie que pardevant lui Marguerite Cosset (*Cossete*), veuve d'Hélin Piédargent, ancien bourgeois d'Arras, assistée de ses fils : Sagalon, Raoul et Jacques, tous trois clercs, ainsi que de Jean, a reconnu avoir employé les 140 livres que feu son mari avait légués pour la fondation d'une chapellenie dans la cathédrale, à acheter 38 mencaudées de terre à Wanquetin, tenues de Robert le Grand d'Agnez (*de Anes*), avec une rente de six deniers, deux chapons, payables par Béatrix, veuve de Guiffroy de Warlus (*Warluis*), chevalier.

Ad hoc vocatis sartariis (1) qui hoc judicare habebant,

(1) On appelait *sartarii*, les possesseurs d'essarts, *sarta*. Quand ces *sarta* étaient aliénés, les *sartarii* intervenaient dans la vente, comme les hommes de fief pour les fiefs.

videlicet Sagalone, filio quondam majoris Attrebatensis, Gotranno, Perroto le Flamenc et Wassone de Duisans.

Testes : Robertus decanus, magister Robertus, scolasticus Attrebatensis, Amelius, ejusdem ecclesie capellanus. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *tricesimo primo, mense Julio.*

(f° 54 r°).

72

1231-1232, mars. — Jean, prévôt de l'église d'Arras, notifie que Girard le Vavasseur (*li Vavassere*) et Aude, sa femme, de Boyelles (*de Boella*), ont vendu à Adam de Pommier (*de Pomerio*), chapelain d'Arras, leur héritier, une rente de deux mencauds et demi de froment.

Actum, astantibus Thoma, majore de Fresincourt, Johanne Castelet, Sigero, majore de Brai, Balduino Castelain, majore de Escuiri, Balduino Landenare, Adamo Pochet et multis aliis, anno Domini M°. CC°. *tricesimo primo, mense martio.*

(f° 16 r°).

73

Littere capituli super ordinatione facta qualiter capellani debent percipere fructus primi anni.

1231, 6 novembre. — Le prévôt J., le doyen R., et le chapitre d'Arras notifient la décision capitulaire par laquelle le nouveau chapelain non promu à la prêtrise, ne percevra les revenus de sa chapellenie, que lorsqu'il sera ordonné prêtre. En attendant, les revenus s'ajouteront à la chapellenie, soit pour le tout, soit pour partie. De plus, celui qui n'étant pas prêtre aura reçu la collation d'une chapellenie, jurera qu'il recevra tous les ordres sacrés, dès qu'il le pourra.

Datum anno Domini M°. CC°. XXX°. I°, *feria sexta post festum beati Andree.*

(f° 94 v°).

74

De quodam pignore ad tres capellanos pertinente.

1231, décembre. — Asson, évêque d'Arras, notifie que Guy de Puisieux (*de Puiseus*), a, du consentement de Baudouin, s^r^ de Beaufort (*de Bello forte*), chevalier, dont elle relevait, engagé pour neuf ans sa dîme de Foncquevillers (*de Fouconviller*) au profit de l'église d'Arras, pour la somme de 460 liv. par... *Willermus de Sains, Ansellus de Ymecort, Hugo de Raimberti prato, milites, Egidius Fourdins de Buschoi, Robertus Coteriaus, Symon de Belloramo et Symon de Sains... juramento... creantaverunt...* Le prélat approuve cet acte.

Datum anno Dominice Incarnationis, M°. CC°. XXX°. I°, *mense decembri.*

(f° 94 r°).

75

1233, juillet. — Mre J., clerc et official de l'évêque d'Arras, notifie que Jean de Boiry (*de Bairi*), fils de Jacques, a vendu à Pierre de Becquerelle (*de Bekerel*), chapelain de la cathédrale, une rente de deux mencauds et demi de blé à Boiry-Becquerelle. L'acte a été passé par-devant les échevins Jean, fils d'Éremburge, Baudouin Baudereuille (*Bauderole*), Wiot Muterne et Pierre Bulette (*Bulete*). *Actum anno Domini Incarnati* M°. CC°. XXX°. III°, *mense julio.*

(f° 25 r°).

76

1233-1234, avril. — Le prévôt Jean, le doyen Robert et le chapitre d'Arras notifient que le chanoine Gilbert a institué une chapellenie sur les revenus des dîmes d'Ervillers, d'Écoust et de Villers-au-Bois (*Vilers en Orelemont).*

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. XXXIII°, *mense aprili.*

(f° 44 v°).

77

De capellania instituta a quodam, cujus nomen ignoratur, et alia annexa, quam instituit Ogerus, quondam canonicus, quam tenet Jacobus li Haumiers.

1235, mai, Arras. — J[ean], prévôt de la cathédrale, notifie que m^re^ Baudouin le Masson (*Cementarius*), maître de la fabrique de N.-D., et Agnès, sa femme, ont vendu à ladite église une rente de cinquante mencauds de blé dépendant des dîmes de Camblain et d'Estrées-Cauchie ; à savoir : quarante-trois au profit de la chapellenie de Jean d'Armentières (*de Armentariis*), et sept pour le mandé des pauvres. Ces terres sont tenues par Robert *Piaucille* et Jean *li Patiers*.

Presentibus Bartholomeo de Sancto Albino, Michaele de Mairesson, Willelmo de Fampous, Adam de Boiella et Christiano de Monchiel, majoribus nostris, Sagalone de Basseus, Petro Blevecin... Astantibus domino Vedasto, presbitero de Frisincourt, Th., majore de Frisincort, Herberto de Estrees, Balduino de Housdain, Nicholao le Agnel, Ysaac de Estrees, Michaele, filio ejus, Everardo Morterel, Ysaac de le Caucie, Johanne le Jai et Walone, allodariis de Estrees... Coram nobis et domino Wiberto Bodard et domino Amelio, canonicis Attrebatensibus. Actum Attrebati anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *tricesimo, quinto, mense maio.*

(f° 64 v°).

78

1236, 9 février. — Raoul de Ronville (*de Raonvilla*), chevalier, notifie que Jean Durand, bourgeois d'Arras, du consentement de Mathieu, son fils aîné, a vendu à sire Étienne du Pont-St-Vaast et à Héluin Mauroy, chapelains de Nôtre-Dame, au profit de leurs chapellenies, 60 mencaudées de terre à labour près du bois d'Hannescamps (*Hanoncamp*). Raoul, comme seigneur, confirme ladite vente

jugée légitime par Gilles de Beaumetz (*de Bellomanso*), châtelain de Bapaume, son suzerain, et par Gilles, fils aîné de celui-ci.

Homines autem mei et pares mei qui hoc judicaverunt hii fuerunt: Ludovicus de Andifer, Robertus de Pumiers, milites, Hellinus Audefridi et Johannes de Nueviriele... Actum anno Verbi Incarnati M°. CC°. *tricesimo* V°., *in octabis Purificationis beate Virginis, mense februarii.*

(f° 33 r°).

79

1236, 9 février. — Gilles de Beaumetz, chevalier, fils du châtelain de Bapaume, confirme, comme suzerain, la vente qui précède.

(f° 34 r°).

80

1236, octobre. — Mre Gilles le Vinier, chanoine d'Arras, notifie que tout ce qu'il a acquis de Wautier de Wancourt à Wanquetin, il l'a transmis à l'église d'Arras pour fonder une chapellenie dont la collation lui sera réservée sa vie durant. Après sa mort, cette collation appartiendra au chapitre et sera faite au profit d'un prêtre.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. XXXVI°., *mense octobri.*

(f° 60 r°).

81

1236, octobre. — Le prévôt J., le doyen G. et le chapitre d'Arras notifient que m^re^ Gilles le Vinier, chanoine d'Arras, a donné en aumône à l'église d'Arras les terres et terrages acquis par lui de Wautier de Wancourt et de sa femme, pour fonder une chapellenie dans la cathédrale.

Datum anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo XXX°. VI°., *mense octobri.*

(f° 60 v°).

82

De capellania quam instituit dominus Ogerus, quondam canonicus, que tenetur ad missam matutinalem, quam tenet Johannes de Hesdinio.

1239, janvier. — Gobert, s^r de Fontaine-lez-Croisilles *(de Fontanis)*, fils de feu Eustache *de Beverchi*, chev^r, notifie que Raymond de Fontaine, dit de Saint-Amand, du consentement de Marie, sa femme, a vendu à m^re Gilles le Vinier, chanoine d'Arras, une rente de xxv mencauds de froment aux lieux dits : *La Route de Quéant* (de Keiam)..., *le Boiel* et *le Sentier de Saint-Martin.*

Pares ipsius Raimondi, scilicet dictus Mansniers et Hugo de Builecort, milites, et Rogerus Groignes et alii homines mei liberi, non ligii, videlicet Walterus de Merlecastel, Johannes de Warluis, Rogerus Boine Vie, Henricus Caperons, Wido Carpentarius et Evrardus de Vermendois..... communiter adjurati....., presentem cartam sigilli mei munimine roboravi, ad hoc nichilominus me astringens quod quando, vita comite et concedente Domino, miles ero, si sigillum contigerit me mutare, novo sigillo meo similes litteras sigillabo. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *tricesimo sexto, mense januario.*

(f° 65 v°).

83

1237, janvier. — Raymond de St-Amand notifie que Wautier de la Pierre, son homme lige, a, par nécessité, vendu à m^re Gilles le Vinier, chanoine d'Arras, une rente de douze mencauds de froment, mesure d'Arras.

Premissis igitur conventionibus sollempniter confirmatis homo meus ligius Egidius Helye de Hala et ligii homines Goberti, domini mei de Fontanis, quos ipse Gobertus accomodavit michi, ligio homine suo, pro judicando contractum prediclum, videlicet Rogerus Mausniers de Bulecourt, Hugo

de Bulecourt, milites, et Rogerus Groignes, pares mei, aliique homines mei liberi, non ligii, cum predictis hominibus ligiis vocati, videlicet Walterus de Merlecastel, Johannes de Warluis, Petrus de Belloramo, Petrus des Coulons, Johannes del Gardin et Johannes de Bulecourt... judicaverunt.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *tricesimo sexto, mense januario.*

(f° 67 r°).

84

1238, janvier. — Mre Guillaume, chanoine et official d'Arras, notifie que Jean de Fontaine ayant acheté à Barthélemy Douchet et à Marie, sa femme, une rente hebdomadaire de douze deniers et une autre annuelle d'un mencaud d'avoine assises sur une maison de l'Estrée, *juxta vicum furni domini Wiberti de Canle*, ont transmis ladite rente à la chapellenie de Raches desservie par Jacques Crespin.

Huic donationi elemosine interfuerunt Wibertus archidyaconus Ostrevandensis, Willelmus, decanus Attrebatensis, magister Egidius, canonicus Insulensis, dominus Balduinus Canis et magister Hugo de Beughin, canonicus Attrebatensis In cujus rei testimonium presentes litteras fecimus sigilli curie Attrebatensis munimine roborari. Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *tricesimo septimo, mense januario.*

(f° 113 r°).

85

1238, mars. — Mre Guillaume, chanoine et official d'Arras, à ce commis par Asson, évêque d'Arras, notifie la vente qui précède, faite au profit de m^re^ Gilles le Vinier, en la confirmant.

In cujus rei testimonium presentes litteras ad postulationem partium, sigillo curie Attrebatensis fecimus roborari. Datum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. XX°. VII°, *mense martio.*

(f° 68 v°).

86

1239, avril. — Mre J. d'Oisy (*de Oisiaco*), chanoine et official d'Arras, notifie qu'Hugues, maire de Courcelles-le-Comte (*de Courcellis Comitis*), et sa femme, ont reconnu avoir vendu à sire Guillaume de Pas (*de Passu*), chapelain de la cathédrale, une rente de quatre mencauds de froment moins un boisseau, mesure d'Arras, payable à lui et à ses successeurs et à charge pour W., doyen du chapitre, de payer audit Hugues et à sa femme, une rente de 8 livres parisis.

Huic autem venditioni et recognitioni interfuerunt Johannes prepositus, Willelmus decanus, Robertus scolasticus, Lambertus dictus Juvenis et magister Robertus Cosses, canonici Attrebatenses.

Actum anno Domini M°. CC°. *tricesimo nono, mense aprili.*

(f° 48 r°).

87

De capellania de Bourich in capella juxta Belregart deservienda, quam fundavit dominus Adam de Milliaco, miles.

1239, avril. — Adam de Milly, chevalier, notifie que les habitants de Becquerel (*Bekerel*) et de Boiry, avant obtenu de l'évêque d'Arras Asson d'être séparés de la paroisse de Boisleux (*Bailues*) et d'avoir un curé propre à Boiry, il a constitué au profit de ce prêtre et de ses successeurs une rente de 60 mencauds de froment payable chaque année à la maison de Beauregard (*de Belregart*). Ledit curé sera tenu de célébrer chaque jour, dimanches et fêtes exceptés, une messe dans la chapelle attenante à ladite maison. Le chapitre d'Arras a approuvé ces dispositions.

Datum anno Domini M°. CC°. *tricesimo nono, mense aprili.*

(f° 102 v°).

88

De capellania Sti Johannis in Strata et de conditionibus ejus

1239. — A[sson], évêque d'Arras, notifie que le chapitre de la cathédrale a accordé à l'hôpital de St-Jean-en-l'Estrée une chapelle et un chapelain. Celui-ci aura une chambre convenable, célébrera la messe à l'heure fixée par le chapitre et administrera les sacrements aux malades de la maison. Il lui sera payé par celle-ci dix livres pour sa nourriture et six sous pour ses vêtements (1).

(fo 101 vo).

89

Littere magistri et fratrum dicti domus qualiter predicte fundationi et ordinationi consenserunt per eorum litteras.

1239, mai. — Le maître et les frères de l'hôpital de Saint-Jean-en-l'Estrée notifient que du consentement d'A[sson], évêque d'Arras, le chapitre leur a concédé l'usage d'une chapelle.

Datum anno Domini Mo. CCo. XXXo. IXo., *mense maio.*

(fo 102 ro).

90

De capellania de Olehaim in capella ejusdem loci deservienda, a domino de Olehaim fundata.

1239, juillet. — Jean, sire d'Olhain *(Olehaim)*, chevalier, notifie que du consentement du doyen et du chapitre d'Arras, patron de l'église de Fresnicourt *(Fresincourt)* et du gré de Vaast, curé de ladite paroisse, il a fondé une chapellenie en la dotant de sept mencaudées de bois, qu'Hugues, sire d'Olhain, son père, avait acquises de Philippe de Lenganeur, de neuf mencaudées de terre à labour sises entre Olhain et la couture

(1) V. les pièces justificatives.

de Gauchin et de quatre chapons à Olhain, ainsi que des revenus de la dîme de *le Fresnoie*, tenue du seigneur de Wavrin (*de Wavring*). A la mort de Vaast, le doyen et le chapitre disposeront de la chapelle et, s'ils l'érigent en paroisse, ils devront augmenter les biens dont jouit le curé de Fresnicourt.

Datum anno Dominice Incarnationis, M°. CC°. XXXIX°, *mense julio.*

(f° 100 v°).

91

1249, 28 janvier. — Roger de Wailly *(de Balli)*, chevalier, notifie que Gilles de Wanquetin dit de Wancourt *(de Waencort)* et Marie, sa femme, assistés de Jean, leur fils majeur, ont vendu au chanoine Gilles le Vinier deux mencaudées de terre sises à Wanquetin et tenues dudit chevalier, à deux sous de cens annuel.

Tenentes mei, videlicet Warinus Clericus, Renerus Carpentarius et Johannes dictus Rex qui presentes fuerant, a me domino adjurati, judicaverunt legitime factas esse, sub testimonio meo..., sub testimonio.... Jacobi, presbiteri de Wanketin, Petri, presbiteri de Nigella Guidonis et Symonis Patoul..

Actum anno Domini M°. CC°. XXX°. IX°., *dominica prima post Conversionem sancti Pauli.*

(f° 61 v°).

92

1240, 17 juin. — Mre Jean d'Oisy, chanoine et official d'Arras, notifie qu'Agnès Bernard a constitué au profit d'Adam de Pommier, chapelain de la cathédrale, une rente de 26 sous assise sur sa maison située entre celle de Robert d'Héringues et celle de Raoul le Saineur.

Datum anno Domini M°. CC°. XL°., *in die octave Trinitatis, mense junio.*

(f° 16 v°).

93

1241, 13 juillet. — Le même official notifie que Mre Gilles le Vinier, chanoine d'Arras, a acquis de Jean de Wanquetin, dit d'Ervillers, chevalier, et de sa femme, du consentement de Raoul, leur fils aîné, un droit de terrage à Warlus, d'un revenu annuel de XXVI mencauds de froment, mesure d'Arras.

Actum anno Domini M°. CC°. *quadragesimo primo, sabbato ante Divisionem apostolorum.*

(f° 71 r°).

94

De capellania quam instituit magister Egidius Vinarius, canonicus Attrebatensis et Insulensis, quam tenet ad presens Symon Morinensis.

1241, novembre. — Jean d'Amiens, s^r^ de Vignacourt *(de Vinacourt)* et Agnès, sa femme, dame d'Aubigny et d'Orville *(de Albignaco et de Horrevilla)*, notifient que Jean de Wanquetin, chevalier, et Marie, sa femme, du consentement de Raoul, leur fils aîné, ont vendu à maître Gilles le Vinier leurs terrages de Warlus *(de Warluis)* tenus de Gilles de Cambrai.

Actum anno Domini M°. CC°. XL°. I°., *mense novembri.*

(f° 69 r°).

95

1241, novembre. — Simon de Villers, bailli d'Arras, notifie à Jean d'Amiens, bailli d'Aubigny, et aux pairs du château dudit lieu, qu'il approuve la vente qui précède.

Actum anno Domini M°. CC°. XL°. *primo, mense novembri.*

(f° 72 r°).

96

1241, décembre. — Mre Arnould, chanoine et official d'Arras, notifie que par-devant lui Jean d'Ervillers *(de*

Hervilier, chevalier, et Marie, sa femme, ont vendu à m^re^ Gilles le Vinier le fief qu'ils avaient à Warlus, consistant en terrages,hôtes et revenus divers, moyennant une rente de six deniers et autant de relief. Ledit fief a été remis entre les mains de Gilles de Cambrai, d'Hugues de Wavrans, chevalier, et de Jeanne d'Estrayelles (*de Estraele*), sa femme, qui s'en sont dessaisis au profit dudit Gilles par-devant les pairs du château d'Aubigny. Sainte, femme de Gilles de Cambrai, a, de son côté, renoncé à tout droit sur ledit fief.

(f° 69 r°).

97

1242, 11 avril. — L'archidiacre Guillaume, le prévôt Jean et le doyen Guillaume notifient que le chapelain Adam du Gardin *(de Gardino)* a demandé au chapitre l'autorisation de dédoubler sa chapellenie, de façon à ce que chacune de ses parties vaille 120 mencauds de blé de revenu, en ajoutant sa maison, pour le cas où les deux chapelains ne voudraient pas habiter ensemble.

Interfuerunt : nos Guillelmus, archidiaconus, Johannes, prepositus, Willelmus, decanus, Adàm de Husdinio, Balduinus Canis, Egidius Vinarius, Petrus de Bekerel, Hugo de Caumont, Willelmus de Ebreduno, presbiteri et canonici Attrebatenses ; Lambertus, Hugo de Beugin, Robertus Episcopi, Petrus Noviomensis, dyaconi et canonici Attrebatenses ; Sagalo, Radulphus, Mauritius, Johannes de Kaisnoi, Johannes Episcopi, Asso Episcopi, Arnulphus officialis, subdyaconi et canonici Attrebatenses... Acta sunt hec in pleno capitulo Attrebatensi, anno Incarnati Verbi M°. CC°. XL°. II°., *in Pascha, sexta feria ante Ramos Palmarum.*

(f° 16 v°).

98

1242, juin. — Robert, chevalier, seigneur de Pommier, notifie que Guillaume Prévot (*dictus prepositus*), Nicolas

Sergeant *(Serjans)* et Barthélemy Taillebois *(Taillebos)* de Pommier *(de Pumiers)*, ont vendu à l'église d'Arras une rente de 19 mencauds de blé, mesure d'Arras, pour l'entretien de la chapellenie fondée jadis par le prévôt Roger et qu'occupe Étienne du Pont-St-Vaast, chapelain de la cathédrale. Il approuve cette vente, en qualité de seigneur suzerain.

Lieux dits de Pommier : *Campus Amoubert, Campus Rikendis, Vallis viridarii, Via de Belle.*

Actum mense junio, astantibus huic contractui venerabilibus viris J. preposito, magistro Hugone de Beughi[*n*]*, canonico attrebatensi, Johanne del Fai, Radulpho de Aurelianis, Johanne de Belloramo, Nicholao de Billi, Johanne de Hingniaco, hominibus meis, anno Dominice Incarnationis* M°. CC°.XL. II°.

(f° 35 r°).

99

1242, juin. — Arnould, chanoine et official d'Arras, donne *vidimus* des lettres de Robert, chevalier, s^r^ de Pommier, qui précèdent. Il ordonne de les observer, sous peine des censures ecclésiastiques.

Actum anno Incarnati Verbi M°. CC°. *quadragesimo secundo, mense junio.*

(f° 36 v°).

100

1242, août. — Mre Arnould, chanoine et official d'Arras, notifie que par-devant lui Jean de Bailleulet, ch^r^, a reconnu être tenu de payer au chapitre et à Simon, chapelain de la cathédrale, cent vingt mencauds, dont deux tiers en blé et le reste en avoine, à la St-André, sous peine d'excommunication, et qu'il s'est engagé à le reconnaître par-devant le sénéchal de Ternois.

Actum anno Domini M°. CC°. XLII°., *mense augusto.*

(f° 110 r°).

101

1243, septembre. — Le prévôt J., le doyen G. et le chapitre d'Arras notifient qu'ils ont agréé la demande qui leur a été adressée le 11 avril 1242, par le chapelain Adam du Gardin (acte n° 97).

Hec acta fuerunt in pleno capitulo Attrebatensi, anno Incarnati Verbi M°. CC°. XLIII°., *mense septembri.*

(f° 17 r°).

102

1243, 24 octobre. — Guillaume, archidiacre d'Arras, notifie que Roger Pavellon, ainsi qu'Élisabeth et Marie, ses sœurs, ont renoncé à la terre de Roger le Naon, jurant de ne pas troubler dans sa possession le chanoine m^re^ Gilles le Vinier, qui a acquis cette terre, ni tout autre détenteur.

Actum sabbato ante festum apostolorum Symonis et Jude, anno Domini M°. CC°. XL°. III°.

(f° 72 r°).

103

1243, 29 octobre. — L'official d'Arras notifie que Robert de Berneville (*Bernevile*) a promis à m^re^ Gilles le Vinier de le garantir dans la possession de la terre de Wailly, qu'il a acquise de lui.

Datum anno Domini M°. CC°. XLIII°., *feria quinta post festum apostolorum Symonis et Jude.*

(f° 72 v°),

104

De capellania quam instituit dominus Lambertus dictus Juvenis, canonicus Attrebatensis, quam tenet ad presens Nicholaus dictus Aimons.

1243, décembre. — Jean d'Erviller (*de Yerviler*), chevalier, et Marie, sa femme, notifient avoir vendu aux exécuteurs

testamentaires de Lambert le Jeune, un terrage et quinze mencaudées de terre en deux pièces sises, l'une au *Falbuisson*, l'autre *in territorio de Tacort juxta terram Domini Roberti de Habarc* et tenu en fief de J. Cosset. La dite acquisition a été faite au profit de la chapellenie fondée par Lambert. Raoul et Pierre, héritiers du vendeur, s'engagent à ne pas la contester.

Actum anno Domini M°. CC°. XLIII°., *mense decembri.*

(f° 84 r°).

105

1243, décembre. — Jean Cosset confirme l'acte qui précède, comme seigneur dominant, et le notifie.

(f° 85 r°).

106

1244, juin. — Asson, évêque d'Arras, donne *vidimus* des lettres de Frumaud, son prédécesseur, et de Raoul, archidiacre d'Ostrevent, de l'année 1181 (n° 2).

In cujus inspectionis testimonium presens transcriptum earumdem sigillavimus litterarum, anno Domini M°. CC°. *quadragesimo quarto, mense junio.*

(f° 113 r°).

107

1244, 27 juin. — L'official d'Arras notifie que Jean Maledenrée a donné en aumône à Bernard, curé de Raches, sept coupes de terre près de l'église dudit lieu.

Actum anno Domini M°. CC°. *quadragesimo quarto, feria* II^a^ *ante festum apostolorum Petri et Pauli.*

(f° 114 r°).

108

1244, août. — L'official d'Arras notifie qu'Adam du Gardin a, pour augmenter sa chapellenie, donné sa maison du

cloître. Il a ajouté à la donation dix mencaudées tenues en alleux, dont huit à Boiry (*Bourich*).

Huic collationi interfuerunt magister Johannes de Bapalmis et dominus Petrus de Bekerel, presbiteri et canonici Attrebatenses, Jacobus Crespins, Warinus et Jacobus Coriiers, capellani..... Actum anno Domini M°. CC°. XLIIII°., *mense augusto.*

(f° 17 v°).

109

1244, novembre. — L'official d'Arras notifie, en les *vidimant*, les lettres de Jean d'Ervillers qui précèdent (n° 104).

Datum anno Domini M°. CC°. XL°. III°., *mense novembri.*

(f° 85 r°).

110

1246, mars. — Jacques, sire d'Achicourt (*de Harchicourt*), notifie que sire Waguet *(Waghés)* d'Arras et Mabile, ses père et mère, ont, du consentement de Guy, comte de St-Pol, affecté leur dîme de Vimy à la fondation *d'une hostelerie de le Gauhere à Vimi, pour herberghier les povre* et d'*une capelenie de le Gauhere* audit lieu.

Ce fu fait en l'an del Incarnation Nostre Signeur M°. CC°. *et* LV, *el mois de marc.*

(f° 116 v°).

111

1246, août.— Jean d'Amiens, ch^r^, seigneur de Vignacourt et de Labroye (*de Arborea*) assisté d'Agnès, sa femme, dame d'Aubigny *(de Albigni)* et d'Orville *(de Horrevile)*, notifient que Gilles de Cambrai et Sainte, sa femme, ont vendu à Sagalon d'Arras XLII mencaudées de terre sises à la route d'Agnez *(de Anes)* et au lieu dit *Wigiercam*, ainsi qu'un terrage à Warlus. Héluin Maurois d'Arras, oncle de ladite

Sainte, dont relevaient ces terres, a donné son consentement à la vente.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. VLVI°., *mense augusto.*

(f° 73 r°).

112

De capellania de Bellacourt ad collationem capituli pertinente, quam ad presens tenet Jacobus dictus Audefrois (1).

1247, décembre. — Mre Ponchard, chanoine et official d'Arras, notifie que Jean Prolons et Isabelle, sa femme, ont reconnu avoir vendu au profit de la chapellenie de Bellacourt *(de Bellaicort)* deux mencaudées de terre sises au Fermont *(Ouffirmont)*, au lieu dit « *la Tombe Cailliel* », à charge pour le chapelain de payer une rente de deux deniers, à titre de reconnaissance, au seigneur du Fermont qui approuve ladite aliénation.

Hospites vero domini de Oufirmont, videlicet Henricus de Arras, Balduinus, filius ejus, Rogerus li Botes, Matheus Bikes, Wilardus li Fevres, Hugo Symonars et Seginus li François judicaverunt... Datum anno Domini M°. CC°. XLVII°., *mense decembri.*

(f° 95 r°).

113

1247, décembre. — Mre Ponchard, chanoine et official d'Arras, notifie que Reusselle *(Ruesselle)*, dame du Fermont, femme de Guillaume de Mailly (*de Mailliaco*), chevalier, a approuvé la vente qui précède.

(f° 95 v°).

(1) On a ajouté au XVe siècle la mention suivante : tenet Nicolaus Guerardi, postea magister Petrus Andree, modo magister Stephanus de Morolio.

114

1248, 31 mai. — Les échevins de Wailly notifient que Jean Cauderon de Wailly a vendu à m^re^ Gillon le Vinier, chanoine d'Arras, 24 mencauds de blé de rente et XII d'avoine, de la dîme et du terrage de St-Pierre de Wailly, assignés sur XXXIII mencaudées de terre et sur quatre autres mencaudées à Villers.

(f° 72 r°. — Imprimé : de Loisne, *l'Ancien dialecte artésien*, p. 6).

115

1248, juin. — Guillaume de Mailly, s^r^ du Fermont et Reusselle, sa femme, notifient en l'approuvant, l'acte qui précède, n° 112.

Datum anno M°. CC°. XL°. VIII°., *mense junio.*

(f° 95 v°).

116

1249, mai. — Mre R. d'Houdain, official d'Arras, notifie qu'Anselme, neveu du maire d'Arras, et Robert, frère dudit Anselme, ont reconnu avoir vendu à Sagalon Piédargent, chapelain de Notre-Dame d'Arras, pour être affectées à sa chapellenie, huit mencaudées de terre à Wanquetin, au lieu dit « *Tacors* ».

Datum anno Domini M°. CC°. XL°. IX°., *mense maio.*

(f° 54 v°).

117

1249, décembre. — Mre R. d'Houdain notifie qu'un différent s'étant élevé au sujet de la dîme de Roëllecourt *(de Rollecort)* entre Jean de Bailleulet (*de Baillolet*), chevalier, et Simon, chapelain de la cathédrale, les parties se sont accordées de la façon qui suit : le chapelain Simon, jouira de la moitié des fruits de la dite dîme jusqu'à son rachat et

l'église d'Arras acquittera envers Jean de Bailleulet tous les arrérages et intérets qui lui sont dus.

Actum anno Domini M°. CC°. *quadragesimo* IX°., *mense decembri.*

(f° 110 r°).

118

1250, octobre. — Reusse, *Roessa*, dame du Fermont (*domina de Oufirmont*), notifie qu'en sa cour du Fermont Jean Savyns et Isabelle, sa femme, ont vendu à la chapelle de Bellacourt (*de Bellaicourt*), cinq coupes de terre sises au lieu dit « *As Pré Wérin* », territoire dudit Bellacourt.

« *Tenentes autem mei, videlicet Henricus Sages, Johannes de Montenescort, Robertus Avaine, Herbertus li Nies, Wilardus li Fevres, Alermus Cokins, Vincentius Sutor, Henricus Monios, Petrus Sutor et Hugo del Oumel... inquisierunt... In cujus rei testimonium presentes litteras fieri feci et sigillo meo roborari. Datum anno Domini* M°. CC°. *quinquagesimo, mense octobri.*

(f° 96 r°).

119

1250, octobre. — M^re^ R[enier] d'Houdain, chanoine et official d'Arras, notifie l'acte qui précède.

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo, mense octobri.*

(f° 98 v°).

120

1250, 16 novembre. — Le même donne *vidimus* des lettres de Jean d'Amiens, qui précèdent (n° 111).

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo, feria* IIII^a^. *post festum Sancti Martini hyemalis.*

(f° 73 v°).

121

1251, 19 mars. — Le même notifie que Théobert Castelet, neveu de Th. Castelet, doyen de la chrétienté d'Arras, ayant été mis en possession de quatre mencaudées de terre sises « *en Combreval* » près du chemin « *As Fontenettes* » et acquises de Pierre Le Gay au profit de la chapellenie de Pierre Boursier (*Bursarius*), chapelain de la cathédrale, ledit Th. Castelet a résigné les dites terres pour accroître la chapellenie.

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo, sabbato post Isti sunt dies.*

(f° 32 r°).

122

1251, octobre. — Roesse, dame du Fermont, notifie qu'en sa cour dudit Fermont, Supplicie de Bellacordel (*de Bellaycordel*), veuve d'Henri d'Arras, a vendu à la chapeltenie de Bellacourt une mencaudée et demie de terre à Bellacordel *(Bellaicordel)*, au lieu dit « *As Marleis* ».

Tenentes autem mei, videlicet Henricus Sages, Johannes Savins, Petrus Pinchuele, Alelmus Cokins, Nicholaus Richiers, Balduinus Richiers, Johannes Foulons, Rogerus li Boces, Hugo Roussiaus et Hugo Symonnars, a me domina adjurati inquisiverunt... Hii autem interfuerunt cum aliis superius nominatis, Walterus Bakes, Egidius de Wailli, Johannes Pinchuele, Balduinus Monachus, Johannes de Fampous, capellanus Attrebatensis, et Hugo presbiter de Grauvile. Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo primo, mense octobri.*

(f° 97 r°).

123

1251, octobre. — Mre Renier d'Houdain, official d'Arras, donne *vidimus* des lettres qui précèdent.

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo primo, mense octobri.*

(f° 98 r°).

124

De capellania quam instituit Sagalo dictus Cosses, clericus, quam tenet ad presens Hubertus de Prato.

1252 mars. — Guy, comte de St-Pol, notifie que Jean de Gommecourt (*de Gombecort*), son homme lige, et Marguerite, femme de ce dernier, ont engagé pour 200 livres par., au profit des chapellenies d'Herbert du Pré et de Jean Fastoul (*Fastol*), leur dîme de Gommecourt, du consentement de Gérard, leur frère et beau-frère. Gilles, oncle dudit Jean s'est déclaré satisfait d'une somme de 80 livres pour laquelle la dite dîme a été engagée et a renoncé à toute réclamation à son sujet.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. L°. *primo, mense martii.*

(f° 74 v°).

125

1252, mai. — Jean, abbé de St-Médard de Soissons, notifie que Jean de Gommecourt (*de Gombecourt*) et Marguerite, sa femme, ont engagé au profit des chapellenies d'Herbert du Pré et de Jean Fastoul leur dîme de Foncquevillers (*de Fonconviler*), dont l'église est du patronat de l'abbaye de Soissons.

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo secundo, mense maio.*

(f° 75 v°).

126

1252, octobre. — Mre Renier d'Houdain, chanoine et official d'Arras, notifie que Robert de Wailly (*de Wailliaco*) et Marie, sa femme, ont vendu à la chapellenie de Bellacordel deux mencaudées de leur franc alleu de Wailly, au lieu dit « *As Croisetes* ».

Datum mense octobri, anno Dominice Incarnationis M°. CC°. L°. II°.

(f° 98 v°).

127

1253, janvier. — Jacques, évêque d'Arras, donne *vidimus* des lettres de Guy, comte de St-Pol, qui précèdent (n° 124), en ajoutant que les formalités de l'engagère ont été remplies par-devant lui.

Datum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. L°. II°., *mense januario.*

(f° 75 r°).

128

1253, janvier. — Le prévôt J., le doyen W. et le chapitre d'Arras notifient qu'ayant acquis de Jean de Gommecourt la dîme qu'il tenait du comte de St-Pol dans la paroisse de Foncquevillers, pour la somme de 200 l., Warnier le Gras (*Crassus*), qui avait donné en aumône 100 liv. par. pour acquérir une rente au profit du curé de Notre Dame-en-Cité, a demandé que cette somme fut garantie par l'engagère ci-dessus ; ce qui a été consenti par le chapitre.

Actum anno Incarnationis Dominice M°. CC°. LII°, *mense januario.*

(f° 76 r°).

129

1253, mars. — Le curé de Foncquevillers approuve l'acte qui précède.

Datum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. *quinquagesimo* II°., *mense martio.*

(f° 76 v°).

130

1253, 1er mai. — L'official d'Arras notifie que sire Nicolas, chapelain de la cathédrale, a assigné par-devant lui Baudouin, damoiseau de Souastre, fils de feu Baudouin, chevalier, au sujet de sa chapellenie de Bellacourt, soutenant que jadis le chevalier Guy avait perçu pendant quatorze ans les revenus

de la dite chapellenie, d'une valeur de 100 marcs parisis, au préjudice de celle-ci. Baudouin ayant hérité dudit Guy et le damoiseau Baudouin, de ce dernier, Nicolas lui réclame la somme précitée. L'official, témoins entendus, fait droit à cette demande.

Actum anno Domini M°. CC°. *quadragesimo* III°., *feria* V^a^ *post Quasi modo.*

(f° 98 r°).

131

1253, 28 mai. — Le même Renier d'Houdain notifie que Pierre de Boiry est tenu de payer une rente de six mencauds et demi de froment à Boiry à Wautier de Merville (*de Minori villa*) pour la chapellenie que celui-ci dessert dans la cathédrale. La terre sur laquelle ladite rente est assignée a été vendue à Jacques Cornu et Renaut du Bois, maire de Boiry, ainsi qu'à Marie, femme de ce dernier, qui se sont engagés à fournir chaque année la rente de blé susdite.

Datum in vigilia Ascencionis Domini, anno Incarnati ejusdem M°. CC°. L°. III°.

(f° 27 r°).

132

De capellania quam instituit magister Egidius Vinarius, qui fuit Jacobi Audefroi, quam tenet ad presens Petrus de Heudebercamp.

1253, juillet. — Jacques, évêque d'Arras, notifie que m^re^ Robert d'Humbercourt (*de Humbercourt*) et Havydis, sa femme, veuve en premières noces de m^re^ Guillaume le Vinier, ont reconnu que m^re^ Gilles le Vinier, ancien chanoine d'Arras, étant à la veille de partir pour la terre sainte, ils ont, d'un commun accord, ordonné que leurs manoirs de Baudimont (*de Balduimonte*) et de l'Abbaye (*de Abbatia*), ce dernier situé *in vice de Fonte* provenant tous deux de leurs parents, seraient consacrés à entretenir une chapellenie dans la

cathédrale d'Arras, avec réserve des revenus, leur vie durant. Le prélat approuve cette fondation.

Datum et actum anno Domini M°. CC°. LIII°., *mense julio.*

(f° 83 r°).

133

1253, juillet. — Jacques, évêque d'Arras, notifie que les exécuteurs testamentaires de Gilles le Vinier, ancien chanoine d'Arras, m^re^ Robert d'Humbercourt, clerc, et Havydis, sa femme, ont conféré par-devant lui à Jacques Audefroi la chapellenie fondée par lesdits m^re^ Gilles, Robert et Havydis, sur le manoir de l'Abbaye.

Actum et datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo* III°, *mense julio.*

(f° 91 r°).

134

Capellania de Herbusterne.

1255, avril. — Eustache, chevalier, seigneur de Neuville-Vitasse et Béatrix, sa femme, dame d'Hébuterne (*de Herbusterne*) notifient que du consentement de Béatrix, leur fille, ils ont fondé une chapellenie à Hébuterne, la dotant de dix-sept mencaudées de terre au lieu dit « La Terre de la Chapelle ». De plus le revenu desdites terres ayant paru insuffisant, ils ont ajouté à la fondation primitive une rente de quarante mencauds de blé à prendre sur leur terrage d'Hébuterne, au lieu dit « *le Karion* ».

Datum anno Domini M°. CC°. *quinquagesimo quinto, mense aprili.*

(f° 119 v°).

135

1255, 11 juin. — Mre Robert de Wailly *(de Walliaco)*, chanoine et official d'Arras, notifie que Pierre de Latre *(Petrus dictus de Atrio)*, frère de Guillaume, bourgeois de

l'évêque d'Arras, ayant été mis en possession de quatre mencaudées de terre à le Barque, *in territorio de Barga,* a transmis tous ses droits sur les terres qui précèdent à la cathédrale, pour l'entretien de la chapellenie de sire Simon Durant.

Datum anno Domini M°. CC°. L°. *quinto, in die Sancti Barnabe apostoli.*

(f° 111 r°).

136

1256, 12 février.— Jean, Seigneur de Boisleux, notifie que Jacques Castelet *(Casteles)* et Aelidis, sa femme, ont vendu à Chrétien le Comte quatre mencaudées XX lances de terre sises au *Floure Markais*, pour l'entretien de sa chapellenie.

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. L°. V°., *dominica qua cantatur Circumdederunt me (1), mense februario.*

137

1256, août. — Jacques, évêque d'Arras, notifie que Gilles de Trazégnies, dit le Brun, *Egidius de Trasignies dictus Brunus*, connétable de France, a affecté à la fondation d'une chapellenie à Warendin, paroisse de Raches *(de Raissia)*, ce qu'Aléaume d'Auby *(de Aubi)* et Hellin, son fils, chevalier, devaient au chevalier Simon d'Hamblain *(de Hamblaing)*.

Actum et Datum anno Domini M°. CC°. L°. *sexto, mense augusto.*

(f° 114 v°).

138

Litteræ cujusdam redditus apud Grieviler existentis, pertinentes ad divisionem parrochie Beate Marie de civitate.

1258, février. — Jean de Chaulnes (*de Canle*), chevalier, fils de Wibert de Chaulnes, chevalier, notifie que Jacques

(1) Introït du 1er dimanche de septuagesime.

Vaque (*dictus Vake*), Robert Vaque, Jean Rochefort (*Rochefors*) et Marie, sa femme, ont vendu à m^re^ Jean, curé de Notre-Dame, pour la division de sa paroisse, à savoir : Jacques, quatre mencaudées et demie de terre à Grévillers, au lieu dit « *Au Sart Bisain* » ; Robert, cinq quartiers au même terroir ; Jean et sa femme, une mencaudée et demie au lieu dit « *Au Tranloi* ». Jean de Chaulnes approuve cette vente et concède lesdites terres au prêtre Jean, à charge de quatre deniers d'entrée et de sortie et de deux deniers pour gants.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo septimo, mense februario.

(f° 99 r°).

139

1258, juillet. — Dreux d'Amiens, s^r^ de Vignacourt et de Labroye, *Drogo de Ambianis, dominus de Vinacort et de Arborea*, donne *vidimus* des lettres de Jean d'Amiens et d'Agnès d'Aubigny, ses parents (n° 111). Il ajoute qu'il a investi le doyen et le chapitre des droits dont il a été question précédemment, moyennant deux sous de redevance annuelle et autant de relief à chaque mutation de chapelain.

Actum anno Incarnationis Dominice M°. CC°. *quinquagesimo octavo, mense Julio.*

(f° 73 v°).

140

1258, octobre. — Jean de Chaulnes (*de Chanle*), chevalier, fils de feu Wautier de Chaulnes, chevalier, notifie que Marie Vaque, Pierre, Robert, Jean et Robert Vaque, Agnès d'Ayette et Aelynette (*Aelyneta*), ses enfants, ont vendu à Chrétien le Comte, pour l'entretien de sa chapellenie dans la cathédrale, cinq mencaudées de terre à Grévillers, au lieu dit « *En Horgneliçu* ». La vente a été faite à charge de

quatre deniers d'entrée, autant d'issue et deux deniers à titre de gants.

Actum anno Domini M°. CC°. L°. VIII°., *mense octobri.*

(f° 51 r°).

141

1258-1259, mars. — L'official d'Arras notifie que pardevant lui Marie de Méaulens *(de Miauelenz)* dite Loucharde, veuve du chevalier Guillaume de Calonne, a reconnu avoir vendu au chapitre d'Arras pour la chapellenie de Jean *de Belloza*, dix mencaudées de terre à Biefvillers, au lieu dit *Crasseval* et grevées au profit du comte d'Artois d'une rente de sept mencauds de froment et de deux d'avoine, mesure de Bapaume, quatre deniers d'entrée, quatre d'issue et quatre de relief.

Actum anno Domini M°. CC°. L°. *octavo, mense martio.*

(f° 90 r°).

142

1258-1259, mars. — Th., prévôt de l'église d'Arras, notifie qu'Élie de Boyelles *(de Boella)* étant tenu chaque année envers Jean Belin (*dictus Beline*), chapelain de l'église d'Arras, soit à quatre mencauds de froment par mencaudée de terre, soit à un mencaud et demi d'avoine lorsque telle est l'emblavure et ne pouvant pas payer cette redevance, ledit Élie a remis sa terre à l'église d'Arras, pour le service de la chapellenie ci-dessus.

Actum anno Domini M°. CC°. L°. VIII°., *mense martio.*

(f° 93 v°).

143

1259, février. — L'official d'Arras notifie que Jean Éloy, *Johannes dictus Eloys*, a vendu à Chrétien Lecomte, chapelain de la cathédrale, pour l'usage de sa chapellenie, une

mencaudée et demie de terre à Pis, au lieu dit *Fontenelles* et appelée *le Sart.*

Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. LVIII°., *mense februario.*

(f° 50 r°).

144

1261, novembre. — Le même notifie que Marguerite Crespin, *Margareta dicta Crespine*, demeurant en Cité, dans le domaine de l'évêque, a reconnu que m^re^ Gilles Le Vinier, ancien chanoine de la cathédrale, avait, pour augmenter la chapellenie par lui fondée dans la cathédrale, donné au chapitre la maison de ladite Marguerite. Cette chapellenie, qui dans la suite sera attribuée à Jacques Carbonnel (*Carbouniel*), a pour titulaire actuel Jacques Audefroi, vicaire de la cathédrale. Ladite maison située rue des Maux, *in vico Mallorum*, tient d'un côté à celle de Nicolas de Warlus et de l'autre à celle de Nicolas Bodart.

Datum et actum anno Domini M°. CC°. LX°. *primo, in die Beati Martini hyemalis.*

(f° 84 r°).

145

De capellania quam fundavit Andreas de Courcellis et ejus uxor in ecclesia S^ti^ Stephani, in aurora deservienda et conditionibus ejusdem.

1262, février. — Le prévôt Th., le doyen J. et le chapitre d'Arras notifient qu'André de Courcelles et Emma, sa femme, ayant, en l'année 1250, manifesté l'intention de fonder une chapellenie en l'église Saint-Étienne, ont, du consentement du comte d'Artois, affecté à cette fondation 27 mencaudées et un quartier *septem lanceis minus*, de leurs alleux d'Achiet et de Gommecourt (*Goumercort*), *in locis inferius nominatis, videlicet : in territorio de Aissie, au Courtisiel ad Atrium, unum quarterium et octo lancee et dimidia lancea ; au marçais*

domini Johannis de Aissie militis, una et dimidia mencaldata et sex pedes et En Courbesvaus, quatuor mencaldatæ et dimidia mencaldata viginti duobus lanceis et octo pedibus minus, et en Couloncamp, septem mencaldatæ decem et IX *lanceis et dimidia minus, et ad Tierniviler, una mencaldata et* IIII^{or} *lancee et dimidia lancea, et in territorio de Goumecort, ad Vallem Reneri, tres mencaldate et in eadem pechia dimidia.*

Les revenus seront complétés par lesdits André et Emma de façon à ce que le chapelain reçoive 15 livres annuellement. Il jurera d'assister aux matines, à la grand messe et aux vêpres de la cathédrale, s'il le peut, les dimanches et jours de fête.

In cujus rei testimonium..... Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. LX°., *mense februario.*

(f° 104 r°).

146

1263, septembre. — P., chantre de la cathédrale d'Arras, notifie que conformément à l'approbation du chapitre il a consenti à ce que le manoir acquis par le chapelain Jean de Grincourt, de Jean de Travelouche, à Duisans, dans le personnat du chapitre, soit affecté a perpétuité aux successeurs de Jean de Grincourt.

Actum anno Domini M°. *ducentesimo* LX° *tercio, mense septembri.*

(f° 20 v°).

147

1264, octobre. — Jean du Maisnil, *de Maisnilio*, chevalier, et le clerc m^{re} Eustache, son frère, notifient que leur mère Gille, veuve d'Eustache de Maisnil, a vendu au chapitre d'Arras 19 mencaudées de terre *in territorio de Vilers en Orellemont, a l locum qui dicitur « A le Haie des Destrois »*, pour la chapellenie de Michel de Pénin fondée dans la cathédrale par Lambert le Jeune, ancien chanoine d'Arras.

(f° 87 r°).

148

1264, octobre. — Gile, veuve d'Eustache, chevalier de Maisnil (*de Maisnilio*), notifie la vente qui précède.

Actum apud Vilers en Orellemont, in ecclesia loci illius, ante ymaginem crucifixi, presentibus predictis allodiariis, videlicet R. de Vilers en Orellemont et R. de Karenchi presbiteris, Eustachio de Monte Sancti Eligii, Hugone le François de Vilers en Orellemont, laicis, et Roberto de Hala, clerico, qui manet Attrebati, anno Verbi Incarnati M°. CC°. LX°. IIII°., *mense octobri.*

(f° 85 v°).

149

1264, 6 novembre. — L'official d'Arras notifie l'acte qui précède, en le vidimant.

Datum anno Domini M°. CC°. LX°. IIII°., *feria quinta post festum Omnium Sanctorum.*

(f° 86 v°).

150

1265, juillet. — L'official d'Arras notifie que Guillaume du Marais (*de Palude*), chapelain de la cathédrale, ayant, à raison de sa chapellenie, des droits sur la maison de Marguerite *Brisewarance* sise *in vico Sancti Mauricii prope ecclesiam parrochialem vici illius, una domo solum intermedia, et plateam sitam retro domum eandem, in qua licie jamdudum constructe fuerunt, prout ipsa platea se extendit in longitudine a domo predicta ipsius M. usque ad viculum quondam Balduini Viesekin ; in latitudine vero, a muro manerii Johannis Brisewaranche, fratris ejusdem M., usque ad quemdam puteum jamdudum existentem ibidem,* ladite Marguerite et H., son mari, ont promis de payer au chapelain un demi marc de fin argent.

Actum anno Domini M°. CC°. LX.° V°., *mense julio.*

(f° 45 r°).

151

1265, novembre. — Nicolas de Condé, sr de Moriamé et de Carency (*Karenchi*), chevalier, notifie qu'en qualité de seigneur suzerain il approuve la vente qui précède (n° 149), à charge d'un cens annuel de six deniers parisis et avec réserve de la justice temporelle.

Actum anno Domini M°. CC°. LX°. *quinto, mense novembri.*

(f° 86 v°).

152

1267, 4 juillet. — L'official d'Arras donne *vidimus* des lettres de Raoul, archidiacre d'Ostrevent, analysées précédemment (n° 9).

Datum anno Domini M°. CC°. LX°., *feria* II^a *post festum beatorum apostolorum Petri et Pauli.*

(f° 115 r°).

153

1269, juillet. — Jean de Cans, chevalier, et Marie, sa femme, notifient qu'en présence de Robert de Gueudecourt (*de Geudecourt*) dit Brûlin (*Brovelin*), ils ont vendu à Guillaume de Gouy (*de Goy*), chapelain de la cathédrale, en faveur de sa chapellenie, trente-cinq mencaudées de terre à Gueudecourt, aux lieux dits « *Poileic* » et « *As Vauciaus* ».

Actum anno Domini M°. CC°. LXIX°., « *mense julio.* »

(f° 36 v°).

154

De capellania quam instituit Roessula de Bethunia, quam tenet ad presens Johannes de Lens.

1270, septembre. — Jean de Cans, chevalier, et Marie, sa femme, notifient avoir vendu à Roessele (*Ruessele*) de Béthune, veuve d'Herbert de Béthune, pour la fondation d'une chapellenie dans la cathédrale, seize mencaudées de terre à

Levacque (*Loievake*) tenues de m^re^ Thomas de Gueudecourt, clerc, s^r^ de Levacque, à deux deniers d'issue et d'entrée. Ces terres sont situées au lieu dit « *Les Arbres d'Horrech* » et près des terres de l'abbaye d'Eaucourt.

Actum et datum anno Domini M°. CC°. LXX°., *mense septembri.*

(f° 79 r°).

155

Cyrographe pour le Mandé.

1270, septembre. — Les échevins de la cité notifient que les prévôt, doyen et chapitre d'Arras ont arrenté à *Piéron de Dikennie*, bourgeois de la cité, leur maison de la rue des Maus, à charge de payer annuellement cinq sous parisis à la chapellenie de Jean Crespin et deux sous à l'évêque d'Arras.

(f° 1 r°. — Imprimé : de Loisne, l'*Ancien dialecte artésien*, p. 23).

156

De capellania in domo beginarum conventus regis deservienda et presbiteratui Sancti Nicolai supra Fossatum annexa.

1270, décembre. — P., évêque d'Arras, notifie que les exécuteurs testamentaires de Marie Gervaise, veuve de Sagalon Strabon, ont, conformément à son testament et au consentement du chapitre, fondé une chapellenie dans la chapelle de la maison des béguines « *que vocatur conventus regis, sita infra fines parrochie ecclesie Sti Nicholai supra Fossatum Attrebatensem, juxta barram de Rischo.*

Le chapelain célèbrera la messe tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, à peine de 8 deniers parisis au profit de la chapelle. Il devra se pourvoir d'un clerc, à ses frais, ainsi que des objets nécessaires pour célébrer la messe.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo, mense decembri.

(f° 103 v°).

157

1271, octobre. — Robert Brûlin *(dictus Brovelins)*, maire de Gueudecourt, s'engage, en qualité de seigneur dominant, à respecter le contrat analysé précédemment (n° 153).

Datum anno Domini M°. CC°. LXXI°., *mense octobri.*

(f° 80 v°).

158

De capellania quam instituit Petrus Parmentarius. Hanc tenet Radulphus de Noviomo et in redditu habet medietatem Egidius Wardeavoir.

1273, janvier, Aubigny. — Jean, s^r^ de Bailleulmont, *de Balloel in Monte,* notifie que par nécessité, en présence d'Hugues, sénéchal de Ternois, sergent (*serviens*) de magnifique prince, Guy de Châtillon, comte de St-Pol, son seigneur, et de ses pairs, il a vendu au chapitre d'Arras cinquante mencaudées de terre à Pommier *(Pumiers)*, pour l'entretien des chapellenies de Gilles d'Angres et de Gilles Wardeavoir, chapelains de la cathédrale. En cas de réclamation de M., femme de Jean de Bailleulmont, celui-ci donnera comme dédommagement cinquante mencaudées de terre qu'il a audit Bailleulmont, *inter Haiam Berengeri et loaiam Theobaldi le Berton.* André d'Orléans, doyen de la cathédrale, a été investi au nom du chapitre.

(f° 76 v°).

159

1273, janvier, Aubigny. — Guy de Châtillon, comte de St-Pol, donne *vidimus* des lettres qui précèdent et les confirme, comme seigneur.

Actum loco, anno et mense supradictis.

(f° 78 r°).

160

1273, février, Arras. — Robert II, comte d'Artois, notifie que ladite vente a été reconnue par-devant lui par Jean de Bailleulmont et Mahaut, sa femme, et la confirme à son tour.

Actum apud Attrebatum anno Domini M°. CC°. LXXII°., *mense februario.*

(f° 78 r°).

161

1273, 30 novembre. — Guy de Châtillon, comte de St-Pol, notifie qu'un différend s'étant élevé entre lui et le chapitre d'Arras au sujet de la vente qui précède, il a reconcé à tous les droits qui pouvaient lui compéter. Le doyen et le chapitre conféreront la chapellenie à un prêtre résidant.

Datum anno Domini M°. CC°., *septuagesimo tercio, mense novembri, in die Beati Andree apostoli.*

(f° 56 r°).

162

1274, 18 novembre. — A., doyen de la cathédrale d'Arras, notifie que Jean de Chaulnes (*de Chanlle*), écuyer, a reconnu que lui et son manoir de l'Estrée d'Arras étaient tenus d'une rente de huit sous parisis au profit de la chapellenie de Gilles Carpentier.

Datum anno Domini M°. CC°. *septuagesimo quarto, dominica ante festum beati Clementis pape.*

(f° 116 r°).

163

1274, novembre. — Robert Brûlin, maire de Gueudecourt, notifie qu'il approuve le contrat passé par Jean Brûlin de Mametz (*Brovelins de Maumés*), son père, et demoiselle Anne, sa femme, au profit de Roesselle de Béthune, bour-

geoise d'Arras, au sujet de XIII mencaudées et demie de terre sises à Gueudecourt, en cinq pièces.

Datum anno Domini M°. CC°. LXXIIII°., *mense novembri.*

(f° 81 r°).

164

1275, mars. — Le prévôt J[acques], le doyen A[ndré] et le chapitre d'Arras notifient que Barthélemy de Diéval (*de Dyeval*) et Guillaume d'Hébuterne (*de Hebusterne*), chapelain de la cathédrale, occupant dans le cloître l'ancienne maison d'Adam du Gardin, il a été convenu que la dite maison appartiendrait à perpétuité au chapitre et qu'en échange celui-ci remettra aux titulaires des deux chapellenies le loyer de la dite maison.

Actum anno Domini M°. CC°. LXX°. *quarto, mense martio.*

(f° 18 r°).

165

1276, 27 juin. — Robert Brûlin, écuyer, maire de Gueudecourt, notifie que Baudouin Pasté, *Balduinus dictus Pastes* et Ade, sa femme, ont par-devant lui et ses *sartarii*, vendu 12 mencaudées d'essars à Levacque (*Loievake*), en faveur de la chapellenie de Jean de Lens, chapelain de la cathédrale.

Actum anno Domini M°. CC°. LXX°. *sexto, sabbato post festum beati Johannis Baptiste, mense junio.*

(f° 81 v°),

166

1276, août. — Jean de Boisleux, *de Bailoes*, notifie qu'en présence du prieur de St-Vaast et de Robert, son fils ainé, il a vendu au chapitre d'Arras sa dîme de Bailleulmont, qu'il tenait de l'abbaye.

Datum et actum anno Domini M°. CC°. LXX°. VI°., *mense augusto.*

(f° 52 r°).

167

Chapellenie de Croisilles.

1276, 16 octobre. — Pierre, évêque d'Arras, notifie que par-devant lui Luce de Croisilles, *Lucia de Croisillis*, veuve de Josse Coquin (*Kokin*) de Croisilles, a reconnu qu'elle et son mari avaient donné en perpétuelle aumône vingt-quatre mencaudées de terre à Croisilles, ainsi qu'un manoir, dans la même paroisse, *in vico qui dicitur del Espinehain.*

Les terres sont situées aux lieux dits suivants : *una mencaldata ad locum qui dicitur Ad pratum curie ; tres vero boistellate, ad locum qui dicitur Es Mons ; tres mencaldate, ad locum qui dicitur A le Clawiere ; tres boistellate in Valle de Builecourt ; septem boistellate ad locum qui dicitur Ad Brisenflos ; una mencaldata ad viam de Escout ; septem boistellate, ad locum qui dicitur Retro nemus ; tres boistellate ad locum qui dicitur En Biaupré ; due mencaldate in duabus pechiis, ad locum qui dicitur Martinsart et una mencaldata ad viam de Vallibus... Quarum quidem quatuor mencaldate site sunt in territorio de Moiri et ex illis quatuor, due mencaldate sunt de francis allodiis ; alie due mencaldate tenentur de domino de Moiri. Due autem mencaldate ex aliis sex residuis site sunt ad locum qui dicitur As Soixaus et tenentur de domino de Bailloeus ; septem boistellate site sunt ad viam de Attrebato et tenentur à Johanne dicto dou Més ; septem boistellate, ad locum qui dicitur Es Mons et tenentur de capitulo Attrebatensi et septem boistellate in Valle de Builecourt, que tenentur de Johanne dicto Mausnier.*

(f° 125 r°).

168

1279, février. — Les prévôt, doyen et chapitre d'Arras accordent à Hugues, chapelain de l'hôtel-Dieu et à ses successeurs le droit de prendre place dans le chœur de la cathédrale, en participant aux émoluments auxquels ont droit les autres chapelains, exception faite toutefois pour les distributions journalières à ceux qui assistent aux heures

canoniales. Le chapelain précité ne sera pas soumis à la juridiction du chapitre.

Datum et actum anno Domini M°. CC°. LXX°. *octavo, mense februario.*

(f° 107 v°).

169

De capellania quam instituit Lambertus Hucquedieu, quam tenet ad presens Petrus de Heudebercamp cum capellania de qua sit superius mentio.

1279, mars. — Jean Passars notifie que du gré et consentement de Baudouin, s^r^ de Rollencourt *(de Rollaincort)*, chevalier, son seigneur, et de celui de Pierre, Nicaise et Aëlyde, ses frères et sœur, il a, par pauvreté jurée, vendu son droit de terrage de Pénin, au chapitre d'Arras, au profit de la chapellenie de sire Pierre d'Humbercamp *(de Heudebercamp)*. Marguerite, sa mère, a renoncé aux revenus auxquels lui donnait droit sa constitution de dot et m^re^ Régnier, doyen du chapitre, a été investi. De plus, pour garantie de la dot de sa femme, Jean Passart a assigné dix mencaudées de terre *site in Orival, tenentes ad Pirium de Atrebato*, neuf autres, *in Valle de Villaribus ; ad locum* [*qui*] *dicitur A le Rue de Saint-Pol, tenentes in orto ville; sex sitas en Wascoigne, tenentes ad terram Ostonis de Ambrine* et trois autres *ad campum du Périer, tenentes ad terram Mathei Mallet Mambuedon.*

Datum anno Domini M°. CC°. LXX°. VIII°., *mense martio.*

(f° 87 v°).

170

1279, mars. — Baudouin, ch^r^, s^r^ de Rollencourt *(de Rollaincourt)*, donne *vidimus* des lettres qui précèdent, en les approuvant.

Datum anno Domini M°. CC°. LXX°. VIII°., *mense martio.*

(f° 89 r°).

171

1279, mars. — Guy, comte de St-Pol, en qualité de seigneur suzerain, donne *vidimus* des lettres de Baudouin de Rollencourt, son homme, qui précèdent, en les approuvant.

Datum anno Domini M°. CC°. LXX°. VIII°., *mense martio.*

(f° 89 r°).

172

1279, juillet. — Robert, dit Brûlin *(Brovelins)*, maire de Gueudecourt *(Geudecourt)*, notifie en la confirmant la vente faite précédemment par Jean de Cans, chevalier, son *sartarius* (acte n° 153).

Actum anno Domini M°. CC°. LX°. *nono, mense julio.*

(f° 38 v°).

173

1284, février. — Pierre Grognard, *(dictus Groignars)*, écuyer, notifie qu'Ade de Baillescourt, fille de Gilles, a, par pauvreté jurée et du consentement de Jean Dant Jehan, son mari, vendu à l'église d'Arras sa dîme de Bucquoy, dans le patronat de l'abbaye d'Arrouaise, moyennant une somme à elle payée par Henri de Mernes, chapelain de la cathédrale. Pierre Grognard approuve ladite vente, en qualité de seigneur.

Actum anno Domini M°. CC°. *octogesimo tercio, mense februario.*

(f° 123 v°).

174

1284, février. — Guy de Châtillon, comte de St-Pol, *vidime*, en les approuvant, les lettres qui précèdent.

Actum anno Domini M°. CC°. *octogesimo tercio, mense februario.*

(f° 124 v°).

175

évrier. — Jean de Melun, chevalier, et Barthélemy
ɜt (*de Monteto*), chanoine, représentants de Robert,
Artois, pendant son absence aux pays lointains,
, en les approuvant, les lettres du comte de St-Pol
ɜdent.

(f° 124 v°).

176

ɔctobre. — L'official d'Arras notifie que Lambert
(Paumars), de Boiry, a donné un assignement suffi-
r la rente de 12 mencauds de froment attachée à la
ɔie de Wautier de Merville. Cette rente sera payée
ːe de Boiry *(de Bourich)*, Jean Parmentier et Jean
ıinsi que ceux-ci l'ont reconnu par-devant le maire
ɔevins de Boiry.

ı *anno Dominice Incarnationis,* M°. CC°. *quadra-*
o sexto, mense octobri.

(f° 28 r°).

177

juin. — Warroc de Corbehem, écuyer, notifie que
ɜ Fressain, *Sancta de Fressaing*, « son homme », a
Marie, sa sœur, une rente de deux muids de fro-
esure de Douai, sur XII mencaudées et demie et une
ɔupe de terres sises à Corbehem, *per judicium*
ı *et judicatorum meorum, videlicet Willelmi dicti*
ılliet, Jacobi d'Iouir, Balduini de Courcellis et Petri
ːisseur.

ı *et datum anno Domini* M°. CC°. *octogesimo nono,*
ınio.

(f° 118 v°).

178

ınia quam instituit Jacobus Louchart, quam modo tenet
ır Balduinus dictus Lienars.

juillet. — Warroc de Corbehem, écuyer, notifie que

Marie, sa sœur, a, de son consentement et de celui de Guillaume, évêque d'Arras, vendu au chapitre de la cathédrale, pour l'entretien de la chapellenie de Jacques Louchart, panetier du roi de France, vingt mencaudées de terre et une demi coupe, à Corbehem.

..... *Cujus terre octo mencaldate site sunt ad viam de Courcellis ; sex mencaldate una cupa minus, ad locum qui dicitur Scuwiet, tenentes ad curtilia ville de Corbehem; quatuor mencaldate cum dimidia et dimidia cupa tenentur ad viam de Brebiere ; una raseria tenet ad campum qui dicitur de Elemosina et tres cupe terre ad campum predictum.*

La saisine en a eu lieu par-devant les chanoines Jean de Noyelles et Jean de Noyon.

(f° 117 v°).

179

1289, 1er juillet. — Le prévot H., le doyen B. et le chapitre d'Arras notifient que Jacques Louchart et Marguerite, sa femme, ont fondé une chapellenie dans la cathédrale, au revenu de 20 livres parisis, pour l'entretien d'un nouveau chapelain, plus 10 livres parisis de revenu pour augmenter les distributions aux chapelains de la cathédrale. Ledit Jacques aura, sa vie durant, le droit de conférer lui-même la chapellenie et, après leur mort, les fondateurs recevront la sépulture dans leur chapelle.

Datum anno Domini M°. CC°. *octogesimo nono, prima die mensis julii.*

(f° 120 v°).

180

1289, juillet. — Guillaume, évêque d'Arras, donne *vidimus* de l'acte qui précède, le confirmant comme seigneur suzerain et retenant seulement pour lui la justice sur la terre aliénée.

Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, mense julio.

(f° 118 r°).

181

, **septembre.** — Warroc de Corbehem (1), écuyer, que Gilles, curé de Corbehem, ayant soutenu avoir une rente de deux mencauds de blé, il s'engage perement, si la réclamation est reconnue fondée, à adite rente.

m et datum anno domini M°. CC°. *octogesimo nono, eptembri.*

(f° 119 r°).

182

, **août.** — R[aoul], évêque d'Arras notifie par un aphe, que Sainte, veuve d'Adon du Sous-Crinchon, ésenté le testament de son mari par lequel celui-ci it une chapellenie de 10 livres de revenu. Il a conte rente en une somme de 120 marcs de Flandre, quérir la dîme d'Hébuterne, sur laquelle sera assignée ellenie. Après la mort de Sainte, le chapelain jouira d'une rente de deux sous sur la maison du Constantin *mo al Constantin in magno foro Attrebatensi, que rardi Audefroi.*

m anno gratie M°. CC°. *nono decimo, mense augusto.*

(f° 12 r°).

183

pere capellani ecclesie Attrebatensis debent lucrari grossos s capellaniarum suarum.

, **3 septembre.** — Le prévôt H., le doyen J. et le e d'Arras notifient que les chapelains prêtres qui n fonctions jusqu'à la fête de la Saint-Pierre aux acquièrent les gros fruits de leur chapellenie.

m anno Domini M°. CC°. *nonagesimo primo in nostro*

intitulé de l'acte porte par erreur *Walterus*. Il faut lire : *us*, ainsi que cela résulte du corps de la charte où se trouve : *Varrocus predictus promisi.* »

capitulo generali, die lune post nativitatem beati Johannis Baptiste.

(f° 1 r°).

184

De çapellania quam fundavit dominus Hugo de Abelaing in domo Dei ante pedem atrii deservienda et conditionibus ejusdem.

1291, octobre. — L'official d'Arras, notifie qu'Hugues d'Ablain, chapelain de la cathédrale, a affecté à la fondation d'une chapellenie à l'hôtel-Dieu d'Arras, la moitié du prix de cent-soixante et onze mencaudées de terre sises dans les lieux qui suivent : *in territorio de Yerviler, in Valle de Behaignies, ad Spinam Presbiteri..., au Cailloi..., au Comkierbus...; ad Boneteron Couture..., ad viam Buheroise..., ad viam de Hamelaincort.., ad Floscum Caperon.., ad Bairicort.., ad Sartum Rikaudis.., inter Hamelaincourt et Bailoes... retro curtile Warini..., au Cunkierbus..., ad vicum de Choges..., in territorio de Escout..., in territorio de Geudimpré..., ad Vastam Spinam..., au Fayel..., in territorio de Sauthi, in loco qui dicitur Clari; in territorio de Bavaincort, au Kaurroi... ad Boscum de Sauthi..., in Heressart..., in le Hieraudiere..., in territorio de Wanketin, en Preaste..., en Thacort.*

Le chapelain touchera journellement XII deniers et V sous par. le jour de l'anniversaire du fondateur; il sera tenu de célébrer quotidiennement la messe, sous peine de voir ladite somme attribuée à la fabrique de la cathédrale.

(f° 106 r°).

185

De prebenda quam fundavit Dominus Henricus de Mernes, presbiter, in ecclesia beati Nicasii Atrebatensis.

1292, 26 novembre. — Guillaume, évêque d'Arras, le doyen J. et le chapitre notifient qu'Henri de Mernes, chapelain de la cathédrale, a fondé une prébende dans l'église de Saint-Nicaise en la dotant sur la dîme acquise d'Ade de

Baillescourt *(de Baillescort)*, fille de Gilles et femme de Jean *dicti Dan Jauhan*. Ladite dîme est sise à Bucquoy *(Buschoi)*. La collation appartiendra, de son vivant, au fondateur et passera au chapitre, après sa mort.

Datum anno Domini M°. CC°. *nonagesimo secundo, die veneris post festum beati Mathei apostoli.*

(f° 123 r°).

186

1296, août. — *Vidimus* au nom du roi de France Philippe le Bel, des lettres du 1er juin 1296, par lesquelles Évrard Porion, chanoine de Soissons et Lisiard Jaimes, bourgeois de Laon, commissaires députés par Philippe, roi de France, pour les fiefs, arrière-fiefs et alleux possédés par les religieux et non nobles en Vermandois, notifient avoir reçu du chapitre de N.-D. d'Arras dix livres et quatre sous parisis pour les terres possédées par mre Jean de Lens, chapelain de la cathédrale, dont la désignation suit : *primo videlicet loco ubi dicitur Ad Spinam Basin, tres mencaldate terre quinque virgatis minus. Item, loco ubi dicitur Aus Bus Enclos, quinque mencaldatas cum viginti una virga. Item in eodem loco, tres mencaldate terre quatuordecim virgatis et dimidia minus. Item in territorio Veteris Ville una mencaldata terre duabus virgatis et dimidia minus. Item in eodem territorio Veteris Ville, una mencaldata cum viginti sex virgatis terre. Item quatuor mencaldatas terre, loco ubi dicitur En Poillevaque situato...*

Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, prima die mensis junii.

Actum Parisius anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense augusto.

(f° 128 r°).

187

1298, juillet. — Chirographe par lequel Jean de Nesles

(de Neele), dit Capelain, curé d'Armentières, notifie qu'il a donné au mandé des pauvres de la cathédrale d'Arras, une rente de 20 sous parisis assise sur la maison de Pierre le Sélier et de Marien de Gavrelle *(de Gaverele)*. L'argent en sera distribué à 120 pauvres de la paroisse de la Cité et à 120 autres de Saint-Nicaise, le lendemain de la fête de la Trinité. Après la mort du donataire la distribution aura lieu le jour de son obit anniversaire.

(f° 1 v°. — Imprimé : de Loisne, le *Dialecte Artésien*, p. 45).

188

1299-1300, avril. — Jean, sire d'Olhain *(de Olehain)*, notifie qu'il a fondé une chapellenie à Verdrel *(Verderel)*, pour le salut de son âme, de celles de Huon, son frère, et de Marguerite, sa femme, en la dotant de 30 mencaudées de terres sises, en une pièce, entre le bois de Coupigny et celui de Verdrel et tenues en fief du châtelain de Gand.

(f° 126 v° — Imprimé *op. cit.*, p. 47).

189

S. d. (v. 1300). — Chapellenies assignées aux vicaires :

1	Chapellenie	fondée par Gauthier le Comte...	XX lb.
2	—	par Lambert Maurois, dit le Loup.....	XX lb.
3	—	par Lambert le Jeune, à Montenescourt.....	XVII lb.
4	—	par Sagalon Huquedieu..	XIII lb.
5	—	par Roger de Méaulens *(de Miaulens)*, dans la chapelle de Croisilles..	
6	—	par Élisabeth, comtesse de Flandre (Agny)....	XX lb.
7	—	par la même, à Gouy *(Goys)*	XX lb.
8	—	par Resseule de Béthune,	XX lb.

9	Chapellenie fondée	par Hugues d'Ablain, à l'hôtel-Dieu dArras...	
10	—	par Gilles le Vinier.....	XVIII lb.
11	—	par Ours Huquedieu (Noyelles-lez-Vermelles) ..	XII lb.
12	—	par Thessendis Cosette (chapelle St-Étienne)...	XVI lb.
13	—	par Jacques Louchart ...	XX lb.
14	—	par Pierre Parmentier, à Ermincourt *(Ermenchicours)*.	XX lb.
15	—	par le comte de St-Pol..	XX lb.
16	—	par Dreux de Ste Gemme, à Vis.....	XX lb.

(fo 133 vo).

190

De capellania de Croisilles.

1301, juin. — Gilles de Beaumetz *(de Biaumés)*, chr, sire de Croisilles *(de Croizilles)* et Ide, sa femme, notifient qu'une chapellenie a été fondée à Croisilles par Josse Coquin *(Cokins)* et Luce, sa femme.

Ce fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil trois cens et un an, el mois de juing.

(fo 127 ro.)

191

1304, 25 janvier. — Le doyen G. et le chapitre de l'église de Péronne notifient que le chapitre d'Arras ayant acquis pour l'usage de diverses chapellenies, 60 mencaudées de terres à Gueudecourt et autres lieux dépendant de la justice temporelle du chapitre de Péronne, il a été convenu que le chapitre d'Arras jouirait paisiblement desdites terres, à charge d'une redevance annuelle de 30 sous parisis.

Lieux dits de Gueudecourt : *Ad Spinam Basin...*, *Au Bas Enclos...*, *Vetus Villa...*, *Empoilevaque...*, *Es Vauchiaus...*, *Terra Sti Quintini...*, *Terra de Vilicuria...*, *Campus ad Vaucelos...*, *A li Esvenne...*

Datum anno Domini millesimo tricentesimo quarto, die lune post festum beati Vicentii.

(f° 127 v°.)

192 et 193

De capellania d'Avesnes-le-Comte.

1295, 15 juillet. -- 1305, 11 octobre. — Le doyen et le chapitre d'Arras donnent *vidimus* des lettres de Robert II, comte d'Artois, par lesquelles ce prince amortit douze livrées de terre affectées par Jean de Beauquesne, bailli d'Arras, à la fondation d'une chapellenie dans le manoir d'Avesnes-le-Comte, à charge de célébrer une fois par semaine la messe du St-Esprit, pour le repos de l'âme du comte et de celle de ses prédécesseurs.

Donné à Calais le quinzième jour du mois de juilé, l'an de grasce mil deux cens quatre vingt et quinze.

Datum anno Domini millesimo tricentesimo quinto, feria secunda post festum beati Dyonisii.

(f° 121 r°).

194

Transcriptum littere que continet fondationem capellanie quam in ecclesia Attrebatensi Jacobus Nobles fundavit.

1319, 16 août. — *Vidimus* sous le sceau de l'official d'Arras, des lettres par lesquelles le prévôt G., le doyen G. et le chapitre d'Arras notifient que m^re^ Jacques Noblet a fondé une nouvelle chapellenie dans la cathédrale d'Arras, au capital de six cent-soixante livres par. pour acheter, en y ajoutant pareille somme, soixante livres de rente sur la terre

du seigneur de Miraumont *(de Miromonte)* acquise d'Hellin de Waziers, chevalier.

Datum... transcripti et visionis hujus modi, anno Domini et feria quinta post festum Assumptionis beate Marie Virginis suprascriptis.

(f° 129 r°).

195 (1)

1320, 13 avril. — Renaut de Chaulnes *(de Chanle)*, éc^r^, sire de Capy *(Capi)*, notifie qu'ayant deux dîmes sises à Capy et à Villers tenues, l'une de Jean de Chaulnes, chevalier, s^r^ de Capy, l'autre, d'Hugues de Marquais *(Markay)*, ch^r^, seigneur de Villers, et engagées par celui-ci envers le chapitre d'Arras, la première pour 200 livres et la seconde, pour soixante-quinze, il a abandonné tous ses droits sur lesdites dîmes, en faveur de deux chapellenies de la cathédrale tenues, l'une par sire Grard Lantelme, l'autre par messire Jacques Mole, à charge d'une messe du St-Esprit, de son vivant, et de *requiem*, après sa mort.

Faites et escriptes l'an de grasce mil trois cens et vint, le treizième jour du moys d'avril.

(f° 130 r°).

196

1322, 29 octobre. — Le chapitre d'Arras notifie que Jean Jacques père a fondé une chapelle à Arras, près de la chapelette du petit marché, à charge de célébrer la messe quotidiennement.

En nostre dit capelle l'an mil CCC et XXII, le XXIXe iour du moys d'octobre.

(f° 143 v°).

197

1325, août. — Le prévôt S. et le chapitre d'Arras, *decano dicte ecclesie in remotis agente*, notifie que m^re^ Jacques Noblet a acquis de m^re^ Thomas de Péronne, chapelain de la

cathédrale, une maison dans la Galerue, *in vico de Gualerue*, et qu'il l'a jointe à la chapellenie par lui fondée dans la cathédrale. Le chapitre approuve cette disposition qu'il authentique de son sceau.

Datum anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo quinto, mense augusti.

(f° 130 v°).

198

1369, août, Arras. — Marguerite, comtesse d'Artois et de Bourgogne, notifie qu'Étienne Bosquet a fondé une chapellenie en la dotant de divers biens sis à Violaines *(Villaines lès le Bassée)*, dans la juridiction du château de Lens... *C'est assavoir, d'un manoir qui fu le pere audit maistre Estevene, séant au chief de la dicte ville de Villaines, vers le moustier. Item de deux mencaudées de terre séans devant ledit manoir et tenans au més du Prestaaige. Item six havotées séans au lieu que on dist Au Fossé de la Cauchie, assés près d'icelle. Item wit mencaudées séans au lieu que on dit En la Prée. Item unze mencaudées séans d'aultre part le chemin à l'opposite dez wit mencaudées dessus dictez. Item cinq havotées séans en la dicte Prée. Item deux mencaudéez tenans as dictez chincq havotées et aboutent au chemin. Item nuef havotées séans au lieu que on dist Au Ponchel. Item nuef havotées séans devant le moustier de la dicte ville de Villaines, assés près de la voye par ou l'on va à le Bassée. Item quatre mencauldéez séans oultre ledit moustier..... Item neuf havotées tenans à le couture le Prince qui est dessus la fontaine. Item quatorze havotées séans au lieu que on dist le Bieque...*

(f° 135 v°).

199

1371, juin, Dijon. — Le duc de Bourgogne Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, sa femme, confirment les lettres qui précèdent.

Ce fu fait à Dijon, l'an de grace mil trois cens soixante et onze, ou mois de juing.

(f° 136 v°).

200

1371, 17 août, Arras. — Le même duc ordonne au bailli de Lens de mettre à exécution lesdites lettres.

Données à Arras... le XVIIe *jour du mois d'aoust, l'an de grace mil trois cens sexante et onze.*

(f° 136 v°).

201

1373, 30 janvier. — Pierre de Cohem, chevalier, *gouverneur des terres de monseigneur de Bourgogne* en Artois et bailli de Lens, notifie, en les *vidimant*, les mêmes lettres et les met à exécution.

Che fu fait ledit trentième jour du mois de janvier l'an mil trois cens soixante et douze.

(f° 137 r°).

202

1374, 29 juin. — Lettres du chapitre portant que le titulaire de la chapellenie fondée par Étienne Bosquet participera aux mêmes distributions que les autres chapelains de la cathédrale.

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo quinto, mensis junii die penultima.

(f° 140 r°).

203

1374, juillet, Royaumont. — Lettres de Charles V, roi de France, amortissant les terres et possessions de la chapellenie fondée par Étienne Bosquet.

Che fu fait en l'abaie de Réalmont, l'an de grace mil CCCLX quatorze, ou mois de juillet et de notre regne le unzième.

(f° 138 r°).

204

1375, 24 juin, Arras. — Le doyen et le chapitre d'Arras, en l'absence du prévôt *in remotis agentis*, notifie que m^re^ Étienne Bosquet a fondé une chapellenie en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de St-Étienne. De son vivant il en aura la collation et après lui cette collation appartiendra au chapitre.

Actum Attrebati, in capitulo nostro dicte ecclesie, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo quinto, die vicesima quarta mensis junii, videlicet festo nativitatis beati Johannis Baptiste supradicti.

(f° 134 r°).

205

1375, 20 août. — Les échevins de la Cité notifient que m^re^ Étienne Bosquet, *Estevenes Bosqués*, et Nicaise de Gosnay, sa femme, ont donné au chapitre d'Arras, en faveur de la chapellenie par eux fondée, quatre livres de rente sur une maison sise en Cité, tenant d'une part à la maison de *l'Asne Rouet* et d'autre part à celle de Marguerite le Wardiere, veuve d'André Louchart.

Che fu fait le XXe jour du moys d'aououst, l'an de grace mil trois cens soissante et quinze.

(f° 138 v°).

206

1376, 14 juillet. — Le chapitre d'Arras, en l'absence du prévôt et du doyen, notifie que le chanoine m^re^ Martin Sénéchal (*Senescalci*) ayant, par son testament, disposé de six cents francs d'or pour fonder une chapellenie dans la

cathédrale, la présente somme a été employée à acquérir un fief.

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo sexto, mensis julii die XIIII.

(f° 142 v°).

207

1377, 8 juin. — Lettres du chapitre d'Arras portant que le chapelain de la chapellenie qui précède et ses successeurs participeront aux distributions du grand et du petit commun, comme les autres chapelains de la cathédrale.

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo septimo, mensis junii die octavo.

208

1377, 2 juillet. — Les échevins de la Cité notifient qu'Étienne Bosquet et Nicaise de Gosnay, sa femme, ont donné six livres parisis de rente sur leur maison de la Cité en faveur des chapelains de la cathédrale.

Che fu fait le second jour du mois de juillé, l'an de grace mil trois cens soixante et dix-sept.

(f° 140 v°).

209

XIVe s^e^. — Un bourgeois, dont on ingnore le nom, fonda une chapellenie au revenu de 60 mencauds sur la dîme d'Aix-Noulette *(Ays Versus Bethuniam)*, 12 dûs par les censiers de Fresnicourt *(Fresincourt)*, 13 par ceux de Baillon *(Baaillon)*, 12 près de la route de Louez *(Lonwés)*, un à Longastre, un à Croisilles et deux chapons.

Cette chapellenie a pour titulaire Guillaume de Thérouanne, *de Terouenne.*

(f° 3 r° et 10).

210

XIVe s^e. — Chapellenie fondée par Guillaume Piédargent, assise sur une dîme à Fampoux affermée 90 mencauds et sur une maison à l'entrée de la grand'place, à l'enseigne du *Kieveron d'Or*, appartenant à Lambert Carpentier.

(f° 10 v°).

211

XIVe s^e. — Chapellenie fondée dans la cathédrale par Roger de Méaulens (*de Mellens*), ancien chapelain de la cathédrale et moine de Vaucelles, assignée à Roëllecourt (*Raillecourt*) et à Villers-lez-Cagnicourt (*Vilers juxta Bapalmis*).

(f° 10 v°).

212

XIVe s^e. — Chapellenie fondée par Guillaume, ancien chapelain et coûtre de la cathédrale, assignée sur la dîme de Foncquevillers (*Fouconviler*) et à Villers-lez-Cagnicourt, sur l'ancienne dîme du chevalier Hugues de Marquais (*de Marcais*).

213

XIVe s^e. — *Rentes des Boins Enfans d'Arras estudians à Paris, et sont séans a Arras et Viteri et à Estrées en le Caucie et à Paris...*

A Arras : IV l. par. sur le manoir de Pierrot de Berles et XX s. par. sur une maison sise *entre le maison signeur Gillon Louchart et le maison Hachin Saverel et sient en le rue qui est dite Sur Haugré ; en le rue des Sarrasins*, à Vitry : 8 mencauds ; *à Estrées-Cauchy* : cinq quartiers de blé ; trois maisons à Pis.

(f° 133 r°).

214

1429, Rome, 11 novembre. — Le pape Martin, à la demande du prévôt Fursy et des chapelains, décide que des seize cha-

pellenies de la cathédrale, douze seront réservées au chapitre, à savoir celles fondées par Étienne d'Espagne, Adam du Gardin, Lambert d'Izel, Nicaise de Mernes, Vincent Amont, Eustache de Neuville, Jean Crespin, le chanoine Guilbert, Guillaume Piédargent, Pierre d'Anzin, Lambert Huquedieu et Évrard Piédargent.

Datum Rome apud Sanctos Apostolos, IIIidus novembris, pontificatus nostri anno duodecimo.

(f° 132 r°).

215

1479, 9 novembre. — Liste des chanoines de la cathédrale : Hugues Martin, Jean de Rubempré, archidiacre d'Arras, Nicaise de Grincourt, Jean de Longueval, archidiacre d'Ostrevant, Jacques de Gouy, Jean de Montreuil, *camerarius*, Jean de Grincourt, Enguerrand le Quen, Jean du Bois, Jean Couvreur, prévôt, Barthélemy Poignaire, François de Blangy, Gilles Courbet, écolâtre, Antoine du Buisson, Hugues Deleval, secrétaire de l'évêque, Jean de Tongres, Jean du Carieul, Ricard le Gros, Regnaud d'Hézecques, Jean de Rély, Henry Hasnon, Jean le Clerc, Jean Benoit, Pierre de Habarcq, Jean du Mont, Charles de Ranchicourt, Guillaume Cornet, official, Georges Guillenes, Martin Malaquin, Jean Bayard, Jacques des Prés, diacre (1), Évrard de Watreleet, sous-diacre, Jean de Courcelles, Mathieu de Labroye (*de Arbora*), Baudouin le Gay, doyen, Marc Wasse, plus les prébendes vacantes de Jean Hurauld, Jean Haquet, A. le Maire et M. du Hamel.

(f° 144 v°).

(1) Celui qui a dressé la liste.

DOCUMENTS

nº 14 *bis* (fº 12 vº).

1192, Lens. — *Philippe-Auguste, roi de France, notifie la fondation d'une chapellenie faite par Élysabeth, comtesse de Flandre, dans la cathédrale d'Arras.*

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen ; Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod, sicut ex autentico Elizabeth quondam Flandrie comitisse intelleximus, ipsa assensu mariti sui quondam Flandrie comitis Philippi, instituit capellanum quendam in ecclesia Beate Marie Attrebatensis, pro anima sua et animabus antecessorum suorum ibidem Deo servituram imperpetuum ; cui capellano ad victus sui necessaria contulit de voluntate predicti comitis mariti sui viginti libras S^ti^ Quintini monete, singulis annis in purificatione beate Marie percipiendos de traverso Perone. Predicte etiam ecclesie Beate Marie concessit C. solidos ejusdem monete singulis annis in die anniversarii sui canonicis et universis vicariis et clericis chori qui officio intererunt distribuendos.

Predictus autem comes Philippus, sicut ex carta sua intelleximus, dedit in elemosinam eidem ecclesie Sancte Marie Attrebatensis quadraginta solidos ad conficiendum sacrificium altaris, singulis annis accipiendos Bapalmis in redditibus suis in dominica Pasche Floridi.

Nos igitur, pro salute anime nostre et genitoris nostri Ludovici et predecessorum et successorum nostrorum, predictas elemosinas confirmamus, baillivis nostris Perone percipientes ut predicte ecclesie viginti libras dicte monete ad prefixum terminum singulis annis ad opus prefati capituli persolvant et C. solidos predictos eidem ecclesie ad opus

niversarii dicte comitisse, baillivis autem nostris Bapal-
ırum precipimus ut jamdicte ecclesie prefatos quadraginta
lidos in die Pasche Floridi singulis annis sine contradic-
ıne reddant.

Que ut perpetuam obtineant stabilitatem, sigilli nostri
ıctoritate regii nominis karactere inferius annotato, pre-
ntem paginam precepimus confirmari.

Actum apud Lens, anno Incarnati Verbi M°. C°. nonage-
mo secundo, regni nostri anno tercio decimo, astantibus
ı palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa:
apifero nullo ; signum Guidonis buticularii ; signum Mathei
ımerarii, constabulario nullo. Data vacante cancellaria.

n° 75 *bis* (f° 25 r°).

1230, juillet. — *Mre Jean, clerc et official de l'évêque
'Arras, notifie qu'Hugues Vilain a vendu à sire Pierre de
ecquerelle* (de Bekerel), *chapelain de la cathédrale, pour
entretien de sa chapellenie, une rente de cinq boisseaux de
lé et d'un autre d'avoine, à Boiry* (Bairi), *vente qui devra
re approuvée par Gamelin, fils dudit Hugues, à sa majorité.*

Preterea Hugo Gaius vendidit bene et legitime eidem P. VI
ıencaldos bladi annuatim, de quibus eidem fecit assigna-
ıentum ad quatuor menqualdatas terre site ad viam de Vi,
uas emerat a Johanne de Cameraco, et ad tres boistellatas
ırre sitas ad Mueliniel. Item Nicholaus Fieves vendidit bene
: legitime dicto P. IX mencaldos bladi, de quibus fecit
i assignamentum ad mencaldatam terre et dimidiam jacentis
ı Buisconem de Grantliu et ad mencaldatam et dimidiam
ı Al Ruel de Peule et ad decem quarantenas terre in Drue-
ınsart et ad unam mencaldatam terre ad Merlettam et ad
ıam mencaldatam ad Vimoi.

Item Lambertus Paumars vendidit bene et legitime dicto
etro XII mencaldos bladi de quibus fecit ei assignamen-
ım ad mencaldatam terre et dimidiam sitam en Druelinsart

et ad tres mencaldatas ad fontem al ruelle de Pevele et ad tres mencaldatas sitas ad campum al Mares et ad quinque boistellatas ad viam de Gamape.

Hanc autem venditionem bladi laudavit Emma, uxor dicti Lamberti, et Maria filia ejusdem Emme, ad quam terra de qua factum est assignamentum supradictum, jure hereditario post decessum matris sue debet devolvi.

..... Has etiam venditiones et assignamenta bene et legitime per majorem et scabinos facta supradicti scabini judicaverunt, sicut etiam ex ipsorum scabinorum, videlicet Johannis filii Eremburgis, Balduini Bauderole, Hugonis Vilain, Wioti Muterne, Petri Bulete, in jure constitutorum, coram nobis fideli relatione nobis constitit evidenter.

..... Actum anno Dominice Incarnationis M°. CC°. XXX°., mense junio.

n° 184 *bis* (f° 106 r°).

1291, octobre. — *Fondation par Hugues d'Ablain d'une chapellenie à l'hôtel-Dieu d'Arras.*

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Attrebatensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod dominus Hugo dictus de Ablaing, ecclesie Attrebatensi perpetuus capellanus, in nostra propter hoc presentia personaliter constitutus, asseruit de suo proprio medietatem precii totius posuisse in emptione terrarum, terragiorum et reddituum omnium que secuntur :

In territorio de Yerviler, in Valle de Behaignies, ad Spinam Presbiteri, sunt tres mencaldate terre. Au Cailloi, due Au Comkierbus, due et dimidia. Ad Boueteroncouture, tres et dimidia. Ad viam Buheroise, ex una parte due et ex alia parte tres quartarii. Ad viam de Hamelaincort, VII mencaldate. Ad Floscum Caperon, tres et dimidia. Ad Bairicort, quatuor mencaldate. Ad Pirium Attrebatensem, una et dimidia, ex una parte et ex alia tres quartarii. Ad Sartum Rikaudis tres et dimidia, ex una parte et alia due. Inte

Iamelaincourt et Bailoes, due et dimidia. Retro curtile Warini, una mencaldata. Item au Cunkierbus, una et limidia. Ad vicum de Choges, II mencaldate. Item ad viam Buheroise, due et dimidia.

Preterea in territorio de Escout sunt ex una parte tres mencaldate et ex alia parte, in eodem territorio, due. Item n territorio de Geudimpré sunt IX mencaldate, ad Vastam Spinam, ex una parte, ex alia parte, VI et dimidia. Ex altera parte una et ex alia parte, ibidem, scilicet ad Vastam Spinam, tredecim mencaldate terre ; au Fayel, quinque.

Item, in territorio de Sauthi, circiter decem mencaldate in una pechia, in loco qui dicitur Clari.

Item, in territorio de Bavaincort, au Kaurroi, sunt sex mencaldate et dimidia, ex una parte ; ex alia parte quatuor mencaldate et ex altera parte ibidem, scilicet au Caurroi, IIII^{or} mencaldate. Ad Boscum de Sauthi una mencaldata. In Heressart, tres et dimidia mencaldata, ex una parte, et ex alia parte, VI mencaldate, et ex alia parte, IX boistellate. In le Hieraudiere una mencaldata et dimidia.

Item, in territorio de Wanketin, en Preaste, in una pechia, VII mencaldate et dimidia. En Thacort, circiter VII mencaldate et dimidia que non solvunt terragium. Summa omnium predictarum terrarum septies viginti mencaldatarum et due cum una boistellata.

Item, in territorio de Wanketin, est quoddam terragium valens annuatim circiter XIX mencaldos, duas partes frumenti et terciam avene, pro quadam capellania fundanda, instituenda et perpetuo deservienda in capella domus Dei site ad pedem attrii ecclesie Attrebatensis et que dicta domus Dei, solvens aliam medietatem dicti precii, intrabit in vestituram ipsarum terrarum, terragiorum et reddituum omnium predictorum, usufructu medietatis eorumdem dicto H. de Ablaing, quamdiu vixerit, reservato, ita quod post decessum dicti H., medietas predictorum de proprio dicti H. acquisita dicte domni Dei perpetuo remanebit ad dictam capellaniam

faciendam, tali modo quod dicta domus Dei capellano ad dictam capellaniam canonice pro tempore instituto vel ejusdem capellani mandato, imperpetuum tenebitur solvere et reddere singulis diebus XII d. paris. et in die anniversarii dicti H., quinque solidos parisienses, distribuendos pauperibus in pane, prout in multorum anniversariis est in Attrebatensi ecclesia fieri consuetum,

Tenebitur et dicta domus Dei dicto capellano de clerico qui ipsi in celebratione misse serviet ad altare, de libris, indumentis, luminaribus et ceteris omnibus ad missam celebrandam necessariis, in expensis ipsius domus Dei sufficienter providere. Capellanus vero qui ad capellaniam predictam canonice fuerit institutus, tenebitur singulis diebus circa horam pulsationis prime, per se vel per alium ydoneum missam dominicis diebus et festis ad notam, si provisores dicte domus voluerunt, aliis vero diebus, sine nota publice celebrare et in memento misse anime dicti Hugonis specialiter memor esse. Quacumque vero die per defectum seu culpam dicti capituli hora predicta in dicta capella missa defecerit, dicti XII denarii ipsa die per decanum ecclesie fabrice predicte ecclesie Attrebatensis pro anima dicti H. erogentur. Quem defectum clericus pro tempore serviens dicte misse sub juramento suo decano ecclesie tenebitur nunciare. Provisores autem dicte domus Dei super hoc potestatem habentes predicta omnia recognoscentes esse vera coram nobis ad solvenda predicta dictam domum Dei obligaverunt, nisi predicta terre terragia et redditus evicta fuerint ab eisdem et quare dicta domus Dei predicta terras, terragia et redditus non poterit vendere seu alienare quoquo modo. Decanus vero totumque Attrebatensis ecclesie capitulum ad quos dicte domus Dei custodia pertinet et dicte capellanie collatio ratione juris patronatus pertinere noscitur ac et presbiter parrochialis dicti loci predictis omnibus suum prebuerunt assensum, parrochialis ecclesie in omnibus jure salvo, ita tamen quod capellanus ad dictam capellaniam,

ut dictum est, institutus, decano ecclesie promittet in verbo sacerdotii obedientiam in hiis que ad capellaniam pertinent et dicte domui Dei fidelitatem observare et oblationes ad manum suam factas parrochiali presbitero et capitulo fideliter reservare. Promittet et dictus capellanus quod obitus et pitancias in dicta domo Dei perpetuo institutat ac etiam instituendas, prout evenerint, in missali suo procurabit inscribi et decano ecclesie, si super hiis defectus viderit vel sciverit intimare nos pretermittendum esse volumus quod dictum capitulum ad quod dicte capellanie collatio, ut dictum est, pertinet, dicto H. de Ablaing, de speciali gratia dicte capellanie, collationem seu presentationem concesserit quandiu vixerit, ad ipsum capitulum post decessum ipsius H. perpetuo reversuram.

In quorum omnium testimonium et munimen, ad instantiam predictarum partium, presentibus litteris sigillum curie Attrebatensis una cum sigillo predicti capituli Attrebatensis duximus apponendum. Datum anno Incarnationis Dominice M°. CC°. LXX°. primo, mense octobri.

A

A., doyen de la cathédrale d'Arras, 163.
Abbaye (L'), anc. man., sur Arras, 133.
Ablain-St-Nazaire. — *Achard d'*, 50, 52. — *David d'*, 17. — *dîme d'*, 17. — *Hugues d'*, 184, 189, 184 *bis*. — *Jacques d'*, chapelain, 50.
Ablainsevelle. — *Garnier d'*, 69. — *Guillaume d'*, 38.
Acheville. — *Jean d'*, 20.
Achicourt (*Hées*). — *Jacques d'*, 110.
Achiet, 145. — *Jean d'*, 145.
Adam, chanoine, 53.
Adam, chapelain de l'évêque de Thérouanne, 62.
Adam, évêque de Thérouanne, 62.
Ade, femme de Baudouin Passet, 165.
Adèle, femme de Baudouin de Bailleul, 16.
Adéluie, femme de Guy de Coupigny, 64.
Adinfer. — *Jean d'*, dit Sans-Terre, 38. — *Louis d'*, chr, 38, 78. — *Rogon d'*, 30.
Aëlis, femme d'Eustache de Neuville, 46.
Aëlyde, 169.
Agathe, mère de Pierre, évêque d'Arras, 10.
Agnel (*le*) (*Nicolas*), 77.
Agnères. — *Dîme des jardins d'*, 9.
Agnès, abbesse d'Avesnes-lez-Bapaume, 28.
Agnès, femme de Baudouin le Masson, 77.
Agnès, femme de Jean d'Amiens, 94, 111.
Agnez-lez-Duisans, 71, 111.
Agnicourt, fief sur Tilly-Capelle. — *Arnould d'*, 61, 62.
Agny, 189.
Aimon (*Guillaume*), 31, 36. — *Nicolas*, 104.
Aire (*chanoine d'*), 33 ; v. Lambert d'Izel. — *Jean d'*, diacre, 29. — *Raoul d'*, 2.
Aix (*curé d'*), 17 ; v. Nicolas. — Dîme d', 8, 13, 209.
Alard, 67.
Albigeois, 42.
Aléaume, sgr de Beaufort, 21.
Aléaume, sgr d'Incourt, 56.
Ambrines. — Mathieu d', chr, 64. — *Oston d'*, 169.
Amelius, chanoine, 77.
Amelius, chapelain, 38, 56, 71.
Amiens. — *Dreux d'*, sr de Vignacourt, 139. — *Jean d'*, sgr. d'Aubigny, 94, 95, 111, 120, 139.
Amont (*Vincent*), 214.
Anastasie, femme d'Ours Huquedieu, 12.
André, doyen de la cathédrale, 164.
André (*Pierre*), chapelain, 112 note.
Ane-Roué (L'), maison de la Cité, 205.
Angleterre (*Hugues d'*), 34.
Angres. — *Gilles d'*, 158.
Annappes, — *Raoul d'*, chapelain, 26.
Anne, femme de Jeau Brûlin, 163.
Anselme, 116.
Anvin, — *Baudouin d'*, 60.
Anzin-St-Aubin, — *Pierre d'*, 25, 43, 45, 214.

Armentières (Nord). — *Curé d'*, 187 ; v. Jean de Nesles. — *Jean d'*, chapelain, 77.
Arnould, chanoine et official, d'Arras, 96, 97, 99.
Arnould, curé de Noyelle-Vion, 20.
Arras, 13, 31, 39, 43, 54, 58, 59, 149, 196, 197, 200, 204, 213. — *Archidiacre d'*, 95, 215 ; v. Guillaume, Jean de Rubempré. — *Bailli d'*, 95 ; v. Simon de Villers-Saint-Pol. — *Chapitre cathédral d'*, 191, 193, 195, 202, 206, 207. — *Châtelains d'*, 25, 33, 34, 43, 49 ; v. Baudouin, Hugues, Pierre. — Évêques d', 11, 15, 16, 18, 21, 24, 27, 29, 30, 33, 35, 40, 41, 42, 44, 47, 51, 54, 59, 71, 74, 88, 89, 126, 132, 133, 137, 150, 156, 185, 182, 185 ; v. Asson, Guillaume, Jacques, Pierre, Ponce, Raoul. — *Henri d'*, 112, 122. — *Hôtel-Dieu d'*, 184, 189, 184 *bis*. — *Jean d'*, bailli de St-Pol, 60. — *Maire d'*, 43. — *Official d'*, 27, 58, 90, 97, 99, 100, 107, 108, 112, 116, 123, 126, 130, 135, 143, 148, 150, 152, 215, 75 bis. — v. Gilles le Vinier, mre Arnould, mre Ponchard, R. d'Houdain, Guillaume Cornet, Hugues de Vitry, Jean, Robert de Wailly. — *Sagalon d'*, 111. — *Waguet d'*, 110.
Arrouaise (*abbaye d'*), 174.
Artisien (l'), (*Jean*), 67.
Artois (*Comte d'*), 141, 145, 175, 192, 193 ; v. Robert II.
Asson (mre), 12.
Asson, évêque d'Arras, 74, 85, 87, 88, 89, 106.
Aubigny, 158, 159. — *Agnès d'*, 94, 111, 139. — *Château d'*, 96.
Aubry, 10.
Auby (Nord). — *Aléaume d'*, 137. — *Hellin d'*, 137.
Auchy. — *Jean d'*, 34.
Aude, femme de Gérard le Vavasseur, 72.
Audefroid (*Gérard*), 182. — *Hellin*, 78. — *Jacques*, chapelain, 112, 132, 133, 144.
Augis (*Étienne*), sergent du roi, 58.
Au Sac (*Simon*), 67.
Avaine (*Robert*), 118.
Averdoing. — *Baudouin d'*, 61.
Avesnes. — *Laivulfus d'*, 20.
Avesnes-le-Comte, 192, 193.
Avesnes-lez-Bapaume. — *Abbesse d'*, 28 ; v. Agnès.
Ayette, 49. — *Agnès d'*, 140. — *Aëlynette d'*, 140. — Dîme d', 30.

B

B., abbé de Bruges, 12.
B., chantre de la cathédrale, 10.
Baille (le), *Robert*, 34.
Baillescourt. — *Ade de*, 174, 185. — *André de*, 38. — *Gilles de*, 173, 185.
Bailleulet. — *Jean de*, chr, 61, 100, 117.
Bailleulmont. — *Jean de*, 158, 166.
Bailleul-Sire-Berthoult. — *Hugues de*, 17, 64. — *Jean de*, 60. — *Pierre de*, 26. — *Sagalon de*, 53. — *Seigneur de*, 53.

Baillon, sur Fresnicourt, 209.
Bakes (*Wautier*), 122.
Bapaume. — *Châtelains de*, 23, 78 ; v. Gilles I et Gilles II de Beaumetz. — *Jean de*, chanoine d'Arras, 108. — *Travers de*, 14, 14 *bis*.
Barafle. — *Eustache de*, 34.
Barastre. — *Hugues de*, 25.
Barly. — *Baudouin de*, 39.
Barque (Le), 135.
Barthélemy, archidiacre d'Arras, 54.
Barthélemy, chanoine d'Arras, 31, 33, 69.
Barthélemy, doyen du chapitre, 42, 48, 49, 179.
Bassée (La), — *Jean de*, chapelain, 29.
Basseux. — *Sagalon de*, 77.
Baudereuille (*Baudouin*), 75, 75 *bis*.
Baudimont, faubourg d'Arras, 132.
Baudouin, chanoine d'Arras, 55.
Baudouin, châtelain d'Arras, 25, 34.
Baudouin, curé de Boyelles, 37.
Baudouin, damoiseau de Souastre, 130.
Baudouin, frère convers d'Étrun, 60.
Baudouin, Seigneur de Bailleul, 16.
Baudouin, sr de Beaufort, 20, 74.
Baudouin, sr de Rollencourt, 169, 170.
Baudouin, chevalier, sr de Souastre, 53.
Baudry, curé d'Éclimeux, 61.
Bavaincourt, 184, 184 *bis*.
Bayart (*Jean*), chanoine, 215.
Béatrix, ve de Guifroy de Warlus, 71.
Béatrix, femme d'Aubert de Sapigny, 28.
Beaucamp, fief sur Gaudiempré. — *Hugues de*, 53. — Nicolas de, 53. — *Ours de*, 53.
Beaufort. — *Seigneur de*, 20, 74 ; v. Baudouin.
Beaumetz-lez-Cambrai. — *Gilles I de*, 23, 78. — *Gilles II de*, 78, 79.
Beaupré (En), lieu dit, sur Croisilles, 167.
Beauquesne (Somme), — *Jean de*, bailli d'Arras, 192, 193.
Beaurains. — *Jean de*, 98. — *Lépreux de*, 7. — *Pierre de*, 85. — *Simon de*, 74.
Beauregard, sur Boiry-Becquerelle, 87.
Beauvoir. — *Baudouin de*, 34.
Becquerelle, sur Boiry-Becquerelle. — *Chapelain de*, 75, 75 *bis*. — *Pierre de*, 97, 108.
Béhagnies. — 184, 184 *bis*.
Béket (*Hugues*), 61.
Bélin (*Jean*), chapelain, 142.
Bellacordel, sur Rivière, 122, 126.
Bellacourt, sur Rivière, 112, 118, 119, 122, 130.
Bellonne. — *Simon de*, 14.
Belloza (*Jean de*), 141.
Benoit (*Jean*), chanoine, 215.
Berles-au-Bois. — *Curé de*, 60 ; v. Bernard. — Dîme de, 53, 56. — *Julienne de*, femme d'Aléaume d'Incourt, 56. — *Pierrot de*, 213.
Berlette. — *Gillette de*, 24.

Bernard, curé de Berles-au-Bois, 60.
Bernard, curé de Raches, 107.
Bernard (*Agnès*), 92.
Bernard (*Aube*), échevin de l'Estrée, 2.
Berneville. — *Baudouin de*, 58. — *Robert de*, 103.
Béthune. — *Hellin de*, 20. — *Herbert de*, 154. — *Reusselle de*, ve d'Herbert de Béthune, 154, 163, 189.
Beugin. — *Hugues de*, chanoine d'Arras, 97, 98.
Beuvrière (La). — *Hubert de*, 17.
Beverchy (*Eustache de*), chevalier, 82.
Biefvillers, 141. — *Robert de*, 61.
Bike (*Mathieu*), 112.
Billouars (*Étienne*), 53.
Billy-Berclau. — *Nicolas de*, 98.
Blanchisseur (*le*) (*Pierre*), 177.
Blangy. — *François de*, 215.
Blevecin (*Pierre*), 77. — *Simon*, 58.
Blonde (*Sarah le*), 55.
Blondel (*Nicolas*), 54.
Blondin (*Nicolas*), 39.
Bodart (*Nicolas*), 144. — *Wibert*, chanoine d'Arras, 77.
Boiele (Au), lieu dit, sur Fontaine-lez-Croisilles, 82.
Boiricourt, lieu dit, sur Hamelincourt, 184, 184 *bis*.
Boiry-Becquerelle, 75, 87, 108, 176, 75 *bis*. — *Chapelle de*, 87. — *Dîme de*, 70. — *Échevins de*, 176. — *Jean de*, 75. — *Maire de*, 131 ; v. Renaut Dubois. — *Pierre de*, 131, 176.
Bois (*Barthélemy du*), 33. — *Jean du*, chanoine, 215. — *Pierre du*, 60.
Bois-Enclos (Le), lieu dit, sur Gueudecourt (Somme), 186, 191.
Boisleux-St-Marc, 38, 87, 184 *bis*. — *Dîme de*, 65. — *Hellin de*, 28. — *Jean de*, 31, 35, 36, 136. — *Robert de*, 166. — *Seigneur de*, 167.
Bons Enfants d'Arras, 213.
Bosquet (*Étienne*), 198, 202, 204, 205, 208. — *Simon*, 43.
Botes (*Roger li*), 112, 122.
Bouchau (*Barthélemy*), 13, 15, 17. — *Warin*, 21.
Bourgogne (*Le duc de*), 199, 200; v. Philippe le Hardi.
Boursier (*Pierre*), chapelain, 121.
Boute (*Wautier*), 67.
Bouteiller (*Jean*), 19.
Bouteron-Couture, lieu dit, sur Ervillers, 184 *bis*.
Bouvigny. — *Élisabeth de*, 50.
Boves, fief sur Arras, — *Robert de*, 26.
Boyelles, 69, 72. — *Adam de*, 77. — *Curé de*, 37 ; v. Baudouin. — *Élie de*, 142. — *Raoul de*, 39.
Braconnier (*Henri le*), 58.
Braque (*Liétard*), 17.
Bray, sur le Mont-St-Éloi. — *Baudouin de*, sergent du roi, 21, 23. — *Maire de*, 69 ; v. Soyer.
Breton (*Thibaut le*), 159.
Brévillers (*Nicolas de*), 28.
Brisenflos, lieu dit, sur Croisilles, 168.
Brisewarance (*Jean*), 150. — *Marguerite*, 150.

Brisson, clerc, 56.
Brouilly. — *Jean de*, 25, 43.
Brûlin (*Jean*), 164. — *Robert*, maire de Gueudecourt, 157, 163, 165.
Brun (*Michel le*), 64.
Bucquoy. — *Dîme de*, 173. — *Gilles Fourdin de*, 74. — *Guillaume de*, 30, 38, 41.
Buisson (*Antoine du*), chanoine, 215.
Buissy (*Gérard de*), 64.
Bulette (*Pierre*), 75, 75 *bis*.
Bullecourt. — *Alard de*, 67. — *Fourment de*, 67. — *Roger de*, 85. — *Hugues de*, 82, 85. — *Jean de*, 83, 85. — *Mausnier de*, 67.

C

Caboche (*Simon*), 64.
Calais, 192.
Calonne (*Enguerrant de*), 64. — *Guillaume de*, 141.
Cambier (*Hugues le*), échevin de l'Estrée, 2.
Camblain-l'Abbé. — *Dîme de*, 77.
Cambrai. — *Gilles de*, 94, 95, 96, 111. — *Jean de*, 75 *bis*.
Candelier (*Jean le*), 16.
Cans (*Jean de*), chevr, 153, 154, 172.
Caperon (*Baudouin*), 17. — *Henri*, 82.
Capy (Somme). — *Seigneur de*, 195; v. Renaut de Chaulnes.
Carbonnel (*Jacques*), 144.
Carency. — *Baudry de*, 17. — *Curé de*, 148; v. R. — *Hubert de*, 18. — *Landry de*, 17. — *Seigneurs de*, 17, 150, 151; v. Guillaume de Quœux, Nicolas de Condé.
Carieul (*Gérard du*), 17. — *Hugues du*, 17. — *Jean du*, 215. — *Soyer du*, 17.
Carion (le), lieu dit, sur Hébuterne, 134.
Carpentier (*Gilles*), 2, 162. — *Lambert*, 210. — *Renier*, 91. — *Vion*, 82.
Castelain (*Baudouin*), maire d'Écurie, 69, 72.
Castelet (*Jacques*), 136. — *Jean*, 64, 72. — *Théobert*, doyen de chrétienté d'Arras, 121.
Cat (*Guy le*), 67. — *Jean le*, 67.
Cauchie (La). — *Isaac de*, 77.
Caucourt. — *Dîme de*, 38, 42.
Caudron (*Jean*), 114.
Caumont. — *Hugues de*, chanoine d'Arras, 97.
Caurroy (le), sur Beaufort-Blavaincourt, 184 *bis*.
Cavage (*Robert*), 17.
Caveliers (*Jean li*), 31, 33.
Cécile, femme de Nicolas de Beaucamp, 53.
Champ-Amoubert (Le), lieu dit, sur Pommier, 98.
Champ-de-Biars (Le), lieu dit, à Anzin-St-Aubin, 43.
Charles V, roi de France, 203.
Chatillon, — *Gaucher de*, 60. — *Guy de*, cte de St-Pol, 60, 158, 159, 161, 171, 174.
Chaulnes, fief sur Arras. — *Jean de*, 140, 162. — *Renaut de*, 195. — *Wautier de*, 140. — *Wibert de*, 84.
Chauve (*Nicolas le*), 45.
Chelers, 60.
Chérizy. — *Adéline de*, 64. -

Dîme de, 38, 42. — *Guillaume de*, 54. — *Robert de*, 54.
Chevron d'Or (Le), maison à Arras, 210.
Clary, lieu dit sur Saulty, 184, 184 *bis*.
Clavière (A la), lieu dit, sur Croisilles, 167.
Clerc (*Jean le*), 215. — *Warin le*, 91.
Cohem, — *Pierre de*, bailli de Lens, 201.
Colette, dame de Sailly, 16.
Comte (*Adam le*), 30. — *Chrétien, le* 140, 143. — *Gauthier le*, 49, 188.
Condé (Nord). — *Nicolas de*, 151.
Coquin (*Aléaume*), 118, 122. — *Josse*, 66, 190.
Corbehem. — Curé de, 154 ; v. *Gilles*. — *Marie de*, 177, 178. — *Warroc de*, 177, 178, 182.
Corbie (*abbaye de*), 56, 57. — *Pierre de*, chanoine, 10, 12.
Cordonnier (*Pierre*), 118. — *Vincent*, 118.
Coriier (*Jacques*), chapelain, 109. — *Martin*, chapelain, 105.
Cornu (*Jacques*), 131.
Cornet (*Guillaume*), official d'Arras, 215.
Cosset (*Baudouin*), sergent du roi, 34, 104, 105. — *Marguerite*, veuve d'Hélin Piédargent, 71. — *Robert*, chanoine, 86. — *Sagalon*, 124.
Cossette (*Thessendis*), 189.
Cotereau ou *Coterel* (*Robert*), 69, 74.
Coulongamp, lieu dit, sur Achiet, 145.
Coulons (*Pierre des*), 85.
Coupigny. — *Guy de*, 64.
Courbet (*Gilles*), écolâtre du chapitre, 215.
Courcelles-le-Comte. — *André de*, 145, 145 *bis*. — *Baudouin de*, 177. — *Jean de*, 215. — *Maire de*, 86.
Courcelles-lez-Lens, 178.
Couture (*Gossuin de la*), 11.
Couvreur (*Jean*), prévôt du chapitre, 215.
Crasseval, lieu dit, sur Biefvillers, 141.
Créquy. — *Baudouin de*, 60.
Crespin (*André*), 55. — *Baudouin*, 28. — *Baudouin le Jeune*, 28, 29. — *Jacques*, 84, 108. — *Jean*, chanoine, 26, 29, 42, 48, 55, 155, 214. — *Marguerite*, 144. — *Pierre*, clerc, 55.
Croisettes (As), lieu dit, sur Wailly, 126.
Crosilles, 209. — *Aubry de*, 23, 24. — *Chapellenie de*, 167, 189. — *Doyen de*, 190. — *Gautier de*, 23, 24. — *Luce de*, veuve de Josse Coquin, 167.
Croix-Robert (La), lieu dit, sur Anzin-St-Aubin, 43.
Croquard (*Jean*), 56.

D

D., abbé de Clairfay, 12.
Dant Jehan, Dan Jawan (*Jean*), 173, 185.
Deleval (*Hugues*), secrétaire de l'évêque d'Arras, 215.
Dieu (*Nicolas le*), 2.
Diéval. — *Barthélemy de*, chapelain, 17, 164.

Dijon (Côte-d'Or), 199.
Dikennie (*Piéron de*), 155.
Divion. — Curé de, 54; v. Étienne. — *Hugues de*, chevalier, 54.
Dodon, curé de Tincques, 12.
Dormeur (*Lambert*), 64.
Douai (Nord). — *Mesure de*, 177. — *Robert de*, official, 2, 26, 29, 31, 33, 34, 39, 42.
Douchet, fils d'Aubry, 20. — *Barthélemy*, 84.
Douchy-lez-Ayette, — 49, 69. — *Gautier de*, 28. — *Jean de*, 30, 38. — *Pierre de*, 69.
Dourges. — *Roger de*, 60, 61.
Druelinsart, lieu dit, sur Boiry-Becquerelle, 75 *bis*.
Dubois (*Renaut*), maire de Boiry, 131.
Duisans, 146. — *Dîme de*, 8, 13, 15. — *Wasson de*, 71.
Durand (*Jacques*), 20. — *Jean*, 78. — *Mathieu*, 78. — *Simon*, 135.
Durpain (*Jean*), 58.

E

E., abbé de St-Nicolas-des-Prés, 12.
E., chantre de la cathédrale, 24.
Eaucourt, 135, 154.
Éclimeux. — *Curé d'*, 61 ; v. Baudry.
Écoivres, 64. — *Curé d'*, 64 ; v. Hubert. — *Robert d'*, 25. — *Seigneur d'*, 25, 43, 64 ; v. Jean.
Écoust-St-Mein, 67, 76, 184, 184 *bis*. — *Helvide d'*, femme d'Alard de Sauchy, 67. — *Jacques d'*, 67. — *Warnet d'*, 67. — *Ysaac d'*, 24.
Écurie. — Maire d', 69, 72 ; v. Baudouin Castelain.
Élembert, chanoine d'Arras, 2, 10.
Élisabeth, comtesse de Flandre, 3, 14, 189, 14 *bis*.
Élisabeth, femme de Baudouin Crespin, 29.
Élisabeth, fille de Sarah le Blonde 55.
Éloy (*Jean*), 143.
Emma, femme d'André de Courcelles, 145, 145 *bis*.
Emma, femme de Jean Lemaire, 10.
Emma, femme de Lambert Paumars, 75 *bis*.
Enguerrand (*mre*), chanoine, 38, 39, 64, 65, 69, 70.
Epie-Bazin (l'), lieu dit, sur Gueudecourt, 186, 191.
Epinehain, anc. écart, sur Croisilles, 168.
Éremburge, 75, 75 *bis*.
Ermicourt, sur Hamelincourt, 189.
Ervillers. — *Crespel d'*, 37. — Dîme d', 23, 24, 31, 35, 37, 39, 76, 184, 184 *bis*. — *Garin* ou *Warin d'*, 31, 33. — *Jean d'*, chevalier, 103, 109.
Espagne (*Étienne d'*), 17, 18, 214.
Estelei (*Jean*), 28. — *Mathieu*, 28.
Estrée (L'), rue et ancien quartier d'Arras, 84, 162.
Estrée-Cauchie, 213. — *Dîme d'*, 77. — *Hubert d'*, 77. — *Isaac d'*, 77. — *Michel d'*, 77.
Étienne, 65.
Étienne, curé de Divion, 54.
Etrayelles, sur Camblain-l'Abbé. — *Jeanne d'*, 96.

Étrun. — *Hugues d'*, 64.
Eustache (*mre*), 147.
Eustache, doyen d'Aubigny, 60.
Evêque (*Asson l'*), 97. — *Jean l'*, 97. — *Robert l'*, 97.
Évrard, chantre de la cathédrale, 31, 33, 34.
Évrard, chapelain, 38.
Évreux (Eure). — *Guillaume d'*, chanoine, 97.

F

Faybuisson (le), lieu dit, sur Ervillers, 104.
Fampoux. — *Guillaume de*, 77. — *Jean de*, 122. — *Maire de*, 69 ; v. Renier.
Fastoul (*Jean*), chapelain, 124, 125.
Fay (*Jean du*), 98.
Fermont (le), sur Rivière, 112, 114, 122. — *Dame du*, 118, 122 ; v. Reusse.
Fevre (*Wilard le*), 112, 118.
Fievés (*Nicolas*), 75 *bis*.
Firmin, 54.
Flament (*Perrot le*), 71.
Flandre. — *Comte de*, 4 ; v. Philippe d'Alsace. — *Comtesse de*, 14. ; v. Élisabeth. — *Jean de*, 38. — *Marguerite de*, femme de Philippe le Hardi, 199.
Flot (*Guillaume du*), 67.
Flot-Caperon (le), lieu dit, sur Ervillers, 184 *bis*.
Flouremarkais (le), lieu dit, sur Boisleux-St-Marc, 136.
Foncquevillers, 212. — *Curé de*, 129. — *Dîme de*, 26, 42, 48, 74, 125, 128.
Fontaine-lez-Croisilles. — *Jean de*, 84. — *Raymond de*, dit de St-Amand, 80, 82, 83. — *Seigneur de*, 82, 85 ; v. Gobert.
Fontenelles, lieu dit, sur Vis, 143.
Fossé-de-la-Cauchie (Au), lieu dit, sur Violaines, 198.
Fosseux. — Seigneur de, 58, 68 ; v. Wautier.
Foulon (*Jean*), 122.
Fourdin de Bucquoy (*Gilles*), 74.
France (*roi de*), 186, 203 ; v. Charles V, Philippe le Bel.
François (*Hugues le*), 148.
Frasendis, 55.
Fresnicourt, 13, 90, 209. — *Curé de*, 90 ; v. Vaast. — *Maire de*, 69, 77 ; v. Thomas.
Fresnoy (*Jean de*), 61.
Fressain (Nord). — *Sainte de*, 177.
Frétel (*Robert*), sénéchal de Ternois, 60.
Fromond, chapelain de l'évêque d'Arras, 29, 31, 33.
Frucourt (Somme). — Seigneur de, 26 ; v. Gérard.
Frumauld, évêque d'Arras, 1, 2, 26, 106.
Fursy, prévôt de la cathédrale, 214.

G

G., abbé de Vaucelles, 12.
G., doyen du chapitre d'Arras ; v. Guillaume.
G., doyen du chapitre de Péronne, 191.
Gacogne (En), lieu dit, sur Pénin, 169.
Galerue (La), à Arras, 197.

Gamelin, 75 *bis*.
Gamelon, chevalier de Louez, 56.
Gand (Belgique). — *Châtelain de*, 34, 35 ; v. Soyer.
Gardin (*Adam du*), chapelain, 97, 101, 108, 214. — *Jean du*, 83, 85.
Garin, clerc et chapelain, 52, 66.
Gauchin-le-Gal, 90.
Gaudiempré, 184, 184 *bis*.
Gautier, curé de Gouy, 12.
Gaverelle. — *Dîme de*, 54. — *Marien de*, 187.
Gay (*Baudouin le*), doyen du chapitre, 215. — *Hugues le*, 48, 75 *bis*. — *Jean le*, 78. — *Pierre le*, 21.
Gayant (*Robert le*), 67.
Gérard, sr de Fricourt, 26.
Gervaise (*Marie*), ve de Sagalon Strabon, 156.
Gilbert, chanoine d'Arras, 23, 24, 26, 31, 33, 37, 39, 52, 66, 67, 76.
Gille, mère de Baudouin de Bailleul, 16.
Gille, veuve d'Eustache de Maisnil, 147.
Gilles, 124.
Gilles, chanoine d'Arras, 24.
Gobert, seigneur de Fontaine-lez-Croisilles, 82, 85.
Godefroy, 67.
Godelinde, femme de Jean d'Auchy, 38.
Godin, clerc, 3.
Godine (*Mahaut*), ve d'Ours de Beaucamp, 53.
Gohelle (la), 110.
Gommecourt, 145. — *Dîme de*, 124. — *Gérard de*, 124. — *Jean de*, 124, 125, 128.
Gosnay. — *Nicaise de*, femme d'Étienne Bosquet, 205, 208.
Gotran, 71.
Gouy-en-Artois, 189. — Curé de, 12 ; v. Gautier. — *Jacques de*, 215. — *P. de*, 17.
Grand (*Robert le*), 71.
Grandlieu (le Buisson de), lieu dit, sur Boiry-Becquerelle, 75 *bis*.
Gras (*Warnier le*), 128.
Grévillers, 138, 140. — *Robert de*, 28.
Grincourt. — *Jean de*, chanoine, 146, 215. — *Nicaise de*, 215.
Grognart (*Pierre*), 173.
Groignes (*Roger*), 82, 85.
Gros (*Ricard le*), chanoine, 215.
Gros-Bois (le), lieudit, sur Anzin-St-Aubin, 43.
Grosville, sur Rivière. — Curé de, 122 ; v. Hugues.
Guémappes, 75 *bis*.
Guérard (*Nicolas*), 112 *note*.
Gueudecourt (Somme), 191. — *Maire de*, 153, 157, 165 ; v. Robert Brûlin. — *Thomas de*, 154.
Guilbert, chanoine, 214.
Guillaume, archevêque de Reims, 5.
Guillaume, archidiacre d'Arras, 97, 102.
Guillaume, clerc, 31, 33, 39.
Guillaume, coûtre de la cathédrale, 29, 212.
Guillaume, curé de St-Nicolas de Méaulens, 26.
Guillaume, doyen du chapitre, 81, 84, 86, 97, 101, 127.
Guillaume, évêque d'Arras, 178, 181, 180.

Guillaume, official d'Arras, 84, 85.
Guillaume, prévôt du chapitre, 38, 45, 48, 49.
Guillaume, sr de Bucquoy, 38.
Guillenés (*Georges*), 215.
Guilnis, (*Simon*), 29.
Guy (*mre*), 12.
Guy, cte de St-Pol, 60, 110, 124, 127, 171, 174.

H

H. Prévôt du chapitre, 183.
Habarcq. — *Robert d'*, 104. — *Pierre d'*, 215.
Hagerue, sur Achicourt. — *J. d'*, 25.
Halle (*Jean de* la), 19. — *Robert de* la, 148.
Hamblain. — *Simon d'*, 137.
Hamel (*Jean* du), 23. — *M.* du, 215.
Hamelincourt, 184, 184 *bis*. — *Hugues d'*, 31, 32. — *Jean d'*, 24. — *Libert d'*, 39. — *Warnier d'*, 31, 35, 37, 39.
Hanin (*Jean*), 176.
Hannescamp, 42, 78.
Hanon (*Henri*), 215.
Hantain (*Simon*), 17.
Haquet (*Jean*), 215.
Haumier (*Jacques le*), 77.
Hautoye (*Alard* du), 48.
Havet (*Pierre*), 67.
Havydis, femme de Robert d'Humbercourt, 132, 133.
Haye (*P. de* la), 55.
Haye-Berenger (la), lieu dit sur Bailleulmont, 158.
Hébuterne. — *Chapellenie d'*, 134. — *Dîme d'*, 182. — *Guillaume d'*, 17, 164. — *Robert d'*, 30.
Hées (Achicourt). — *Aléaume de*, 64.
Helwide, sœur de Warnot d'Écoust, 67.
Hély de la Halle (*Gilles*), 85.
Hendecourt. — *Marguerite d'*, 54. — *Raoul d'*, 67.
Hénin-Liétard. — *Jean d'*, 98.
Hénin-sur-Cojeul. — *Dîme d'*, 46. — *Warnier d'*, 67.
Henri, 12.
Héraudière (la), lieu dit, sur Saulty, 184, 184 *bis*.
Héraut de Douchy (*Jean*), 38.
Héringues (*Robert d'*), 92.
Herlin-le-Vert, 60.
Hermar, frère convers d'Étrun, 60.
Hermaville. — *Curé d'*, 60 ; voir Roger.
Hermin, 34.
Hernicourt. — *Baudouin d'*, 61.
Hervé (*J.*), chapelain, 54.
Hézecques. — *Arnould d'*, 60. — *Baudouin d'*, 60. — *Régnard d'*, 215.
Hochedé (*Robert*), 53.
Hondeghem (Nord). - *Nicolas d'*, chanoine, 2.
Horgnelieu (En), lieu dit, sur Grévillers, 140.
Horrech, anc. localité, près Gueudecourt (Somme), 154.
Houchin. — *Dîme de*, 34.
Houdain. — *Adam d'*, chanoine, 55, 97. — *Baudouin d'*, 77. — *Jean d'*, chapelain, 29, 82. — *Regnier d'*, official, 116, 117, 119, 120, 121, 123, 126, 131. — *Seigneur d'*, 34, 35 ; voir Soyer.

Hubert, curé d'Écoivres, 64.
Hubert, sr de Carency, 17.
Hubert (*Jean*), 2.
Huétin, 64, 67.
Hugues, chapelain de l'hôtel-Dieu, 168.
Hugues, châtelain d'Arras, 49.
Hugues, chevalier de Divion, 54.
Hugues, curé de Grosville, 121.
Hugues, curé de Neuvireuil, 64.
Hugues, maire de Courcelles-le-Comte, 86.
Hugues, sénéchal de Ternois, 158.
Hugues, sergent de l'évêque de Thérouanne, 62.
Hugues, sr d'Olhain, 90.
Hulluch. — *Eustache d'*, 34.
Humbercamp, 169, — *Curé d'* 16 ; v. Pierre. — *Pierre d'*, chapelain, 132, 169.
Humbercourt. — *Robert d'*, clerc, 132, 133.
Huquedieu (*Lambert*), 169, 214. — *Ours*, 11, 12, 189. — *Sagalon* ou *Savalon*, 3, 189.
Hurauld (*Jean*), 215.

I

Ide, femme de Gilles de Beaumetz, 190.
Ignaucourt (Ainaucourt), sur Berlencourt. — *Robert d'*, 60.
Imercourt ou St Laurent. — *Anselme d'*, 25, 43, 74.
Incourt. — *Hubert d'*, 56. — *Seigneur d'*, 56 ; v. Aléaume. — *Thibaut d'*, 56.
Isles, (*Gérard d'*), 28.
Isaac, 67.
Isaac, chevalier d'Écoust, 24.
Isabelle, femme de Jean Prolon, 112.
Isabelle, femme de Jean Savin, 118.
Ivuy (Belgique). — *Jacques d'*, 178.
Izel-lez-Esquerchin. — *Lambert d'*, chanoine d'Aire, 34, 214.

J

J., abbé de Phalempin, 12.
J., official d'Arras, 75.
Jacques, clerc d'Arras, 61.
Jacques, curé de Wanquetin, 91.
Jacques, évêque d'Arras, 126, 132, 137.
Jacques, prévôt de la cathédrale, 164.
Jacques, sr d'Achicourt, 110.
Jaimes (*Lisiard*), 186.
Jean, abbé de St-Médard de Soissons, 125.
Jean, archidiacre d'Arras, 10.
Jean, chapelain, 12.
Jean, curé d'Auchy-lez-la-Bassée, 8, 15.
Jean, curé de N.-D. d'Arras, 138.
Jean, doyen du chapitre d'Arras, 10, 11, 13, 17, 33, 36, 145, 183, 185, 193.
Jean, échevin d'Arras, 75, 75 *bis*.
Jean, fils de Gilles de Wancourt, 91.
Jean, prévôt du chapitre, 10, 11, 13, 65, 66, 72, 73, 76, 77, 81, 86, 97, 98, 101, 128.
Jean, sr d'Écoivres, 43, 64.
Jean, sr d'Olhain, 90.
Jeune (*Lambert le*), 86, 104, 189.
Joseph, clerc, 3.

Julienne, fille de Sarah le Blonde, 55.
— veuve de Jean de la Halle, 19.

L

Labroye. — *Mathieu de*, chanoine, 215. — *Seigneur de*, 111 ; v. Jean d'Amiens.
Lambert, 104.
Lambert, chanoine d'Arras, 49, 97.
Lambert, chapelain, 64.
Lambin, chancelier de l'archevêque de Reims, 4.
Landenare (*Baudouin*), 72.
Langagneur (*Philippe de*), 90.
Lantelme (*Grard*), 195.
Latre (*Gilot de*), 54. — *Guillaume de*, 135. — *Pierre de*, 135.
Lens, 14 *bis*. — *Château de*, 198. — *Jean de*, chapelain, 154, 165, 186.
Le Vacque (Somme), 155, 165.
Liénars (*Baudouin*), chapelain, 178.
Lillers. — *Jean de*, 34.
Logeast, sur Achiet-le-Petit. — *Jean de*, 30.
Longastre, sur Écoust-St-Mein, 209.
Longueval (*Jean de*), archidiacre d'Ostrevent, 215.
Louchart (*André*), 205. — *Gilles*, 283. — *Jacques*, panetier du roi, 21, 178, 179, 189.
Louez. — *Gamelon de*, 20, 21, 23, 26, 27, 60, 209. — *Gilles de*, 13, 15.
Loutrel (*Jean*), 50.
Luce III, pape, 6.
Luce, femme de Josse Coquin, 190.
Lucheux (Somme). — *Guillaume de*, 31, 33.

M

M., femme de Jean de Bailleulmont, 158.
M., femme de Robert Cotereau, 69.
Mabile, 64.
Mabile, mère de Jacques d'Achicourt, 110.
Mahaut, prieure d'Avesnes-lez-Bapaume, 28.
Mailly (*Guillaume de*), 113, 115.
Maire (*A., le*), chanoine, 215. *Jean le*, 10. — *Pierre*, 53.
Mairet, sergent du roi, 58.
Maisnil-lez-Ruitz, — *Baudouin de*, 61. — *Eustache de*, chevalier, 26, 34, 50. — *Jean de*, 147. — *Seigneur de*, 34 ; v. Robert.
Malaquin (*Martin*), 215.
Maledenrée (*Jean*), 107.
Malet Mambuedon (*Mathieu*), 169.
Mansniers (*M.*), 82.
Maraduit (*Gautier*), 10.
Marais (*Guillaume du*), 23, 150.
Marest. — *Simon de*, 61.
Marguerite, comtesse d'Artois, 198.
Marguerite, dame de Noyelle-Vion, 20, 21.
Marguerite, femme de Jacques Louchart, 179.
Marguerite, femme de Jean de Gommecourt, 124, 125. — *Marguerite*, mère de Baudouin de Rollencourt, 169.

Marichons (*Michel des*), 77.
Marie, femme de Barthélemy Douchet, 84.
Marie, femme de Gilles de Wancourt, 58, 91.
Marie, femme de Jean de Boisleux, 35.
Marie, femme de Jean de Cans, 154.
Marie, femme de Jean d'Ervillers, 96, 104.
Marie, femme de Jean du Hamel, 23.
Marie, femme de Jean de Wanquetin, 93, 94.
Marie, femme de Jean Rochefort, 138.
Marie, femme de Raymond de Fontaine, 82.
Marie, femme de Robert de Wailly, 126.
Marie, veuve de Pierre d'Anzin, 45.
Marleis (As), lieu dit, sur Rivière, 122.
Marlette (la), lieu dit, sur Boiry-Becquerelle, 75 *bis*.
Marquais. — *Hugues de*, 195, 212.
Martin, 67.
Martin, chanoine, 2, 10.
Martin (*Hugues*), chanoine, 214.
Martin V, pape, 214.
Martinsart, lieu dit, sur Croisilles, 167.
Masson (*Baudouin*), 77.
Mathieu, doyen de la cathédrale, 2.
Mauny (*Pierre de*), 68.
Maurice, chanoine d'Arras, 97.
Mauroy (*Héluin*), chanoine, 78, 111. — *Lambert*, 189.
Maus (La rue des), à Arras, 144, 155.
Mausnier (*Roger*), 85.
Méaulens (St-Nicolas-lez-Arras). — *Curé de*, 12, 26 ; v. Guillaume. — *Marie de*, 141. — *Roger de*, moine de Vaucelles, 61, 189, 211.
Meaute (*Dreux de*), 38.
Melun (*Jean de*), 175.
Mercatel. — *Gilles de*, 49. — *J. de*, 25. — *Wautier de*, 82, 85.
Mernes (*Henri de*), 173, 185. — *Nicaise de*, 214.
Merville (Nord). — *Wautier de*, 131, 176.
Messines (Belgique). — *Gérard de*, 30. — *Guillaume de*, 3.
Meunier (*Hugues le*), échevin de l'Estrée, 2.
Milly (*Adam de*), bailli d'Arras, 58, 68, 87.
Miraumont (Somme). — *Seigneur de*, 194.
Moine (*Baudouin le*), 122.
Mole (*Jacques le*), 195.
Monchelet, 69. — *Chrétien de*, 77.
Monchy-au-Bois. — *Jean de*, 26. — *Curé de*, 56 ; v. Nicolas.
Monios (*Henri*), 118.
Mont (*Jean du*), 215.
Mont-de-Bouvigny (le), lieu dit à Bouvigny, 50.
Montenescourt, 189. — *Jean de*, 118.
Montoy (*Barthélemy de*), chanoine, 175.
Montreuil (*Jean de*), chanoine, 215.
Mont-St-Éloi. — *Abbé du*, 63 ; v. R. — *Eustache du*, 148. — *Gruvète du*, 64.

Monts-en-Ternois. — *Eustache de*, 61.
Moreaumés ou Moriametz (Belgique). — *Seigneur de*, 151 ; v. Nicolas de Condé.
Moreuil (Somme). — *Étienne de*, 112, note.
Morterel (*Évrard*), 77.
Mory, 167. — *Arnould de*, 28. — *Pierre de*, 23, 24.
Motte (*Guillaume de*), 64.
Mullet (Jean), chapelain, 53.
Muterne (*Wiot*), 75, 75 *bis*.

N

Naon (*Roger* le), 102.
Nesles. — *Jean de*, curé d'Armentières, 187.
Neuville (*Robert de*), chanoine d'Arras, 26, 42,
Neuville-Vitasse. — *Béatrix de*, 134. — *Eustache*, chevalier, sire de, 46, 67. — *Eustache II de*, 46, 214. — *Jacques de*, chevalier, 67. — *Marie de*, 46. — *Wagon de*, 46.
Neuvireuil. — Curé de, 64 ; v. Hugues. — *Jean de*, 78.
Névelon (*Jean*), prévôt de la cathédrale d'Arras, 69.
Nicaise, 169.
Nicolas, chapelain de la cathédrale, 130.
Nicolas, curé d'Aix, 17.
Nicolas, curé de Monchy-au-Bois, 56.
Niés (*Herbert le*), 118.
Nivelon, maréchal de France, 23.
Noblet (*Jacques*), 194, 197.
Noradin (*Henri*), chanoine, 2.
Noyelles (*Gilles de*), chapelain d'Arras, 64. — *Jean de*, 179.
Noyelles-lez-Vermelles, 189.
Noyelle-Vion. — Curé de, 21, 91, 98 ; v. Arnould, Pierre. — *Philippe de*, 20. — *Robert de*, 20.
Noyon (Oise). — *Jean de*, 178. — *Pierre de*, chanoine d'Arras, 97. — *Raoul de*, 158.

O

Ode, femme de Gérard le Vavasseur, 72.
Oger, chanoine, 10, 77, 82.
Oisy-le-Verger. — *Jean d'*, official d'Arras, 86, 92.
Olhain, sur Fresnicourt. — Chapelle d', 90. — *Seigneur d'*, 90 ; v. Hugues, Jean. — *Simon d'*, 13.
Orival, lieu dit, sur Pénin, 169.
Orléans (Loiret). — *André d'*, doyen du chapitre d'Arras, 158. — *Raoul d'*, 98.
Orville. — *Dame d'*, 94 ; v. Agnès.
Ostrevent (*archidiacres d'*), 84, 106 ; v. Raoul, Wibert.
Ostricourt (Nord). — *Gérard d'*, 26.
Oumel (*Hugues del*), 118.

P

P., archidiacre d'Arras, 24.
P., chantre de la cathédrale, 146.
Painars (*Lambert*), 176.
Painmouillé (*Guillaume*), 179.
Paradis (*Hugues de*), clerc, 10.
Parfons (*Jean*), 28.

Paris, 186, 213. — *Enguerrand de*, chanoine d'Arras, 65.
Parmentier (*Jean*), 176. — *Pierre*, 158, 189.
Pas. — *Guillaume de*, chapelain, 86.
Passars (*Jean*), 169.
Pastet (*Baudouin*), 165.
Patoul (*Simon*), 91.
Paumars (*Lambert*), 75 *bis*. — *Marie*, 75 *bis*.
Pauvillon (*Jean*), chevalier, 67.
Pavillon (*Élisabeth*), 102. — *Marie*, 102. — *Roger*, 102.
Peir (*Baudouin le*), 34.
Pelves, 75 *bis*.
Pénin, 169.
Péronne (Somme). — *Thomas de*, 197. — *Travers de*, 3, 14, 14 *bis*.
Petit (*Roger*), 53.
Petit-Puits (le), lieu dit, sur Anzin-St-Aubin, 43.
Philippe-Auguste, roi de France, 14, 70, 14 *bis*.
Philippe IV, roi de France, 186.
Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 4.
Philippe-le-Bel, roi de France, 186.
Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, 199, 200.
Piaucele (*Robert*), 77.
Piédargent (*Ermenfroid*), chanoine, 56. — *Évrard*, chanoine, 54, 214. — *Guillaume*, 210, 214. — *Jacques*, 71. — *Jean*, 71. — *Raoul*, 71. — *Sagalon*, 71, 116.
Pied-de-l'Atre (*Werry du*), 48.
Pierre, 67.
Pierre, 104.
Pierre, 168.
Pierre (*mre*), 2, 42.
Pierre, chanoine d'Arras, 33.
Pierre, châtelain d'Arras, 43.
Pierre, clerc du prévôt du chapitre, 69.
Pierre, curé de Sapigny, 28.
Pierre, curé d'Humbercamp, 16.
Pierre, curé de Noyelle-Vion, 91.
Pierre, doyen du chapitre, 1, 8.
Pierre, évêque d'Arras, 10, 11, 15, 18, 167.
Pierre, fils du maire d'Arras, 43.
Pierre, frère convers d'Étrun, 60.
Pierre (*Wautier de la*), 83.
Pinchuelle (*Jean*), 122. — *Pierre*, 122.
Pire-d'Arras (Le), lieu dit sur Pénin, 169.
Pis (Somme). — Dîme de, 28, 29, 42, 48, 143.
Pisset (*André*), 58.
Pochet (*Adam*), 72.
Poignaire (*Barthélemy*), chanoine, 215.
Poilevacque (En), lieu dit, sur Gueudecourt, 186, 191.
Pommier, 167, 15. — *Adam de*, chapelain, 72, 92. — *Robert de*, chr, 53, 78, 98, 99.
Ponce, archidiacre d'Arras, 39.
Ponce, évêque d'Arras, 27, 51, 53, 54, 59, 71, 155.
Ponchard (*mre*), official d'Arras, 112.
Ponchel (Au), lieu dit, sur Violaines, 198.
Pont-St-Vaast. — *Étienne du*, chapelain, 61, 78, 98.
Porion (*Évrard*), chanoine de N.-D. de Soissons, 186.

Porte (La).— *Hugues de*, 2, 104. — *Wibert de*, chapelain, 31.
Potier (Jean le), 77.
Pré. — *Herbert du*, 124, 125.
Pré-de-la-Cour (le), lieu dit, sur Croisilles, 167.
Prée (En la), lieu dit, sur Violaines, 198.
Prés (*Jacques des*), chanoine, 215.
Prestaige (le), manoir, sur Violaines, 198.
Prévôt (*Guillaume*), 98.
Pré-Wérin (Le), lieu dit, sur Rivière, 118.
Puisieux. — *Guy de*, 74.

Q

Quarriel (*Nicolas*), chr, 61.
Quéant, 82.
Quen (Enguerrand le), chanoine d'Arras, 215.
Quesnoy (*Jean de*), chanoine d'Arras, 97.
Quien (Baudouin le), 84, 97.
Quœux. — *Guillaume de*, sr de Carency, 50.

R

R., abbé du Mont-St-Éloi, 62.
R., archidacre, 10.
R., curé de Villers-au-Bois, 148.
R., doyen de Croisilles, 24.
Raches, 2, 9, 137. — Chapellenie de, 184. — Dîme de, 55.
Raduin (*Hugues*), 61.
Raimbertpré. — *Hugues de*, chr, 74.
Ranchicourt. — *Charles de*, chanoine, 215.
Ransart. — *Wautier de*, 34.
Raoul, 104.
Raoul, archidiacre d'Ostrevent, 2, 9, 106, 152.
Raoul, chanoine d'Arras, 97.
Raoul, chapelain, 37.
Raoul, clerc, 26, 31, 33.
Raoul, évêque d'Arras, 16, 21, 24, 25, 29, 30, 31, 33, 35, 40, 41, 42, 44, 47, 182.
Rauville. — *Raoul de*, 53.
Régner, doyen du chapître, 169.
Rély. — *Jean de*, 215.
Retau (*Roger*), 17.
Reusse, dame du Fermont, 118, 122.
Reusselle, femme de Guillaume de Mailly, 113, 115.
Richier (Baudouin), 122.
Ricque (*Gauthier le*), clerc, 56.
Robert, 116.
Robert, chantre de la cathédrale, 38, 53.
Robert, clerc, 64.
Robert II, comte d'Artois, 159, 174, 192, 193.
Robert, dit Brûlin, maire de Gueudecourt, 172.
Robert, doyen du chapître, 52, 65, 66, 71, 73, 76.
Robert, écolâtre, 71, 76.
Robert, prévôt du chapître, 7.
Robert, sr de Maisnil-lez-Ruitz, 26, 33, 34.
Robin, clerc, 3.
Rochefort (Jean), 138.
Roel (Jean), 64.
Roellecourt, 63, 211. — *Bernard de*, chr, 61. — Dîme de, 61, 117. — *Walon de*, chr, 62.
Roger, curé d'Hermaville, 60.

Roger, prévôt du chapître, 1, 2, 8, 16, 98.
Rollencourt.— *Aélyde de*, 168. — *Pierre de*, 168. — *Roberl de*, 168. — *Seigneur de*, 58, 169, 170 ; v. Jean de Dourges.
Rome, 214.
Ronville. — *Raoul de*, 78. — *Thomas de*, sergt du roi, 28.
Rosière. — *Othon de*, 62.
Rousseau (Hugues), 122.
Roy (Jean le), 91.
Royaumont (abbaye de), 203.
Rubempré. — *Jean de*, archidiacre d'Arras, 215.
Ruinet (Pierre), 61.
Ruskier (Le), bois, sur Anzin-St-Aubin, 43.

S

S., abbé d'Hénin-Liétard, 12.
S., prévôt du chapître, 197.
Sacquespée (Jean), 196.
Sagalon, chanoine d'Arras, 97.
Sagalon, fils du maire d'Arras, 71.
Sages (Henri), 118, 122.
Sailly-au-Bois. — *Baudouin de*, 58.— *Dame de*, 16 ; v. Colette. — *Thomas de*, 53.
Saineur (Jean le), 64. — *Raoul*, 92.
Sains-lez-Marquion.— *Guillaume de*, 74. — *Simon de*, 74.
Saint-Aubin. — *Barthélemy de*, 77.
Sainte, femme de Gilles de Cambrai, 96, 111.
Sainte, veuve d'Adon du Sous-Crinchon, 182.
Sainte-Gemme.— *Dreux de*, 189.
Sainte-Sabine, titre cardinalice, 4.
Saint-Étienne, église d'Arras, 145.
St-Jean-en-l'Estrée, hôpital à Arras, 89. — Chapelle de, 88.
St-Médard, abbaye de Soissons, 125 ; v. Jean.
St-Nicaise, église d'Arras, 185,
St-Nicolas-de-Méaulens ; voir Méaulens.
St-Nicolas-sur-les-Fossés, église d'Arras, 155.
St-Pol.— Comte de, 60, 110, 157. 158, 160, 170, 173, 174, 189 ; v. Gaucher et Guy de Châtillon. — *Jean de*, 60. — *Bailli de*, 60. — *Château de*, 60.
St-Quentin.— *Monnaie de*, 3, 14.
Sapigny. — *Arnould de*, 23. — *Asson de*, 28. — *Aubert de*, 28. — *Jean de*, 28. — *Marguerite de*, 28. — *Marie de*, 28. — *Curé de*, 28 ; v. Pierre.
Sarrazins (la rue des), à Vitry, 213.
Sart-Bisain (Le), lieu dit, sur Arras.
Sart-Ricault (Le), lieu dit, sur Hamelincourt, 184, 184 *bis*.
Sauchy. — *Alard de*, mari d'Helwide d'Écoust, 67.
Saulty, 184, 184 *bis*.
Saverel (Hachin), 213.
Savigny. — *Gilles de*, chapelain, 33, 34.
Savin (Jean), 118.
Savy. — *Jacques de*, 37.
Sékerete (Gérard), 31, 33, 39.
Sénéchal (Lambert le), 20. — *Martin le*, 206.
Senghin-en-Weppes, 10.
Sergeant (Nicolas), 98.

Serques, 62.
Sibiville. — *Vincent de*, 60.
Silier (Pierre), 187.
Siméon, physicien, 27.
Simon, chapelain, 100, 117.
Simon, clerc, 26.
Simon, curé d'Ablain-St-Nazaire, 17.
Simon, prêtre, 56.
Simonard (Hugues), 122.
Soixaus (As), lieu dit sur Croisilles, 166.
Sombrin. — *Guy de*, 21.
Souastre. — *Baudouin de*, 53. — *Baudouin de*, damoiseau, 130.
Sous-Crinchon (*Adon du*), 182.
Soyer, châtelain de Gand, 34, 35.
Soyer, frère de Gérard du Carieul, 17.
Soyer (*mre*), maître des écoles, 2, 10.
Soyer, mairè de Bray, 72.
Sus-St-Léger. — *Robert de*, 60.
Sybille, femme de Jean de Bailleulet, 61.
Symonars (Hugues), 112.

T

Tacourt, sur Ervillers, 104, 116, 184, 184 *bis*.
Taillebois (Barthélemy), 98.
Ternois. — *Sénéchal de*, 60, 100.
Th., prévôt du chapitre, 142, 145.
Théobald, curé d'Écoust, 24.
Thérouanne (évêque de), 62 ; v. Adam. — *Gaillaume de*, 209. — *Simon de*, chapelain, 94.
Thomas, maire de Fresnicourt, 69, 72.
Thomas, prévôt du chapitre, 52.
Tierniviler, lieu dit, sur Achiet, 145.
Tincques. — Curé de, 12; v. Dodon.
Tombe-Cailliel (La), lieu dit, sur Rivière, 112.
Tongres. — *Jean de*, 215.
Torcol (Étienne), 43. — *Jacques*, 43.
Torel (Raoul), 67. — *Simon*, 64.
Tranloy (Au), lieu dit, sur Arras, 138.
Travelouche (Jean), 146.
Trazégnies. — *Gilles de*, connétable, 137.
Truie (Wauthier), 64.

V

Vaast, 61.
Vaast, curé de Fresnicourt, 77, 90.
Val-de-Bullecourt (Le), lieu dit, sur Croisilles, 167.
Val-de-Villiers (Le), lieu dit, sur Pénin, 169.
Val-Renier (Le), lieu dit, sur Gommecourt, 145.
Vaque (Jacques), 138. — *Jean*, 140. — *Marie*, 140. — *Pierre*, 140. — *Robert*, 140.
Vaucelles (abbaye de), 211.
Vauchiaux (Aux), lieu dit, commune de Gueudecourt, 191.
Vaulx-Vraucourt, 167.
Veau (Hugues le), 10.
Vermelles. — *Eustache de*, 34.
Vermendois (Le), 186. — *Évrard de*, 82.
Vérone (Italie), 6.
Vieille-Ville (La), lieu dit, sur Gueudecourt, 186, 191.
Viesekin (Baudouin), 150.

Vignacourt (Somme). — *Seigneur de*, 94, 111, 139 ; v. Jean d'Amiens.
Vilain (*Gamelin*), 75 *bis*. — *Hugues*, 75 *bis*.
Vilcourt, lieu dit, sur Gueudecourt, 191.
Villers (Somme), 195. — *Seigneur de*, 195 ; v. Hugues de Marquais.
Villers-Saint-Paul (Oise). — *Simon de*, bailli d'Arras, 95.
Villers-au-Bois, 114. — Curé de, 147 ; voir R. — *Dîme de*, 76. — *Gamelon de*, chevalier, 53.
Villers-lez-Cagnicourt, 211.
Vimoi, lieu dit, sur Boiry-Becquerelle, 75 *bis*.
Vimy, *dîme de*, 110. — *Hugues de*, chanoine, 38.
Vinier (*Gilles le*), official d'Arras, 58, 68, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 91, 93, 94, 97, 102, 103, 114, 132, 133, 144, 189. — *Guillaume le*, 58, 132.
Violaines, 197.
Vis-en-Artois, 75 *bis*. — *Parentio de*, 54.
Vitry, 213. — *Hugues de*, official d'Arras, 24, 27.

W

Wailly, 103, 114, 126. — *Baudouin de*, 39, — *Gilles de*, 122. — *Jean de*, 64. — *Roger de*, 91.
Walois (*Robert*), 64.
Walon, 77.
Wambisieres (*Pierre*), sergt du roi, 21, 23, 34.
Wancourt. — *Gilles de*, 58, 68. — *Wauquetin, dit de*, 91. — *Wautier de*, 80, 81.
Wanquetin, 58, 68, 71, 80, 91, 116, 184, 184 *bis*. — *Curé de*, 91 ; v. *Jacques*. — *Gilles de*, 37, 39. — *Jean de*, 93, 94. — *Marie de*, 91. — *Raoul de*, 93, 94. — *Thomas de*, 58.
Wardeavoir (*Gilles*), 157.
Wardière (*Marguerite le*), femme d'André Louchart, 205.
Warendin (nord), 137.
Warin, diacre, 67.
Warin, sergent du roi, 37.
Warlus, 93, 94, 111, 144. — *Guiffrey de*, chr, 71. — *Jean de*, 69, 82, 85.
Warnier, sr d'Hamelincourt, 31
Warnier (sire), prêtre, 67.
Wasiers (*Hellin de*), 194.
Wasse (*Marc*), 215.
Wates (*Agnès de*), 10. — Philippe de, 10.
Watrelet (*Évrard*), chanoine, 215. — *Wautier*, 67.
Wautier, sr de Fosseux, 58.
Wautier, vavasseur, 58.
Wautier le Comte, 10.
Wavrans (*Hugues de*), 96.
Wavrin (Nord). — *Seigneur de*, 90.
Werry, chevalier *de Calumcampo*, 53.
Wibert, archidiacre d'Ostrevent, 84.
Wibert, clerc, 26, 27.
Wicart, 67.
Wigiercamp, lieu dit, sur Agnez-lez-Duisans, 111.

Y

Ysaac, 67.

3 2044 015 722 143

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

FEB 18 1940

JAN 7 '63H

WIDENER

FEB 10 1997

WIDENER

CANCELLED

WIDENER

AUG 3 0 1997

WIDENER